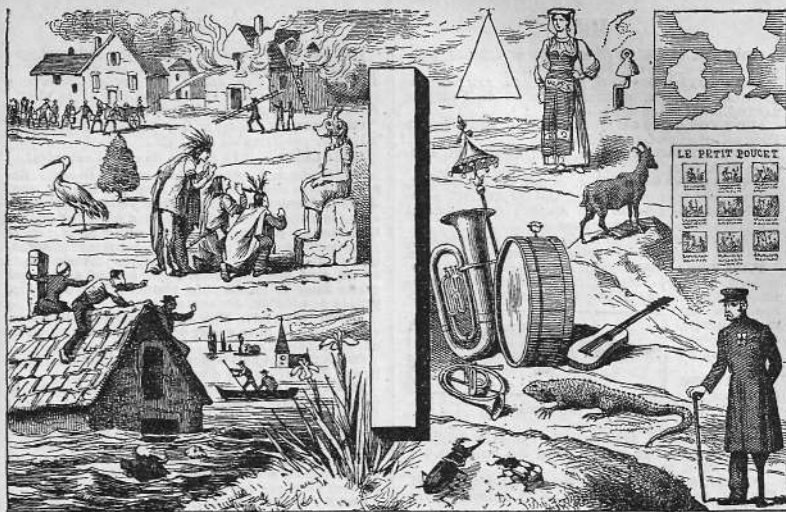




I n. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles : un *I* majuscule ; un *i* minuscule. Droit comme un *I*, très droit. Mettre les points sur les *i*, s'expliquer d'une manière claire et minutieuse, sans ménagements.

IAMBE (*i-an-be*) n. m. (gr. *iambos*). Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. Vers qui contenait des iambes, employé surtout dans la satire. Aujourd'hui, au pl., pièce satirique écrite sur un ton acerbe et violent, en vers de douze pieds, alternant avec des vers de huit pieds : les *tambes* d'André Chénier, de Barbier.

IAMBIQUE (*i-an*) adj. Composé d'iambes. N. m. Vers iambique : l'*iambique* sénair.

IATROMÉCANISME (*nis-me*) n. m. (du gr. *iatros*, médecin, et de *mécanisme*). Système qui ramène tous les phénomènes vitaux et la thérapeutique à des actions mécaniques : l'*iatriomécanisme* a été défendu par Boerhaave.

IBÉRIDE n. f. Genre de crucifères, répandu dans les jardins sous les noms de *thlaspi* ou *téraspis*.

IBÉRIEN, ENNE (*ri-in, è-ne*) adj. et n. De l'Ibérie. (On dit plus souvent *ibérique* adj. et *ibère* n.)

IBIDEM (*dém*) adv. (mot lat.). Au même endroit. (On écrit par abréviation : *ibid.* ou *ib.*)

IBIS (*bis*) n. m. Genre d'oiseaux chasseurs, des régions chaudes de l'ancien monde. — Les ibis sont de grands oiseaux blancs, avec la tête, le cou et la queue noirs. Ils étaient adorés par les Égyptiens, parce qu'ils détruisaient les reptiles qui infestent les bords du Nil.

IBN, mot arabe signifiant *fil*. (S'écrit aussi *ebn* ou *ben*.) Pl. *beni* ou *beno*.

ICAQUE n. f. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit.

ICAQUIER (*ki-é*) n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres à fruits comestibles, des régions tropicales.

ICARIEN, ENNE (*ri-in, è-ne*) adj. et n. D'Icarie.

ICEBERG (*berg*) n. m. (du suéd. *is*, glace, et *berg*, montagne). Masse de glace flottante détachée de la banquise ou d'un glacier polaire : les *icebergs* sont dangereux pour la navigation. (V. *PLAUX* de la nature.)



Ibis.

ICELUI, ICELLE (*sè-le*) : pl. **ICEUX, ICELLES** (*sè-le*) adj. et pr. démonstr. (du lat. *ecce ille*, voici lui). Celui-là, celle-là. (Ne s'emploie qu'en style de pratique : *icelle* dame, dans la maison d'*icelui*. (Vx.)

ICHNEUMON (*ik-neu-n*) n. (gr. *ikhneumon*). Espèce de mangouste de la taille d'un chat (honoré jadis en Égypte parce qu'il détruisait les reptiles). Insecte qui a quatre ailes et un aiguillon, comme les abeilles, et dont la larve est parasite d'autres insectes nuisibles.

ICHNEUMONIDES (*ik-neu*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'ichneumon. S. un *ichneumonide*.

ICHNOGRAPHE (*ik-no*) n. m. Celui qui s'occupe d'ichnographie.

ICHNOGRAPHIE (*ik-no-gra-ft*) n. f. (du gr. *ikhnos*, trace, et *graphein*, décrire). Représentation en plan géométral et horizontal d'un édifice. Abr. *stéréographie*.

ICHNOGRAPHIQUE (*ik-no*) adj. Relatif à l'ichnographie.

ICHOR (*ik-or*) n. m. (gr. *ikhôr*). Méd. Sanie, liquide purulent.

ICHOREUX, EUSE (*ik-reù, eu-ze*) adj. Qui tient de l'ichor : humeur, plaie *ichoreuse*.

ICHTHYS (*ik-tiss*) n. m. Transcription en caractères romains du monogramme grec du Christ, qui est composé des premières lettres des mots : *Iésous Christos Theou Uios Sôtér* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). — Ces initiales réunies forment le mot grec *IXΘΥΣ*, qui signifie *poisson* ; de là vient que le poisson fut souvent pris comme symbole du Christ.

ICHTYOCOLLE (*ik-ti-o-ko-le*) n. f. Colle de poisson, fabriquée avec la vessie natatoire de différents poissons cartilagineux, principalement de l'esturgeon.

ICHTYOÏDE (*ik-ti-o-i-de*) adj. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à un poisson. N. m. Amphibien pisciforme.

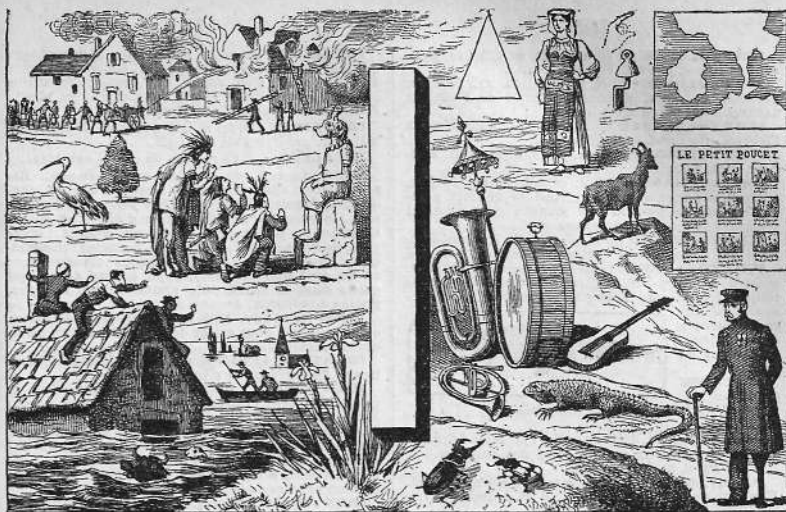
ICHTYOL (*ik-ti-ol*) n. m. Huile sulfureuse extraite d'une roche bitumeuse et très employée dans le traitement de diverses maladies de la peau.



Ichneumon.



Ichneumon.



I n. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles : un *I* majuscule ; un *i* minuscule. Droit comme un *I*, très droit. Mettre les points sur les *i*, s'expliquer d'une manière claire et minutieuse, sans ménagements.

IAMBE (*i-an-be*) n. m. (gr. *iam-bos*). Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. Vers qui contenait des iambes, employé surtout dans la satire. Aujourd'hui, au pl., pièce satirique écrite sur un ton acerbe et violent, en vers de douze pieds, alternant avec des vers de huit pieds : les *tambes* d'André Chénier, de Barbier.

IAMBIQUE (*i-an*) adj. Composé d'iambes. N. m. Vers iambique : l'*iambique sénnaire*.

IATROMÉCANISME (*nis-me*) n. m. (du gr. *iatros*, médecin, et de *mécanisme*). Système qui ramène tous les phénomènes vitaux et la thérapeutique à des actions mécaniques : l'*iatromécanisme* a été défendu par Boerhaave.

IBERIDE n. f. Genre de crucifères, répandu dans les jardins sous les noms de *thlaspis* ou *téraspis*.

IBÉRIEN, ENNE (*ri-in, é-ne*) adj. et n. De l'Ibérie. (On dit plus souvent *ibérique* adj. et *ibère* n.)

IBIDEM (*dém*) adv. (mot lat.). Au même endroit. (On écrit par abréviation : *ibid.* ou *ib.*)

IBIS (*bis*) n. m. Genre d'oiseaux chasseurs, des régions chaudes de l'ancien monde. — Les ibis sont de grands oiseaux blancs, avec la tête, le cou et la queue noirs. Ils étaient adorés par les Égyptiens, parce qu'ils détruisaient les reptiles qui infestent les bords du Nil.

IBN, mot arabe signifiant *fil*. (S'écrit aussi *ebn* ou *ben*.) Pl. *BENI* ou *BENO*.

ICAQUE n. f. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit.

ICAQUIER (*ki-é*) n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres à fruits comestibles, des régions tropicales.

ICARIEN, ENNE (*ri-in, é-ne*) adj. et n. D'Icarie.

ICEBERG (*berg*) n. m. (du suéd. *is*, glace, et *berg*, montagne). Masse de glace flottante détachée de la banquise ou d'un glacier polaire : les *icebergs* sont dangereux pour la navigation. (V. *FLAUX* de la nature.)



Ibis.

ICELUI, ICELLE (*sé-le*) : pl. **ICEUX, ICELLES** (*sé, sé-le*) adj. et pr. démonstr. (du lat. *ecce ille*, voici lui). Celui-là, celle-là. (Ne s'emploie qu'en style de pratique : *icelle* dame ; dans la maison d'*icelui*. (Vx.)

ICHNEUMON (*ik-neu-n*) n. m. (gr. *ikhneumon*). Espèce de mangouste de la taille d'un chat (honoré jadis en Égypte parce qu'il détruisait les reptiles). Insecte qui a quatre ailes et un aiguillon, comme les abeilles, et dont la larve est parasite d'autres insectes nuisibles.

ICHNEUMONIDES (*ik-neu*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'ichneumon. S. un *ichneumonide*.

ICHNOGRAPHE (*ik-no*) n. m. Celui qui s'occupe d'ichnographie.

ICHNOGRAPHIE (*ik-no-gra-ft*) n. f. (du gr. *ikhnos*, trace, et *graphein*, décrire). Représentation en plan géométral et horizontal d'un édifice. **ART. STÉRÉOGRAPHIE.**

ICHNOGRAPHIQUE (*ik-no*) adj. Relatif à l'ichnographie.

ICHOR (*ik-or*) n. m. (gr. *ikhôr*). Méd. Sanie, liquide purulent.

ICHOREUX, EUSE (*i-ko-reù, eu-se*) adj. Qui tient de l'ichor : humeur, plaie *ichoreuse*.

ICHTHYS (*ik-tiss*) n. m. Transcription en caractères romains du monogramme grec du Christ, qui est composé des premières lettres des mots : *Iésous Christos Theou Uios Sôtér* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur). — Ces initiales réunies forment le mot grec *IXΘΥΣ*, qui signifie *poisson* ; de là vient que le poisson fut souvent pris comme symbole du Christ.

ICHTYOCOLLE (*ik-ti-o-ko-le*) n. f. Colle de poisson, fabriquée avec la vessie natatoire de différents poissons cartilagineux, principalement de l'esturgeon.

ICHTYOÏDE (*ik-ti-o-i-de*) adj. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à un poisson. N. m. Amphibien pisciforme.

ICHTYOL (*ik-ti-ol*) n. m. Huile sulfureuse extraite d'une roche bitumeuse et très employée dans le traitement de diverses maladies de la peau.



Ichneumon.



Ichneumon.

ICHTHYOLITHE (ik-ti) n. f. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *lithos*, pierre). Poisson fossile.

ICHTHYOLOGIE (ik-ti, ji) n. f. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons.

ICHTHYOLOGIQUE (ik-ti) adj. Qui appartient à l'ichtyologie.

ICHTHYOLOGISTE (ik-ti, jis-te) n. m. Qui s'occupe d'ichtyologie.

ICHTHYOPHAGE (ik-ti) n. et adj. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *phagein*, manger). Qui se nourrit principalement de poisson : les anciens connaissaient plusieurs *penuplades* ichtyophages.

ICHTHYOPHAGIE (ik-ti, ji) n. f. (de *ichtyophage*). Habitude de se nourrir principalement de poisson.

ICHTHYOSAURE (ik-ti-o-sô-re) n. m. (du gr. *ikhthys*, poisson, et *sauros*, lézard). Genre de reptiles gigantesques fossiles, de l'époque secondaire : *ichtyosaure du lias* et du *jurassique* atteignait 10 mètres de long.



Ichtyosaure.

ICHTYOSE (ik-ti-ô-se) n. f. (du gr. *ikhthys*, poisson).

Maladie de la peau, dans laquelle l'épiderme devient corné, sec, écailleux comme celui des poissons.

ICHTYS n. m. V. **ICHTHYS**.

ICI adv. de lieu (lat. pop. *ecce hic*). En ce lieu-ci. Par ext. Au moment présent : d'ici à demain. Ici-bas, dans ce bas monde.

ICOGLAN n. m. (turen. *itchoghlan*). Officier du palais du sultan, attaché à un des services intérieurs.

ICONE n. f. (du gr. *eikôn*, image). Se dit, en russe et dans toute l'Eglise grecque, des images peintes représentant la Vierge et les saints.

ICONOCLASME (kias-ne) n. m. ou **ICONOCLASIE** (zi) n. f. Doctrine des iconoclastes.

ICONOCLASTE (kias-te) n. et adj. m. (du gr. *eikôn*, image, et *klazein*, briser). Membre d'une secte religieuse, qui proscrivait le culte des images. (V. *Part. hist.*)

ICONOGRAPHIE n. m. Qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE (fi) n. f. (du gr. *eikôn*, image, et *graphein*, écrire). Science des images produites par la peinture, la sculpture et les autres arts plastiques. Ouvrage où sont reproduites des œuvres de ce genre. Collection de portraits d'hommes célèbres.

ICONOGRAPHIQUE adj. Qui appartient à l'iconographie : document iconographique.

ICONOLÂTRE n. (du gr. *eikôn*, image, et *latreuin*, adorer). Adorateur d'images.

ICONOLÂTRIE (tri) n. f. (de *iconolâtre*). Adoration des images.

ICONOLOGIE (ji) n. f. (du gr. *eikôn*, image, et *logos*, discours). Explication des images, des statues, des monuments anciens.

ICONOLOGISTE (jis-te) ou **ICONOLOGUE** (lo-ghe) n. m. Celui qui s'occupe d'iconologie.

ICONOSTASE (nos-ta-se) n. f. (du gr. *eikôn*, image, et *stasis*, station). Grand écran à trois portes, couvert d'images de saints, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration.

ICOSAÈDRE (za) n. m. et adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *edra*, face). Corps solide qui a vingt faces.

ICOSANDRE (san-dre) adj. (du gr. *eikosi*, vingt, et *andrô*, andros, mâle). Qui a vingt étamines ou plus.

ICTÈRE (ik) n. m. (gr. *ikteros*). Nom scientifique de la jaunisse : l'ictère est caractérisé par une teinte jaune de la peau.

ICTÉRIQUE (ik) adj. Qui a rapport à l'ictère : teint ictérique. N. Atteint de la jaunisse.

IDÉAL, E, AUX adj. Qui n'existe que dans l'idée : personnage idéal. Qui possède la suprême perfection : beauté idéale. N. m. Perfection suprême ou typique, qui n'existe que dans l'imagination : l'artiste doit viser à l'idéal. Pl. des idéals ou idéaux.

IDÉALEMENT (man) adv. D'une manière idéale : les vierges de Raphaël sont idéalement belles.

IDÉALISATION (za-si-on) n. f. Action d'idéaliser.

IDÉALISER (zé) v. a. Donner un caractère idéal à une personne, à une chose : peindre qui a idéalisé son modèle.

IDÉALISME (lis-me) n. m. Doctrine philosophique qui nie la réalité individuelle des choses distinctes du « moi » et n'en admet que l'idée : l'idéalisme kantien. Poursuite de l'idéal dans les œuvres d'art : l'idéalisme s'oppose au réalisme.

IDÉALISTE (lis-te) n. Qui professe l'idéalisme. Adjectiv. : philosophie idéaliste.

IDÉALITÉ n. f. Caractère de ce qui est idéal.

IDÉE (dé) n. f. (du gr. *idea*, aspect, image). Représentation d'une chose dans l'esprit : l'idée du beau, du bien. Manière de voir : les idées politiques de Rousseau. Intention arrêtée : changer d'idée. Conception littéraire ou artistique. L'esprit qui conçoit : avoir quelque chose dans l'idée. Image, souvenir. Imagination : être heureux en idée. Visions chimériques : ce ne sont que des idées. Type éternel de ce qui existe dans la philosophie platonicienne. Idée fixe, pensée dominante, dont on est obsédé.

IDEM (dém) adv. Mot latin signifiant le même, qu'on emploie pour éviter des répétitions et qu'on abrège ainsi : id.

IDENTIFICATION (dan, si-on) n. f. Action d'identifier : l'identification d'un accusé.

IDENTIFIER (dan-ti-fi-é) v. a. (du lat. *idem*, le même, et *facere*, faire. — Se conl. comme *prier*). Rendre ou déclarer identique : identifier deux genres. Identifier un nom de lieu, trouver le nom moderne qui correspond au nom ancien. Trouver l'identité de : l'anthropométrie permet d'identifier avec certitude les criminels. S'identifier v. pr. Devenir identique. Se bien pénétrer des idées en l'autre.

IDENTIQUE (dan) adj. (du lat. *idem*, le même). Qui ne fait qu'un avec un autre ou qui est compris sous la même idée : propositions identiques. Ant. Différent, dissemblable.

IDENTIQUEMENT (dan-ti-ke-man) adv. D'une manière identique.

IDENTITÉ (dan) n. f. (lat. *identitas*). Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre. Dr. Ensemble des circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée : découvrir l'identité d'un criminel ; produire une pièce d'identité. Math. Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes.

IDÉOGRAMME (gra-me) n. m. (du gr. *idea*, idée, et *gramma*, caractère). Signe qui exprime l'idée, et non les sons du mot qui représenterait cette idée : les anciens caractères égyptiens étaient des idéogrammes.

IDÉOGRAPHIE (fi) n. f. (du gr. *idea*, idée, et *graphein*, écrire). Représentation directe des idées par des signes qui en figurent l'objet.

IDÉOGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'idéographie : écriture idéographique.

IDÉOGRAPHIEMENT (ke-man) adv. D'une manière idéographique.

IDÉOLOGIE (ji) n. f. (du gr. *idea*, idée, et *logos*, discours). Science des idées. Système qui considère les idées prises en elles-mêmes, abstraction faite de toute métaphysique.

IDÉOLOGIQUE adj. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie.

IDÉOLOGUE (lo-ghe) n. m. Partisan de la philosophie idéologique : Camabès et Destut de Tracy étaient des idéologues. En mauvais part, personne qui s'occupe de rêveries philosophiques, d'abstractions : Napoléon 1^{er} raillait les idéologues.

IDES n. f. pl. (lat. *idus*). Quinzième jour du mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain : César fut assassiné aux ides de mars.

IDIE (i-di) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant des petites mouches noires verdâtres de France.

IDIOMATIQUE adj. Qui a rapport aux idiomes.

IDIOME n. m. (gr. *idiôma* ; de *idios*, propre). Langue propre à une nation : l'idiome français. Langage particulier à une région plus ou moins étendue : l'idiome provençal.

IDIOPATHIE (ti) n. f. (du gr. *idios*, propre, et *pathos*, maladie). Maladie qui a son existence propre et n'est point la conséquence d'une autre affection.

IDIOPATHIQUE adj. Qui a rapport à l'idiopathie : maladie idiopathique.

IDIOSYNCRASIE (sin-kra-si) n. f. (du gr. *idios*, propre, sun, avec, et *krasis*, tempérament). Tempérament. Réaction individuelle propre à chaque homme.

IDIOSYNCRASIQUE (sin-kra-si-ke) adj. Qui a rapport à l'idiosyncrasie : les caractères idiosyncrasiques varient d'homme à homme.

IDIOT (di-ot), **E** n. et adj. (du gr. *idiotes*, homme particulier, ignorant). Atteint d'idiotie. Stupide, dépourvu de sens, d'intelligence. Qui marque la stupidité : air idiot.

IDIOTIE (si) n. f. (de *idiote*). Arrêt de développement mental, lié à des lésions cérébrales généralement héréditaires. Par ext. Absence complète d'intelligence.

IDIOTISME (tis-me) n. m. Syn. de *idiotie*. Gram. Construction particulière à un idiome : Je l'ai échappé belle est un idiotisme français.

IDOCRASE (kra-se) n. f. Pierre précieuse du genre grenat.

IDONE adj. (lat. *idoneus*). Convenable, propre à quelque chose.

IDOLÂTRE adj. et n. (du gr. *eidolon*, image, et *la-treîn*, servir). Qui adore les idoles : un culte idolâtre ; convertir les idolâtres. Fig. Qui aime avec excès : cette mère est idolâtre de ses enfants.

IDOLÂTRER (tré) v. a. Aimer avec passion : idolâtrer ses enfants. V. n. Adorer les idoles. (Vx.)

IDOLÂTRIE (tri) n. f. Adoration des idoles. (V. *POLYTHÉISME*). Fig. Amour excessif.

IDOLÂTRIQUE adj. Qui a rapport à l'idolâtrie : culte idolâtrique. (Peu us.)

IDOLE n. f. (gr. *eidolon* ; de *eidos*, forme, image). Figure, statue représentant une divinité et exposée à l'adoration. Fig. Personne à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries, ou que l'on aime avec une sorte de culte : Alcibiade fut longtemps l'idole du peuple athénien.

IDOTÉE (té) n. f. Genre de crustacés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers chaudes.

IDUMÉEN, ENNE (mé-in, è-ne) adj. et n. De l'Idumée.

IDYLLE (di-é) n. f. (du gr. *eidullion*, petit tableau). Petit poème, presque toujours amoureux, du genre bucolique ou pastoral : les idylles de Théocrite. Fig. Amour tendre et naïf : la touchante idylle de Paul et Virginie.

IDYLLIQUE (di-é-ke) adj. Propre à l'idylle : un style idyllique.

IF (if) n. m. (orig. celt. ou germ.). Genre d'arbres conifères toujours verts, à feuilles longues et étroites, qui portent un petit fruit d'un rouge vif : l'if commun croît dans les régions montagneuses de l'Europe. Pièce triangulaire de charpente, sur laquelle on pose des lampions aux jours d'illuminations.

IGNAME (igh-na-me) n. f. (orig. carabée). Genre de dioscôres, comprenant des plantes grimpantes, dont la racine, très volumineuse, fournit une fécule appelée *arrow-root* de la Guyane.

IGNARE adj. et n. (lat. *ignarus*). Ignorant, sans instruction : un homme ignare. **IGNATIE** (si) n. f. Genre de loganiacées strychnées, comprenant des arbrisseaux de Manille, dont le fruit vénéneux est nommé *fève de Saint-Ignace*.

IGNÉ (igh-né), **E** adj. (lat. *igneus* ; de *ignis*, feu). Qui est de feu, qui a les qualités du feu. Produit par l'action du feu : les lavés sont des roches ignées.

IGNESCENCE (igh-nés-san-se) n. f. Etat d'un corps ignescent. (Peu us.)

IGNESCENT (igh-nés-san), **E** adj. (du lat. *ignis*, feu). Qui s'enflamme. (Peu us.)

IGNICOLE (igh-ni) n. et adj. (du lat. *ignis*, feu, et *colere*, adorer). Adorateur du feu.

IGNICOLORE (igh-ni) adj. (du lat. *ignis*, feu, et *color*, couleur). Qui a la couleur du feu.

IGNIFÈRE (igh-ni) adj. (du lat. *ignis*, feu, et *ferre*, porter). Qui transmet le feu.

IGNIFUGATION (igh-ni, si-on) n. f. ou **IGNIFUGAGE** n. m. Action d'ignifuger. Son résultat. **IGNIFUGE** (igh-ni) adj. (du lat. *ignis*, feu, et *fugare*, mettre en fuite). Propre à rendre ininflammables les objets naturellement combustibles. N. m. : le silicate de potasse est un ignifuge.

IGNIFUGER (igh-ni-fu-je) v. a. (Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : il ignifugea, nous ignifugeons.) Rendre ininflammable : les décors de théâtre doivent être ignifuges.

IGNIPUNCTURE (igh-ni-punk-tu-re) n. f. Méd. Caustérisation par un caustère que termine une aiguille longue et fine qu'on fait rougir à blanc.

IGNITION (igh-ni-si-on) n. f. (du lat. *ignis*, feu). Etat des corps en combustion : l'oxygène active l'ignition des corps. Etat d'un métal porté au rouge.

IGNIVOME (igh-ni) adj. (du lat. *ignis*, feu, et *vomere*, vomir). Qui vomit du feu : cratère ignivome. (Peu us.)

IGNIVORE (igh-ni) adj. (du lat. *ignis*, feu, et *vorare*, dévorer). Qui mange du feu : charlatan ignivore.

IGNOBLE adj. (lat. *ignobilis* ; pour *innobilis*, qui n'est pas noble). Non noble. (Vx.) Bas, infâme : langage, conduite ignoble. **ANT. Noble, relevé, distingué.**

IGNOBLEMENT (man) adv. D'une manière ignoble. (Peu us.)

IGNOMINIE (ni) n. f. (lat. *ignominia*). Infamie, grand déshonneur. Honte, affront. **ANT. Gloire.**

IGNOMINEUSEMENT (se-man) adv. Avec ignominie : être chassé ignominieusement.

IGNOMINEUX, EUSE (ni-è, eu-se) adj. Qui cause de l'ignominie : la pendaïon est un supplice ignominieux.

IGNORABLE adj. Qui peut être ignoré. (Peu us.)

IGNORAMMENT (ra-man) adv. Avec ignorance.

IGNORANCE n. f. Défaut général de connaissances ; manque de savoir. Défaut de connaissance d'un objet déterminé : pécher par ignorance. **ANT. Instruction.**

IGNORANT (ran), **E** n. et adj. Qui n'a point de savoir. Qui n'est pas instruit de certaines choses. **ANT. Instruit, savant, lettré.**

IGNORANTIN adj. et n. m. Nom que prenaient par humilité les frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui soignaient les pauvres. Nom donné en mauvaie part aux frères des écoles chrétiennes.

IGNORANTISME (tis-me) n. m. Système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible.

IGNORANTISSIME (ti-si-me) adj. Fam. Très ignorant.

IGNORÉ, E adj. Inconnu, obscur. **ANT. Célèbre.**

IGNORER (ré) v. a. (lat. *ignorare* ; de *in*, priv., et *gnarus*, qui connaît). Ne pas savoir : ignorer ce qui se passe. Ne pas connaître par expérience : ignorer le malheur.

IGUANE (i-gou-a-ne) n. m. (orig. carabée). Genre de reptiles sauriens de grande taille, revêtus de couleurs brillantes et dont la chair est très estimée. (On les rencontre au Brésil et aux Antilles.)

IGUANIDES (i-gou-a-ni-dé) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre *iguane*. S. un *iguaniidé*.

IGUANODON (ghou-a) n. m. Reptile gigantesque, fossile dans le crétacé.

IGUE (i-ghe) n. f. ou **CLOUP** (kloup) n. m. Dans les causses du Lot, puits naturel aboutissant à un cours d'eau souterrain.

I. H. S., abréviation des mots latins *Jesus, Hominum Salvator* (Jesus, Sauveur des Hommes), qu'on trouve souvent sur les monuments chrétiens.

IL (lat. *ille*) pron. pers. masc. de la 3^e pers. Pl. **ILS**. **YLANG-YLANG** (i-lan-i-lan) n. m. Nom vulgaire d'une plante des Moluques, dont les fleurs possèdent une odeur suave qui les fait rechercher pour la parfumerie. (On écrit aussi **YLANG-YLANG**.)



If.



Iguane.



Iguane.

ÎLE n. f. (lat. *insula*). Espace de terre entouré d'eau de tous côtés : la Sicile est une île.

ILÉO-CÆCAL, E, AUX (sè) adj. Anat. Qui appartient à l'iléon et au cæcum : valvule iléo-cæcale.

ILÉON ou

ILÉUM (om') n. m. (lat.

ilium). Longue portion de l'intestin grêle, faisant suite au jejunum.

ILÉS n. m. pl. (lat. *ilia*). Parties latérales et inférieures du bas-ventre : les os des ilés forment les hanches.

ÎLET (lé) n. m. **ÎLETTE** (lé-te) n. f. Petite île.

ILÉUS (uss) n. m. Méd. Obstruction de l'intestin par lui-même : l'iléus produit ce que l'on nomme communément les coliques de misère.

ILIAQUE adj. (du lat. *ilia*, les flancs). Qui est en rapport avec les flancs. Os iliaque, os de la saillie de la hanche.

ILICACÉES (sè) ou **ILICINÉES** (né) n. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le houx. S. une ilicacée ou ilicinée.

ILLEGAL, E, AUX (il-lé) adj. Qui est contraire à la loi : les ordonnances de Charles X étaient illégales. ANT. Légal.

ILLEGÁLEMENT (il-lé, man) adv. D'une manière illégale : accusé démenti illégalement.

ILLEGÁLITÉ (il-lé) n. f. Vice de ce qui est illégal. Acte illégal. ANT. Légalité.

ILÉGITIME (il-lé) adj. Qui n'a pas les conditions requises par la loi : union illégitime. Né hors du mariage : enfant illégitime. Injuste, déraisonnable : conclusion illégitime. ANT. Légitime.

ILÉGITIMEMENT (il-lé, man) adv. D'une manière illégitime. (Peu us.)

ILÉGITIMITÉ (il-lé) n. f. Défaut de légitimité.

ILÉTTRE (il-lé-tré), **E** adj. Ignorant en littérature. Qui ne sait ni lire ni écrire : le nombre des illettrés diminue chaque jour. ANT. Lettré.

ILIBÉRAL, E, AUX (il-li) adj. Qui n'est pas libéral : mesures ilibérales. ANT. Libéral.

ILICITE (il-li) adj. (lat. *illicitus*). Qui est défendu par la morale ou par la loi : gain illicite. ANT. Licite.

ILICITEMENT (il-li, man) adv. D'une manière illicite. (Peu us.)

ILICO (il-li) adj. (mot lat.). Sur-le-champ, immédiatement : se rendre ilico à une convocation.

ILIMITABLE (il-li) adj. Qui ne peut être renfermé dans des limites. ANT. Limitable.

ILIMITATION (il-li, si-on) n. f. État de ce qui est illimité. ANT. Limitation.

ILLIMITÉ, E (il-li) adj. Sans limites : ambassadeur qui reçoit des pouvoirs illimités. ANT. Limité.

ILLISIBILITÉ (il-li-zé) n. f. Caractère de ce qui est illisible. ANT. Lisibilité.

ILLISIBLE (il-li-zé-ble) adj. Qu'on ne peut lire : écriture illisible. Dont on ne peut supporter la lecture : le fatras illisible d'un compilateur. ANT. Lisible.

ILLISABLEMENT (il-li-zé-ble-man) adv. D'une manière illisible : écrire illisiblement.

ILLOGICITÉ (il-lo) n. f. Caractère de ce qui est illogique. (Peu us.)

ILLOGIQUE (il-lo) adj. Qui n'est pas conforme à la logique. Qui manque d'esprit de suite. ANT. Logique.

ILLOGIQUEMENT (il-lo-ji-ke-man) adv. D'une manière illogique. ANT. Logiquement.

ILLOGISME (il-lo-ji-s-me) n. m. Caractère de ce qui est illogique.

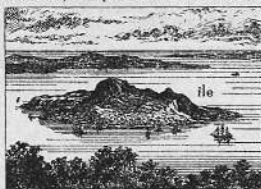
ILLUMINABLE (il-lu) adj. Qui peut être illuminé.

ILLUMINANT (il-lu-mi-nan), **E** adj. Qui illumine.

ILLUMINATEUR (il-lu) n. m. Celui qui illumine.

ILLUMINATIF, IVE adj. Qui illumine. (Peu us.)

ILLUMINATION (il-lu, si-on) n. f. Action d'illuminer. Lumières disposées avec symétrie à l'occa-



sion d'une fête. Reliq. Lumière soudaine et extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'âme. Fig. Lumière subite dans l'esprit.

ILLUMINE, E (il-lu, adj. et n. Visionnaire en matière de religion. Nom de différentes sectes hérétiques.

ILLUMINER (il-lu-mi-né) v. a. (du lat. *lumen*, inis, lumière). Eclairer. Orner d'illuminations : illuminer sa maison. Fig. Eclairer l'esprit, l'âme, d'une lumière intellectuelle.

ILLUMINISME (il-lu-mi-nis-me) n. m. Opinions chimeriques des illuminés.

ILLUSION (il-lu-ti-on) n. f. (lat. *illusio* ; de *illu-sum*, supin de *illudere*, tromper). Erreur des sens ou de l'esprit, qui fait prendre l'apparence pour la réalité : le mirage est une illusion de la vue. Pensée chimérique : se nourrir d'illusions. Prestidigitation. Faire illusion à, tromper. Se faire illusion, s'abuser.

ILLUSIONNER (il-lu-ti-o-né) v. a. Produire de l'illusion. S'illusionner v. pr. Se faire illusion.

ILLUSIONNISME (il-lu-ti-o-nis-me) n. m. Tendance à se faire des illusions. Art de produire les illusions.

ILLUSIONNISTE (il-lu-ti-o-nis-te) n. m. Syn. de PRESTIDIGITATEUR.

ILLUSOIRE (il-lu-zoi-re) adj. Qui tend à abuser. Qui ne se réalise point : promesse illusoire.

ILLUSOIREMENT (il-lu-zoi-re-man) adv. D'une façon illusoire.

ILLUSTRATEUR (il-lus-tra) n. m. Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages : Gustave Doré fut un illustrateur de premier ordre.

ILLUSTRATION (il-lus-tra-si-on) n. f. État de ce qui est illustré. Personnage illustré. Figures gravées et intercalées dans le texte d'un livre, d'un journal : illustration soignée.

ILLUSTRE (il-lus-tré) adj. (lat. *illustris*). Qui est d'un mérite, d'un renom éclatant : Charlemagne est le plus illustre des souverains du moyen âge.

ILLUSTRER (il-lus-tré) v. a. Rendre illustre : la découverte de la vaccine a illustré Jenner. Orner un texte de gravures. Eclaircir par des commentaires, des citations, etc. S'illustrer v. pr. Devenir illustre.

ILLUSTRISSE (il-lus-tri-si-me) adj. (du lat. *illustrissimus*, très illustre). Titre qu'on donne par honneur à certaines personnes élevées en dignité.

ILLUTATION (il-lu-ta-si-on) n. f. Action d'illuter.

ILLUTER (il-lu-té) v. a. (du préf. in, et du lat. *lutum*, boue). Baigner dans une boue médicinale. Traiter par l'application d'une boue.

ILLYRIEN, ENNE (il-li-ri-in, è-ne) adj. et n. De l'Illyrie.

ÎLOT (i-lo) n. m. Petite île : Napoléon Ier fut relégué dans un îlot perdu au milieu de l'océan. Groupe de maisons isolées des autres.

ÎLOTE n. m. (gr. *εἰλωτός*). Nom donné aux serfs de l'Etat, chez les Spartiates. Fig. Homme réduit au dernier degré d'abjection. — Vaincus et réduits en esclavage par les Lacédémoniens, les îlotes étaient traités par leurs vainqueurs avec la dernière dureté. On s'étudiait à les tenir constamment dans la plus dégradante abjection. Les Spartiates les faisaient enlever pour donner à leurs enfants, par ce spectacle honteux, le dégoût de l'ivrognerie.

ÎLOTISME (tis-me) n. m. Condition d'îlote. Fig. État d'abjection et d'ignorance.

IMAGE n. f. (lat. *imago*). Représentation de quelque chose en peinture, en sculpture, en dessin, etc. Représentation de la Divinité, des saints, etc. : les iconoclastes s'élevèrent contre le culte des images. Petite estampe, représentant un sujet religieux ou autre. Ressemblance : Dieu, raconte la Genèse, fit l'homme à son image. Symbole, figure : la chasse est l'image de la guerre. Objet répété dans un miroir : dans l'eau. Représentation, impression des objets dans l'esprit : cette image me suit en tous lieux. Métaphore par laquelle on rend les idées plus vives, en prêtant à l'objet une forme plus sensible : le langage des Orientaux est rempli d'images.

IMAGÉ, E adj. Où il se rencontre beaucoup de figures, en parlant d'une composition littéraire : le style imagé de La Fontaine.

IMAGER (jé) v. a. (Prend un e muet après le g devant a et o : il imagea, nous imageons.) Charger d'images, de métaphores : imager son style.

IMAGER (jé), **ERE** n. Pour IMAGIER. (Vz.)

IMAGERIE (ri, n. f. Fabrique, commerce d'images : l'imagerie fut florissante à Epinal.

IMAGIER (ji-èr) **ÈRE** adj. Qui concerne les images : industrie imagière. N. Qui fabrique, vend des images. Autref., peintre et sculpteur.

IMAGINABLE adj. Qui peut être imaginé. **ANT. Imaginable.**

IMAGINAIRE (nè-re) adj. Qui n'est que dans l'imagination : se forger des contrariétés imaginaires. Qui est fictif : le pays imaginaire des Lilliputiens. Malade imaginaire, qui se croit malade sans l'être. *Espaces imaginaires*, dans le système d'Aristote, espaces au delà des sphères et n'admettant ni corps, ni lieu, ni vide. *Math.* Symbole algébrique, comprenant un radical du second degré portant sur un nombre négatif. **ANT. Réel.**

IMAGINANT (nan), **E** adj. Qui imagine.

IMAGINATIF, IVE adj. Qui imagine aisément : esprit imagitatif.

IMAGINATION (si-on) n. f. (*de imaginer*). Faculté de se représenter les objets par la pensée. Faculté d'inventer, de créer : Dumas père est un conteur plein d'imagination. Chose imaginée : idée, conception. *Fig.* Opinion sans fondement : c'est une pure imagination.

IMAGINATIF n. f. *Pam.* Faculté d'imaginer.

IMAGINER (né) v. a. (*lat. imaginari ; de imago, inis, image*). Se représenter quelque chose dans l'esprit. Inventer, combiner, créer : Torricelli imagina le baromètre. Penser, croire. *S'imaginer* v. pr. Se figurer une chose sans beaucoup de fondement. Croire, se persuader.

IMAN ou **IMAM** (mam) n. m. (de l'ar. *imâm*, chef, Ministre de la religion mahométane. Titre de certains souverains musulmans.

IMANAT (na) ou **IMAMAT** (ma) n. m. Dignité d'iman : l'imanat de Mascate.

IMARET (ré) n. m. (de l'ar. *amaret*, habitation). Etablissement turc, où l'on distribue gratuitement des vivres aux nécessiteux.

IMBATTABLE (in-ba-ta-ble) adj. Qui ne peut être battu : cheval de course imbattable. **ANT. Battable.**

IMBÉCILE (in) n. et adj. (du lat. *imbecillis*, faible). Faible d'esprit. *Sot*. Qui marque l'imbecillité. **ANT. Intelligent, spirituel.**

IMBÉCILEMENT (in-mam) adv. Avec imbecillité.

IMBÉCILLITÉ (in-bé-ji-lé) n. f. Faiblesse d'esprit. Sottise. Acte d'imbecille. **ANT. Intelligence.**

IMBERRE (in-bér-be) adj. (du préf. *in*, et du lat. *barba*, barbe). Qui est sans barbe. *Fig.* Très jeune.

IMBIBER (in-bi-bé) v. a. (*lat. imbibere*). Mouiller, pénétrer d'un liquide : imbibier d'eau une éponge.

IMBIBITION (in, si-on) n. f. Action d'imbiber, de s'imbiber.

IMBRICATION (in, si-on) n. f. Etat des choses qui se recouvrent mutuellement à la façon des tuiles d'un toit : l'imbrication des écailles d'un poisson.

IMBRIFUGE (in) adj. (du lat. *imber*, bris, pluie, et *fugare*, mettre en fuite). Impénétrable à la pluie.

IMBRIQUE (in-bri-ké), **E** adj. (*lat. imbricatus*). Se dit des choses qui se recouvrent en partie les unes les autres, comme les tuiles, les ardoises, etc., d'un toit.

IMBRIQUER (in-bri-ké) v. a. Disposer de même manière que les tuiles d'un toit.

IMBROGLIO (in-bro-i-li-o) n. m. (*mot ital.*). Confusion, embrouillement : dénouer un imbroglio. Pièce de théâtre, dont l'intrigue est très compliquée. *Pl.* des *imbroglios*.

IMBRUABLE (in) adj. Qui ne peut pas être brulé.

IMBU, E (in) adj. (de *imbore*). Rempli, pénétré : imbu de préjugés.

IMBUCCATION (in-bu-ka-si-on) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *bucca*, bouche). Action d'introduire dans la bouche.

IMBUVABLE (in) adj. Qu'on ne peut pas boire. Qui est mauvais à boire : l'eau de mer est imbuvable.

IMIDE n. m. *Chim.* Solide stable, dérivant d'un acide par déshydratation.

IMITABLE adj. Qui peut, qui doit être imité. **ANT. Inimitable.**

IMITATEUR, TRICE n. et adj. Qui imite : esprit imitateur. Qui est porté à imiter : l'élève imitateur. **IMITATIF, IVE** adj. Qui est de la nature de l'imitation : harmonie imitative.

IMITATION (si-on) n. f. (*lat. imitatio*). Action d'imiter : imitation servile. Objet produit en imitant. Matière ouvree, qui simule une matière plus riche : bronze d'imitation ; bijoux en imitation. **A l'imitation de**, loc. prép. Sur le modèle de.

IMITER (lé) v. a. (*lat. imitari*). Faire ou s'efforcer de faire exactement ce que fait une personne, un animal : imiter une signature. Prendre pour modèle : imiter ses ancêtres. Chercher à prendre le style, la manière d'un auteur, d'un peintre, etc. : Boileau a heureusement imité Horace. Copier, contre-faire, avoir un faux air de : le cuivre doré imite l'or.

IMMACULÉ, E (im-ma) adj. (du préf. *in*, et de *maculé*). Sans tache : blancheur immaculée. *Fig.* Sans souillure morale : innocence immaculée. *Théol.* Immaculée Conception, conception de la vierge Marie, exempte du péché originel.

IMMANENCE (im-ma-nan-se) n. f. Etat de ce qui est immanent. **ANT. Transcendance.**

IMMANENT (im-ma-nan), **E** adj. (*lat. immanens*). Qui existe, réside, agit en soi-même. Qui persiste, qui est constant : justice immanente.

IMMANGEABLE (in ou im-man-ja-ble) adj. Qui ne peut être mangé : viande immangeable.

IMMANQUABLE (in ou im-man-ka-ble) adj. Qui ne peut manquer d'arriver.

IMMANQUABLEMENT (in ou im-man-ka-ble-mam) adv. Infailliblement.

IMMARCESCIBLE (im-mar-sès-si-ble) adj. Qui ne peut se flétrir : gloire immarcescible.

IMMATÉRIALISER (im-ma, zé) v. a. Rendre une chose immatérielle par la pensée ou le raisonnement. **ANT. Matérialiser.**

IMMATÉRIALISME (im-ma, lis-me) n. m. Système des philosophes qui nient l'existence de la matière. **ANT. Matérialisme.**

IMMATÉRIALISTE (im-ma, lis-te) adj. Qui se rapporte à l'immatérialisme : philosophie immatérialiste. N. Partisan de l'immatérialisme. **ANT. Matérialiste.**

IMMATÉRIALITÉ (im-ma) n. f. Qualité, état de ce qui est immatériel : l'immatérialité de l'âme.

IMMATÉRIEL, ELLE (im-ma-té-ri-èl, -è-le) adj. Qui n'a pas de consistance matérielle : l'esprit est immatériel. **ANT. Matériel.**

IMMATÉRIELLEMENT (im-ma-té-ri-èl-le-man) adv. D'une manière immatérielle.

IMMATRICULATION (im-ma, si-on) n. f. Action d'immatriculer. Etat de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE (im-ma) n. f. Enregistrement sur un registre public, dit *matriicule*. Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près d'un tribunal.

IMMATRICULER (im-ma, lé) v. a. (du préf. *in*, et de *matriicule*). Enregistrer sur la matricule, sur un registre quelconque.

IMMATÉRITÉ (im-ma) n. f. Etat de ce qui n'est pas mûr, au prop. et au fig.

IMMÉDIAT (im-mé-di-a), **E** adj. Qui est ou se fait, qui agit sans intermédiaire : cause immédiate ; successeur immédiat. Instantané : soulagement immédiat.

IMMÉDIATEMENT (im-mé, man) adv. D'une manière immédiate. A l'instant même.

IMMÉDIATÉTÉ (im-mé) n. f. Qualité de ce qui est immédiat. (Peu us.)

IMMÉMORABLE (im-mé) adj. Syn. de IMMÉMORIAL. **ANT. Mémorable.**

IMMÉMORÉ, E (im-mé) adj. Dont on n'a pas conservé la mémoire. (Peu us.)

IMMÉMORIAL, E, AUX (im-mé) adj. Qui remonte à une époque sortie de la mémoire, à cause de son ancienneté : usage immémorial.

IMMÉMORIALEMENT (im-mé, man) adv. Depuis un temps immémorial. (Peu us.)

IMMENSE (im-man-se) adj. (*lat. immensus*). Qui est presque sans bornes, sans mesure : la mer immense. Très considérable : fortune immense. **ANT. Petit, minuscule, microscopique.**



Tuiles imbriquées.

IMMENSEMENT (*im-man-sé-man*) adv. D'une manière immense.

IMMENSITÉ (*im-man*) n. f. (lat. *immensitas*). Caractère de ce qui est immense. Grandeur infinie : l'immensité des cieux. Très vaste étendue : navire perdu dans l'immensité des flots.

IMMERGENT (*im-mér-jan*), **E** adj. (du lat. *immergere*, plonger dans). Se dit d'un rayon lumineux qui pénètre un milieu.

IMMERGER (*im-mér-jé*) v. a. (lat. *immergere*). — Prend un e muet après le g devant a et o : il *immergea*, nous *immergeons*. Plonger dans un liquide. Particulièrement, laisser tomber dans la mer : immerger le corps d'un matelot décédé en cours de route.

IMMÉRITÉ, **E** (*im-mé*) adj. Que l'on n'a pas mérité : reproches immérités. ANT. **MÉRITÉ**.

IMMERSIF, **IVE** (*im-mér*) adj. Qui se fait par immersion.

IMMERSION (*im-mér*) n. f. (lat. *immersto*). Action de plonger un corps dans un liquide. Astr. Entrée d'une planète dans l'ombre portée par une autre planète.

IMMESURABLE (*im-me-zu*) adj. Qu'on ne peut mesurer. ANT. **MESURABLE**.

IMMEUBLE (*im-meu-ble*) adj. (du lat. *immobilis*, immobile). Qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel. N. m. Bien qui n'est pas meuble, comme terres, maisons, etc. Maison : vendre un immeuble de rapport. ANT. **MEUBLE**.

IMMIGRANT (*im-mi-gran*), **E** n. et adj. Qui vient de l'étranger dans un pays pour l'habiter : les immigrants irlandais sont nombreux aux États-Unis. ANT. **ÉMIGRANT**.

IMMIGRATION (*im-mi-gra-si-on*) n. f. Action de venir dans un pays pour l'habiter : l'immigration européenne a transformé les deux Amériques.

IMMIGRÉ, **E** (*im-mi*) n. et adj. Se dit des personnes qui se sont établies quelque part par immigration.

IMMIGRER (*im-mi-gré*) v. n. (lat. *immigrare*). Venir dans un pays pour s'y fixer. ANT. **ÉMIGRER**.

IMMINEMENT (*im-mi-na-man*) adv. D'une manière imminente. (Peu us.)

IMMINENCE (*im-mi-na-sé*) n. f. Qualité de ce qui est imminent : se troubler devant l'imminence du danger.

IMMINENT (*im-mi-nah*), **E** adj. (lat. *imminens*). Qui menace pour un avenir prochain : ruine, disgrâce imminente.

IMMISER (*im-mis-sé*) v. a. (lat. *immiscere*). — Prend une cédille sous le c devant a et o : il *immisça*, nous *immisçons*. Mêler, faire entrer. S'immiscer v. pr. Se mêler, s'ingérer sans droit ou mal à propos : s'immiscer dans les affaires d'autrui.

IMMIXTION (*im-miks-ti-on*) n. f. (lat. *immixtio*). Dr. Action d'immiscer, de s'immiscer. Action de s'immiscer dans une succession.

IMMOBILE (*im-mo*) adj. Qui ne se meut pas : les anciens croyaient que la terre est immobile. Fig. Ferme, inébranlable : calme et immobile dans le danger. ANT. **MOBILE**.

IMMOBILIER (*im-mo-bi-li-èr*), **ÈRE** adj. Qui est composé de biens immeubles : biens immobiliers. Saisie immobilière, qui a pour objet un immeuble.

IMMOBILISATION (*im-mo-bi-li-sa-ti-on*) n. f. Action d'immobiliser : on traite les fractures par l'immobilisation du membre blessé. Dr. Action de la loi en vertu de laquelle des biens meubles sont déclarés immeubles et soumis par suite à la législation des droits réels immobiliers : l'immobilisation des actions de la Banque de France.

IMMOBILISER (*im-mo-bi-zé*) v. a. Rendre immobile. Priver des moyens d'agir : le froid immobilisa la Grande Armée autour de Moscou. Donner à un objet mobilier la qualité d'immeuble.

IMMOBILISME (*im-mo-bi-lis-me*) n. m. Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation.

IMMOBILITÉ (*im-mo*) n. f. État d'une chose qui ne se meut point. État de ce qui est stationnaire. Maladie du cheval, caractérisée par une sorte d'assoupissement permanent, l'animal restant toujours dans la même position où on le met : l'immobilité est un vice rédhibitoire. ANT. **MOBILITÉ**.

IMMODÉRATION (*im-mo-si-on*) n. f. Défaut de modération. (Peu us.) ANT. **MODÉRATION**.

IMMODÉRÉ, **E** (*im-mo*) adj. Qui n'a pas de modération. Excessif, outré (en parlant des choses) : l'usage immodéré de la morphine entraîne de graves accidents. ANT. **MODÉRÉ**.

IMMODÉRÉMENT (*im-mo-man*) adv. D'une manière immodérée : avec excès. ANT. **MODÉRÉMENT**.

IMMODESTE (*im-mo-dés-té*) adj. Qui manque de modestie, de pudeur. (En parlant des choses.) Qui blesse la modestie, la pudeur : tenue immodeste. ANT. **MODESTE**, **PUDIQUE**.

IMMODESTEMENT (*im-mo-dés-te-man*) adv. D'une manière immodeste. ANT. **MODESTEMENT**.

IMMODESTIE (*im-mo-dés-té*) n. f. Manque de modestie, de bienséance, de pudeur. Acte ou parole qui blesse la pudeur. ANT. **MODESTIE**.

IMMOLATEUR (*im-mo*) n. m. Celui qui immole.

IMMOLATION (*im-mo-lé-si-on*) n. f. Action d'immoler. Meurtre. Fig. Sacrifice.

IMMOLER (*im-mo-lé*) v. a. (lat. *immolare*). Offrir en sacrifice. Tuer, massacrer. Fig. Sacrifier, renoncer à : Agamemnon immola sa fille à l'intérêt général des Grecs.

IMMONDE (*im-mon-dé*) adj. (lat. *immundus*). Sale, impur : les bêtes immondes. L'esprit immonde, le démon. Fig. Ignoble, dégoûtant.

IMMONDICE (*im-mon*) n. f. (lat. *immunditia*). Boue, ordures entassées dans les rues, dans les maisons. Fig. Impureté, au point de vue religieux. (S'emploie surtout au plur.)

IMMONDICITÉ (*im-mon*) n. f. État de ce qui est immonde. (Peu us.)

IMMORAL, **E**, **AUX** (*im-mo*) adj. Contraire à la morale : ouvrage immoral. ANT. **MORAL**.

IMMORALEMENT (*im-mo-man*) adv. D'une manière immorale. ANT. **MORALEMENT**.

IMMORALITÉ (*im-mo*) n. f. Opposition aux principes de la morale : J.-J. Rousseau accusait le théâtre d'être une école d'immoralité. Absence de ces principes. ANT. **MORALITÉ**.

IMMORTALISER (*im-mor-zé*) v. a. Rendre immortel. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. S'immortaliser v. pr. Se rendre immortel.

IMMORTALITÉ (*im-mor*) n. f. Qualité, état de ce qui est immortel : l'immortalité de l'âme. Vie perpétuelle dans le souvenir des hommes : aspirer à l'immortalité. Blas. Nom donné au bûcher sur lequel est représenté le phénix.

IMMORTEL, **ELLE** (*im-mor-tél*, *-èl*) adj. Qui n'est point sujet à la mort : l'âme immortelle. Par ext. Qui dure très longtemps : haïne immortelle. Fig. Qui vivra perpétuellement dans la mémoire des générations futures : les chefs d'œuvre immortels du génie humain. N. m. Fam. Membre de l'Académie française. N. m. pl. **Les Immortels**, les dieux du paganisme. Les gardes des anciens rois de Perse. N. f. Nom donné à certaines plantes, à cause de la durée de leurs fleurs, dont l'involution ne change pas avec le temps. Ces fleurs mêmes : l'immortelle jaune est employée pour tresser des couronnes funéraires. ANT. **MORTEL**.

IMMORTELLEMENT (*im-mor-té-le-man*) adv. D'une manière immortelle.

IMMORTIFICATION (*im-mor-si-on*) n. f. État d'une personne qui n'est pas mortifiée.

IMMORTIFIÉ, **E** (*im-mor*) adj. Qui n'est point mortifié.

IMMUABILITÉ (*im-mu*) n. f. Syn. de **IMMUTABILITÉ**.

IMMUABLE (*im-mu*) adj. Qui n'est point sujet à changer : les lois humaines ne sont pas immuables.

IMMUABLEMENT (*im-mu-man*) adv. D'une manière immuable.

IMMUNISANT (*im-mu-ni-san*), **E** adj. Qui immunise : sérum immunisant.

IMMUNISATION (*za-si*) n. f. Action d'immuniser.

IMMUNISER (*im-mu-ni-zé*) v. a. (du lat. *immunis*, exempt). Rendre réfractaire à une maladie.



Immortelle.

IMMUNITÉ (im-mu) n. f. (lat. *immunitas* ; de *immunis*, exempt). Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc. : les *immunités féodales*. Propriété d'un organisme vivant d'être à l'abri d'une maladie déterminée : une *première atteinte d'une maladie infectieuse* confère souvent ensuite une *immunité plus ou moins longue*.

IMMUTABILITÉ (im-mu) n. f. Qualité de ce qui est immuable. (On dit aussi *IMMUTABILITÉ*.)

IMPACT (in-pak) n. m. (du lat. *impactus*, heurt). Collision de deux ou plusieurs corps. *Point d'impact*, le point où vient frapper un projectile.

IMPACTION (in-pak-si-on) n. f. (lat. *impactio*). Rupture d'un os avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre.

IMPAIR (in-pèr), **E** adj. (lat. *impar*). Qu'on ne peut pas diviser en deux nombres entiers égaux : *trois est un nombre impair*. *Organes impairs*, ceux qui n'ont pas de symétrie (estomac, foie, etc.). N. m. Maladresse : commettre un *impair*. **ANT. PAIR.**

IMPALPABILITÉ (in) n. f. Qualité de ce qui est impalpable.

IMPALPABLE (in) adj. Si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher : le *talco se réduit en poudre impalpable*. **ANT. PALPABLE.**

IMPALUDISME (in, di-sme) n. m. V. **PALUDISME.**

IMPANATION (in, si-on) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *panis*, pain). Opinion des luthériens, qui croient à l'existence simultanée du pain et du corps du Christ dans l'Eucharistie.

IMPARDONNABLE (in-par-do-na-ble) adj. Qui ne mérite point de pardon : *erreur impardonnable*. **ANT. PARDONNABLE, EXCUSABLE.**

IMPARFAIT (in-par-fè), **E** adj. Incomplet, qui n'est pas achevé : *maison imparfaite*. Qui a des défauts : *ouvrage imparfait*. N. m. Ce qui est incomplet, inachevé. *Gram.* Temps du verbe qui exprime une action passée, comme contemporaine d'une autre action passée : *je lisais quand vous êtes entré*. (Il y a deux imparfaits : l'imparfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif). **ANT. PARFAIT.**

IMPARFAITEMENT (in-par-fè-te-màn) adv. D'une manière imparfaite. **ANT. PARFAITEMENT.**

IMPARISYLLABE (in, si-la-be) ou **IMPARISYLLABIQUE** (in, si-la) adj. Se dit des noms grecs ou latins qui ont au génitif singulier une ou deux syllabes de plus qu'au nominatif, comme *virgo*, *virginis*, *vierge*. N. m. : un *imparisyllabe*.

IMPARITÉ (in) n. f. (lat. *imparitas*). Caractère de ce qui est impair. Inégalité. **ANT. PARITÉ.**

IMPARTAGEABLE (in, ja-ble) adj. Qui ne peut être partagé. **ANT. PARTAGEABLE.**

IMPARTIAL (in-par-si-al), **E**, **AUX** adj. Qui ne sacrifie point la justice, la vérité à des considérations particulières : *juge, historien impartial*. **ANT. PARTIAL.**

IMPARTIALEMENT (in-par-si-a-le-màn) adv. Sans partialité : *juger impartialement*. **ANT. PARTIALEMENT.**

IMPARTIALITÉ (in, si-a) n. f. Caractère, action de celui qui est impartial : *l'impartialité est le premier devoir du magistrat*. **ANT. PARTIALITÉ.**

IMPARTIR (in) v. a. (lat. *impartiri*). Accorder, attribuer : *impartir un délai*.

IMPASSABLE (in-pa-sa-ble) adj. Qu'on ne peut passer, franchir. (Peu us.)

IMPASSE (in-pa-se) n. f. (du préf. *in*, et de *passer*). Rue sans issue. *Fig.* Position dont il est impossible de sortir heureusement : *être dans une impasse*.

IMPASSIBILITÉ (in-pas-si) n. f. Qualité de celui qui est impassible : *garder son impassibilité*.

IMPASSIBLE (in-pas-si-ble) adj. (lat. *impassibilis*). Qui n'est pas susceptible de souffrance. Insensible à la douleur ou aux émotions : *rester impassible en présence du danger*. **ANT. SUSCEPTIBLE, IMPRESSIONNABLE.**

IMPASSIBLEMENT (in-pas-si-ble-màn) adv. Avec impassibilité.

IMPASTATION (in-pas-ta-si-on) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *pasta*, pâte). Composition faite de substances broyées et mises en pâte : le *stur* est une *impastation*. Action d'amener à l'état de pâte pharmaceutique.

IMPATIENTIEMENT (in-pa-si-a-màn) adv. Avec impatience : *souffrir impatientement le joug de l'étranger*. **ANT. PATIEMENT.**

IMPATIENCE (in-pa-si-an-se) n. f. (lat. *impatiens*). Manque de patience : *mouvement d'impatience*. Sentiment d'inquiétude qui naît de la souffrance d'un mal, ou de l'attente de quelque bien. Pl. Espèce d'irritation nerveuse : *avoir des impatiences*. **ANT. PATIENCE.**

IMPATIENS (in-pa-si-ans) ou **IMPATIENTE** (in-pa-si-an-te) n. f. Genre de balsamines, dont le fruit éclate dès qu'on y touche.

IMPATIENT (in-pa-si-an), **E** adj. (lat. *impatiens*). Qui manque de patience. Qui ne peut supporter : *impatient du joug*. Qui désire avec un empressement inquiet : *impatient de partir*. **ANT. PATIENT.**

IMPATIENTANT (in-pa-si-an-tàn), **E** adj. Qui impatientie : *monotonie impatientante*.

IMPATIENTER (in-pa-si-an-tè) v. a. Faire perdre patience. **ANT. PATIENTER. S'IMPATIENTER** v. pr. Perdre patience.

IMPATRONISATION (in, za-si-on) n. f. Action d'impatroniser ou de s'impatroniser.

IMPATRONISER (in, zè) v. a. (du préf. *in*, et de *patron*). Introduire sous une autorité de maître. **S'IMPATRONISER** v. pr. S'établir, s'imposer en maître. *Fig.* S'introduire, se faire accepter : *une coutume qui s'impatronise*.

IMPAYABLE (in-pè-la-ble) adj. Qu'on ne peut trop payer, qui est admirable : *travail impayable*. *Fam.* Ridicule ou comique : *aventure impayable*.

IMPAYÉ (in-pè-té), **E** adj. Qui n'a pas été payé.

IMPECCABILITÉ (in-pè-ka) n. f. Blet de celui qui est incapable de pécher, de faillir. **ANT. PECCABILITÉ.**

IMPECCABLE (in-pè-ka-ble) adj. (du préf. *in*, et du lat. *peccare*, pécher). Incapable de pécher, de faillir. Sans défaut : *vers d'une forme impeccable*. **ANT. PECCABLE.**

IMPEDEMENTA (in-pè-dè-min) n. m. pl. (mot lat.). Charrois, convois de bagages, etc., qui retardent la marche d'une armée. (On dit quelquefois, en franç. *IMPEDIMENTS* (in, man).)

IMPÉNÉTRABILITÉ (in) n. f. (de *impénétrable*). Propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu dans l'espace : *l'impénétrabilité est une des propriétés de la matière*. *Fig.* Caractère de ce qui ne peut être connu, deviné. **ANT. PÉNÉTRABILITÉ.**

IMPÉNÉTRABLE (in) adj. Qui ne peut être pénétré : *cuirasse impénétrable*. *Fig.* Caché, inexplicable : *mystère impénétrable*. Dont il est impossible de pénétrer les sentiments. **ANT. PÉNÉTRABLE.**

IMPÉNÉTRABLEMENT (in, man) adv. D'une manière impénétrable. (Peu us.)

IMPÉNITENCE (in, tan-se) n. f. Endurcissement dans le péché. *Impénitence finale*, dans laquelle on meurt. *Fig.* Persistance dans l'erreur. **ANT. PÉNITENCE.**

IMPÉNITENT (in-pè-ni-tàn), **E** adj. Qui est endurci dans le péché. *Fam.* Qui persiste dans ses errements : *un buveur impénitent*. **ANT. PÉNITENT.**

IMPENNE (in-pè-ne) adj. (du préf. *in*, et du lat. *penna*, plume). Qui est sans plumes.

IMPENSE (in-pan-se) n. f. (lat. *impensa*). Dr. Dépense pour l'entretien ou l'amélioration d'un bien.

IMPÉRATIF, **IVE** (in) adj. (lat. *imperativus* ; de *imperare*, commander). Qui a le caractère du commandement : *ton impératif*. *Mandat impératif*, obligation imposée par les électeurs au représentant qui n'a pas voté de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées : *le mandat impératif n'est pas admis en France*. N. m. et adj. *Gram.* Mode et temps du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : *l'impératif, en français, n'a ni de première ni de troisième personne du singulier, ni de troisième personne du pluriel*. Dont le verbe est à l'impératif : *proposition impérative*.

IMPÉRATIVEMENT (in, man) adv. D'une manière impérative : *parler impérativement*.

IMPERATOIRE (in) n. f. Plante de la famille des ombellifères.

IMPERATRICE (in) n. f. La femme d'un empereur : *l'impératrice Marie-Louise*. Celle qui gouverne un empire : *Catherine II, impératrice de Russie*.

IMPERCEPTIBILITÉ (in-pèr-sèp) n. f. Caractère de ce qui est imperceptible. **ANT. PERCEPTIBILITÉ.**

IMPERCEPTIBLE (*in-pèr-sèp*) adj. Qui ne peut être aperçu, comme les animalcules. Qui échappe à notre attention : progrès imperceptible. ANT. **Percéptible**.

IMPERCEPTIBLEMENT (*in-pèr-sèp, man*) adv. D'une manière imperceptible. ANT. **Percéptiblement**.

IMPERDABLE (*in-pèr*) adj. Qui ne peut se perdre : pari imperdable. ANT. **Perdable**.

IMPERFECTIBILITÉ (*in-pèr-fèk*) n. f. Etat de ce qui est imperfectible. ANT. **Perfectibilité**.

IMPERFECTIBLE (*in-pèr-fèk*) adj. Qui ne peut se perfectionner. ANT. **Perfectible**.

IMPERFECTION (*in-pèr-fèk-si-on*) n. f. Etat de ce qui est resté incomplet, inachevé : l'imperfection d'un travail. Défaut, vice. ANT. **Perfection**.

IMPERFORATION (*in-pèr, si-on*) n. f. Méd. Etat d'une partie naturelle qui devrait être ouverte et qui est fermée.

IMPERFORE, E (*in-pèr*) adj. Méd. Qui n'est pas percé, ouvert, et qui devrait l'être.

IMPERIAL, E, AUX (*in*) adj. (lat. *imperialis* ; de *imperium*, empire). Qui appartient à un empereur ou à un empire : couronne impériale ; Bonaparte se fit décerner la dignité impériale. N. m. pl. Les Impériaux, v. Part. hist.

IMPERIALE (*in*) n. f. Bessus d'une diligence, d'un omnibus, d'un tramway, d'un wagon. Petit bouquet de barbe sous la lèvre inférieure, mis à la mode par Napoléon III. Sorte de jeu de cartes qui se joue ordinairement à deux, avec un jeu de trente-deux cartes. Série impériale, série de l'as, du roi, de la dame et du valet de la même couleur.

IMPERIALEMENT (*in, man*) adv. En empereur, d'une façon impériale.

IMPERIALISME (*in, lis-me*) n. m. Opinion favorable au gouvernement impérial. Doctrine politique, visant à resserrer les liens qui unissent l'Angleterre à ses colonies et à étendre la puissance britannique : l'imperialisme anglais s'est particulièrement manifesté à la fin du XIX^e siècle. Visées d'expansion et de domination d'un Etat.

IMPERIALISTE (*in, lis-tè*) adj. Favorable au gouvernement impérial, à l'imperialisme : opinions, tendances imperialistes. Subst. : les imperialistes.

IMPERIEUSEMENT (*in, ze-man*) adv. D'une manière impérieuse : exiger impérieusement une concession.

IMPERIEUX, EUSE (*in-pèr-ri-èd, eu-ze*) adj. (lat. *imperiōsus* ; de *imperium*, commandement). Hautain ; qui commande avec orgueil : les enfants ont souvent le caractère impérieux. Fig. Irrésistible. Pressant : nécessité impérieuse.

IMPERISSABLE (*in-pèr-i-sa-ble*) adj. Qui ne saurait périr. Par exagération. Qui dure très longtemps : gloire imperissable. ANT. **Périssable**.

IMPERISSABLEMENT (*in-pèr-i-sa-ble-man*) adv. D'une manière imperissable. (Peu us.)

IMPERTITE (*in, sf*) n. f. (lat. *impertitia*). Inhabileté, incapacité. Ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession : l'impertite de La Feuillade fit perdre l'urin à la France. ANT. **Capacité, habileté**.

IMPERMEABILISATION (*in-pèr, za-si-on*) n. f. Action d'imperméabiliser : le caoutchouc sert à l'imperméabilisation des étoffes.

IMPERMEABILISER (*in-pèr, zè*) v. a. Rendre imperméable : imperméabiliser un tissu.

IMPERMEABILITÉ (*in-pèr*) n. f. Qualité de ce qui est imperméable. ANT. **Perméabilité**.

IMPERMEABLE (*in-pèr*) adj. Se dit des corps qui ne se laissent point traverser par l'eau : la toile cirée, le caoutchouc sont imperméables. ANT. **Perméable**.

IMPERMUTABILITÉ (*in-pèr*) n. f. Etat de ce qui est impermutable.

IMPERMUTABLE (*in-pèr*) adj. Qui ne peut être permuté, échangé contre une autre chose. ANT. **Permuable**.

IMPERSONNALITÉ (*in-pèr-so-na*) n. f. Caractère de ce qui est impersonnel, qui manque d'origina-

lité : l'impersonnalité du style. ANT. **Personnalité**.

IMPERSONNEL, ELLE (*in-pèr-so-nèl, -è-le*) adj. Qui n'a pas de personnalité. Qui ne s'applique à personne en propre. Qui manque d'originalité ; banal : style impersonnel. Gram. Se dit d'un verbe qui ne se conjugue qu'à la 3^e pers. du sing., comme : il faut, il pleut, il neige, il tonne, etc. (On dit aussi IMPERSONNEL.) Modes impersonnels, l'infinitif et le participe, ainsi nommés parce qu'ils n'ont pas d'inflections pour marquer les personnes. ANT. **Personnel**.

IMPERSONNELLEMENT (*in-pèr-so-nè-le-man*) adv. D'une manière impersonnelle.

IMPERTINENCEMENT (*in-pèr-ti-na-man*) adv. Avec impertinence : répondre impertinemment.

IMPERTINENCE (*in-pèr-ti-nan-sè*) n. f. Caractère de ce qui est déplacé, insolent, outrecaudant. Parole, action offensante : dire, faire des impertinences. ANT. **Politesse, courtoisie**.

IMPERTINENT (*in-pèr-ti-nan*), **E** n. et adj. (lat. *impertinens*). Qui parle, agit d'une manière déplacée, offensante. Irrévérencieux, insolent. Se dit aussi des choses : prendre un ton impertinent. ANT. **Polite, courtois**.

IMPERTURBABILITÉ (*in-pèr*) n. f. Etat de ce qui est imperturbable. (Peu us.)

IMPERTURBABLE (*in-pèr*) adj. (du préf. *in* et du lat. *perturbare*, troubler). Qui rien ne peut troubler, ébranler, émouvoir : garder un calme imperturbable.

IMPERTURBABLEMENT (*in-pèr, man*) adv. D'une manière imperturbable : candidat qui répond imperturbablement à toutes les questions.

IMPÉTIGINEUX, EUSE (*in, nèd, eu-ze*) adj. Qui ressemble ou qui a les caractères de l'impétigo.

IMPÉTIGO (*in*) n. m. (lat. *impetigo*). Méd. Eruption cutanée, caractérisée par des pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes épaisses.

IMPÉTRABLE (*in*) adj. (de *impétrare*). Qu'on peut obtenir. (Peu us.)

IMPÉTRANT (*in-pè-tran*), **E** n. Celui ou celle qui obtient un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPÉTRATION (*in, si-on*) n. f. (de *impétrant*). Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice.

IMPÉTRER (*in-pè-trè*) v. a. (lat. *impetrare*). Obtenir. (Peu us.)

IMPÉTEUSEMENT (*in, ze-man*) adv. Avec impétuosité : s'élançer impéteusement sur l'ennemi.

IMPÉTEUX, EUSE (*in-pè-tu-èd, eu-ze*) adj. (lat. *impetuosus* ; de *impetus*, impulsion). Qui se meut d'un mouvement violent et rapide : vent, torrent impéteux. Fig. VII, emporté, fougueux : caractère impéteux. ANT. **Calme, mou**.

IMPÉTUOSITÉ (*in, zè-tè*) n. f. Caractère de ce qui est impéteux. Fig. Vivacité extrême, fougue. ANT. **Mollesse, calme**.

IMPIE (*in-pi*) n. et adj. (lat. *impius*). Qui n'a point de religion. Contraire à la religion : discours, ouvrage impie. ANT. **Pieux**.

IMPIÉTÉ (*in*) n. f. (de *impié*). Mépris pour les choses de la religion. Action, discours impie : faire, dire des impiétés. Mépris de ce qui mérite d'être respecté : l'impie d'un fils ingrat. ANT. **Piété**.

IMPTOYABLE (*in-pi-toi-ia-ble*) adj. Qui est sans pitié : Zola était un critique imptoyable. Fam. Que rien ne peut arrêter : un bavard imptoyable. ANT. **Bon, clément**.

IMPTOYABLEMENT (*in-pi-toi-ia-ble-man*) adv. Sans pitié : à Sparte, les enfants contrefaits étaient imptoyablement mis à mort.

IMPLACABILITÉ (*in*) n. f. Caractère d'une personne, d'une chose implacable.

IMPLACABLE (*in*) adj. (lat. *implacabilis*). Qui ne peut être apaisé : une haine implacable divisait Atreé et Thyeste.

IMPLACABLEMENT (*in, man*) adv. D'une manière implacable.

IMPLANTATION (*in, si-on*) n. f. Action d'implanter ou de s'implanter.

IMPLANTER (*in-plan-tè*) v. a. Planter une chose dans une autre. Fig. Etablir, introduire : implanter de nouveaux usages. S'implanter v. pr. S'établir, se fixer. ANT. **Transplanter**.



Couronne impériale.

IMPLEXE (*in-plex-se*) adj. (du lat. *implexus*, compliqué). Se dit des ouvrages littéraires, dramatiques, où les accidents sont nombreux et compliqués.

IMPLIABLE (*in*) adj. Qui ne peut être plié.

IMPLICATION (*in, si-on*) n. f. Action d'impliquer. Etat d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. *Log.* Etat de ce qui implique contradiction.

IMPLICITÉ (*in*) adj. (lat. *implicitus*; de *in*, dans, et *placare*, plier). Contenu dans une proposition, non pas en termes formels, mais de telle sorte qu'on l'en tire naturellement, par induction : *la liberté est la condition implicite de la responsabilité morale. Foi implicite*, foi qui se donne sans examen préalable. *Volonté implicite*, celle qui se manifeste par des actes plus que par des paroles. *Proposition implicite*, celle dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme. (*Soit! venez!* etc.).

ANT. Explicite, formel.

IMPLICITEMENT (*in, man*) adv. D'une manière implicite : *proposition implicitement contenue dans une autre. ANT. Explicitement.*

IMPLIQUER (*in-pli-ke*) v. a. (lat. *implicare*; de *in*, dans, et de *placare*, plier). Engager, envelopper : *impliquer quelqu'un dans une accusation*. Renfermer (se dit de la contradiction qui existe entre deux idées incompatibles dont l'une détruit essentiellement l'autre) : *aimer un enfant et le gâter, cela implique contradiction.*

IMPLORABLE (*in*) adj. Qu'on peut implorer.

IMPLORATEUR, TRICE (*in*) n. Personne qui implore.

IMPLORATION (*in, si-on*) n. f. Action d'implorer. **IMPLORER** (*in-plo-re*) v. a. (lat. *implorare*). Demander humblement et avec instance : *la reine d'Angleterre. Philippa de Hainaut, implora la grâce des bourgeois de Calais.*

IMPLOYABLE (*in-plot-i-ble*) adj. Qui ne peut être ployé. **ANT. Ployable.**

IMPLEVIUM (*in, on*) n. f. (mot lat.). Dans l'atrium des maisons romaines, bassin central, où se réunissaient les eaux de pluie.

IMPOLARISABLE (*in, za-ble*) adj. Qui ne peut être polarisé. **ANT. Polarizable.**

IMPOLI, E (*in*) n. et adj. Qui manque de politesse : *vieillard impoli. ANT. Poli.*

IMPOLIMENT (*in, on*) n. m. adv. Avec impolitesse.

IMPOLITESSE (*in, te-se*) n. f. Manque de politesse. Action, parole impolie. **ANT. Politesse.**

IMPOLITIQUE (*in*) adj. Contraire à la bonne politique : *mesure impolitique.*

IMPOLITIQUEMENT (*in, ke-man*) adv. D'une manière impolitique.

IMPONDERABILITÉ (*in*) n. f. Qualité de ce qui est impondérable : *l'impondérabilité de la lumière.*

IMPONDERABLE (*in*) adj. et n. (du préf. *in*, et de *ponderare*). Se dit de toute substance qui ne produit aucun effet sensible sur la balance la plus délicate. (Tels le calorique, la lumière, le fluide électrique et le fluide magnétique.) *Fig.* : *les impondérables de la politique. ANT. Ponderable.*

IMPONDERE, E (*in*) adj. (du préf. *in*, et du lat. *pondus*, *eris*, poids). Qui manque de poids, de mesure : *caractère impondérable. ANT. Ponderé.*

IMPOPULAIRE (*in, le-re*) adj. Qui n'est pas conforme aux desirs du peuple : *loi impopulaire. Qu'éprouvait le peuple? Politique fut un ministre impopulaire. ANT. Populaire.*

IMPOPULARITÉ (*in*) n. f. Etat de ce qui est impopulaire. **ANT. Popularité.**

IMPORTABLE (*in*) adj. Qu'il est permis ou possible d'importer : *merchandise importable.*

IMPORTANCE (*in*) n. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable, soit par elle-même, soit par les suites qu'elle peut avoir : *affaire de haute importance. Autorité, crédit, influence : sa place lui donne beaucoup d'importance dans le monde. Vanité, haute opinion de soi-même. Se donner des airs d'importance, vouloir passer pour avoir du crédit, de la considération. D'importance*, loc. adv. Extrêmement, très fort.

IMPORTANT (*in-por-tan*), **E** adj. Qui est considérable, de conséquence : *avis important. Qui a de l'influence, du crédit : un personnage important. Infatué de soi. N. m. Le point essentiel : l'important est de... Homme vain : faire l'important. ANT. Insignifiant.*

IMPORTATEUR, TRICE (*in*) n. et adj. Qui fait le commerce d'importation : *négociant importateur.*

IMPORTATION (*in, si-on*) n. f. Action d'importer : *en France, les importations balancent à peu près les exportations. ANT. Exportation.*

IMPORTER (*in-por-te*) v. a. (lat. *importare*). Introduire dans un pays des choses provenant des pays étrangers : *la France importe du charbon d'Angleterre. Fig.* : *importer une mode. ANT. Exporter.*

IMPORTER (*in-por-te*) v. n. (Ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux 3^{es} pers. Être d'importance, de conséquence : *cela m'importe peu. V. impers. Il importe que, il est important que.*

IMPORTUN, E (*in*) n. et adj. (lat. *importunus*). Fâcheux, incommode : *éloigner un importun.*

IMPORTUNEMENT (*in, man*) adv. D'une manière importune. (Peu us.)

IMPORTUNER (*in, né*) v. a. Fatiguer, incommode : *importuner un ministre de ses sollicitations.*

IMPORTUNITÉ (*in*) n. f. Action d'importuner. Action, assiduité importune : *assaillir quelqu'un de ses importunités.*

IMPOSABLE (*in-po-za-ble*) adj. Qui peut être imposé, qui est soumis aux droits : *la matière imposable.*

IMPOSANT (*in-po-zan*), **E** adj. Qui impose, qui est propre à attirer des regards, du respect : *figure imposante. Qui élève l'âme : cérémonie imposante. Forces imposantes, forces militaires considérables.*

IMPOSÉ (*in-po-zé*), **E** adj. et n. Qui paye une part de l'impôt.

IMPOSER (*in-po-zé*) v. a. (du lat. *impositum*, suppin de *imponere*, placer). Mettre dessus (ne se dit que dans cette phrase : *imposer les matras*, en conférant les sacrements). *Fig.* Mettre un impôt sur : *imposer une province ; imposer le sucre. Obliger à quelque chose de dur, de fâcheux : Napoléon, après Austerlitz, imposa de dures conditions à la Prusse. Imposer silence, faire taire. Impr.* Disposer dans un châtiment les pages composées, de manière que, la feuille étant tirée et pliée, les pages puissent se lire dans l'ordre ordinaire. V. n. Inspirer du respect, de la crainte : *sa fermeté impose, m'impose. En imposer, tromper, en faire accroire. S'imposer v. pr. S'obliger à. Se faire accepter par une sorte de contrainte.*

IMPOSEUR (*in-po-zeur*) n. et adj. m. Ouvrier typographe, chargé de l'imposition.

IMPOSITION (*in-po-si-tion*) n. f. Action d'imposer : *imposition des matras. Contributions : payer ses impositions. Impr.* Arrangement méthodique des pages dont se compose une feuille d'impression.

IMPOSSIBILITÉ (*in-po-si*) n. f. Manque de possibilité : *impossibilité matérielle. radicale. ANT. Possibilité.*

IMPOSSIBLE (*in-po-si-ble*) adj. Qui ne peut être, qui ne peut se faire : *le mouvement perpétuel est impossible à réaliser. Par ext.* Qui est très difficile : *il lui est impossible de se taire. N. m.* Ce qui est impossible : *tenter l'impossible. Par impossible*, loc. adv. Par un cas peu probable : *cela est impossible. ANT. Possible.*

IMPOSTE (*in-pos-té*) n. f. (ital. *imposta*). Arch. Pierre, ordinairement en saillie, couronnant un pied-droit et sur laquelle repose le cintre d'une arcade. *Menuis.* Partie, fixe ou non, qui surmonte la partie mobile d'une porte, d'une croisée.

IMPOSTEUR (*in-pos-teur*) n. m. (lat. *impostor*; de *imponere*, tromper). Homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences, par des mensonges, ou qui cherche à se faire passer pour un grand personnage : *le Tartuffe de Molière est resté le type des imposteurs.*

IMPOSTURE (*in-pos*) n. f. Action de tromper, d'en imposer : *dévoiler une imposture.*

IMPÔT (*in-pô*) n. m. (lat. *impositum*). Contribution exigée des citoyens pour assurer le service des charges publiques : *payer l'impôt. Impôts directs, indirects, v. CONTRIBUTION. Par ext.* Charge quelconque incombant à un citoyen pour le service de l'Etat. *Impôt du sang*, obligation du service militaire.



Imposte fixe.

IMPOTENCE (*in-po-tan-se*) n. f. Etat de l'homme impotent. (Peu us.)

IMPOTENT (*in-po-tan*), **E** n. et adj. (lat. *impotens*). Estropié, qui est privé de l'usage d'un membre. Qui ne se meut qu'avec difficulté : un *vieillard impotent*. **ANT.** *valide, ingambe.*

IMPRATICABLE (*in-pra-ti-ca-bile*) n. f. Caractère de ce qui est impraticable. **ANT.** *praticable.*

IMPRATICAL (*in*) adj. Qui ne peut se faire, s'exécuter : *projet impraticable. Chemin impraticable*, par où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficulté. **ANT.** *praticable.*

IMPRÉCATEUR, TRICE (*in*) n. et adj. Personne qui fait des imprécations. (Peu us.)

IMPRÉCATION (*in*, *si-on*) n. f. (lat. *imprecatio*; de *imprecari*, souhaiter du mal). Malédiction. *Rhet.* Figure qui consiste à souhaiter des maux à ceux à qui ou de qui l'on parle : *Hovace punit sa sœur Camille des imprécations qu'elle avait lancées contre Rome.*

IMPRÉCATORIE (*in*) adj. Qui a la forme d'une imprécation : *formule imprécatoire.*

IMPRÉCIS, E (*in-pré-si, i-se*) adj. Qui manque de précision; un *signallement trop imprécis*. **ANT.** *Précis.*

IMPRÉCISION (*in*, *si-on*) n. f. Manque de précision : *rester volontairement dans l'imprécision*. **ANT.** *Précision.*

IMPRÉGNABLE (*in*) adj. Qui peut être imprégné.

IMPRÉGNATION (*in*, *si-on*) n. f. Action d'imprégner. Etat qui en résulte.

IMPRÉGNÉ, E (*in*) adj. Imbu : être *imprégné de préjugés*.

IMPRÉGNER (*in-pré-gné*) v. a. (lat. *imprægnare*, féconder. — Se conj. comme *accélérer*). Faire que les molécules d'une substance se répandent dans un corps. *Fig.* Produire une impression intime sur.

IMPRENABLE (*in*) adj. Qui ne peut être pris ou qui est très difficile à prendre, en parlant des villes, des places fortes : *Gibraltar a été considérée comme une citadelle imprenable*. **ANT.** *Prenable.*

IMPRESARIO (*in-pré-sa*) n. m. (mot ital.; de *impresa*, entreprise). Celui qui dirige une entreprise théâtrale. Pl. des *impresarios* ou, en ital., des *impresarii*.

IMPRESCRIPTIBILITÉ (*in-près-krip*) n. f. Qualité de ce qui est imprescriptible.

IMPRESCRIPTIBLE (*in-près-krip*) adj. Non susceptible de prescription : la *liberté de conscience est un droit imprescriptible*.

IMPRESSE (*in-pré-sé*) adj. f. (du lat. *impressus*, gravé). *Philos.* Idée *impreste*, idée imprimée en nous par la sensation.

IMPRESSION (*in-pré-si-on*) n. f. (lat. *impressio*; de *imprimere*, empreindre). Action d'un corps qui en presse un autre. Effet de cette action. Action d'imprimer : *l'impression d'un livre*. Effet produit sur les organes par l'action des objets extérieurs : *impression de froid*. *Fig.* Effet produit sur les sens, le cœur, l'esprit : *ressentir une vive impression*. *Techn.* Couche de couleur dont on recouvre une toile avant de la peindre. Teinte plate, dans la peinture en bâtiment.

IMPRESSIONNABILITÉ (*in-pré-si-o-na*) n. f. Caractère de ce qui est impressionnable.

IMPRESSIONNABLE (*in-pré-si-o-na-ble*) adj. Qui ressent facilement, vivement, des impressions : les *femmes sont plus impressionnables que les hommes*. **ANT.** *insensible, indifférent.*

IMPRESSIONNER (*in-pré-si-o-né*) v. a. Produire une impression matérielle : la *lumière impressionne le bromure d'argent*. *Fig.* Toucher, émouvoir.

IMPRESSIONNISTE (*in-pré-si-o-nis-me*) n. m. Forme d'art, de littérature, qui consiste à rendre purement l'impression telle qu'elle a été matériellement ressentie.

IMPRESSIONNISTE (*in-pré-si-o-nis-te*) n. m. Peinture, écrivain qui fait de l'impressionnisme : Adjectiv. : école *impressionniste*.

IMPRÉVISIBLE (*in, si-ble*) ou **IMPRÉVOYABLE** (*in-pré-voi-a-ble*) adj. Qui ne peut être prévu : l'*avenir est presque entièrement imprévisible*.

IMPRÉVISION (*in, si-on*) n. f. Manque de prévision. **ANT.** *Prévision.*

IMPRÉVOYANCE (*in-pré-voi-tan-se*) n. f. Défaut de prévoyance. **ANT.** *Prévoyance.*

IMPRÉVOYANT (*in-pré-voi-tan*), **E** adj. Qui manque de prévoyance : *l'alloite était un ministre imprévoyant*. **ANT.** *Prévoyant.*

IMPRÉVU, E (*in*) adj. Qu'on n'a pas prévu. Inattendu, inopiné. N. m. Ce qui n'est pas prévu : *garder une réserve en cas d'imprévu*. **ANT.** *Prévu.*

IMPRIMABLE (*in*) adj. Qui mérite d'être imprimé, qui peut l'être.

IMPRIMATUR (*in*) n. m. Invar. (en latin : *qu'il soit imprimé*). Permission d'imprimer, surtout en parlant d'un livre ecclésiastique : *obtenir l'imprimatur*.

IMPRIMER (*in*) n. m. Livre, papier imprimé.

IMPRIMER (*in-pré-mé*) v. a. (lat. *imprimere*; de *in*, sur, et *primere*, presser). Faire une empreinte sur quelque chose : *imprimer ses pas dans la neige*. Appliquer par la pression des couleurs ou des dessins : *imprimer des indiennes*; *imprimer une lithographie*. Empreindre sur du papier, avec des planches gravées, des caractères enduits d'encre : *imprimer un livre*. Couvrir d'un enduit particulier une toile, un panneau qu'on doit peindre. Communiquer : *imprimer un mouvement à une machine*. *Fig.* Faire impression dans l'esprit, le cœur : *imprimer la crainte, le respect*.

IMPRIMERIE (*in, ri*) n. f. Art d'imprimer des livres. Etablissement où l'on imprime. Ensemble du matériel qui sert à imprimer. Personnel de l'établissement où l'on imprime. — La xylographie, ou impression à l'aide de planches ou de caractères gravés en bois, en usage chez les Chinois dès le vi^e siècle, fut connue en Europe dès le xiv^e et se développa surtout au xv^e. Mais l'imprimerie ne date vraiment que du jour où Gutenberg de Mayence, vers 1436, inventa les caractères mobiles en métal. Il s'associa avec Fust (1450), puis avec Pfister. Fust eut lui-même pour associé Pierre Schoeffer, qui apporta quelques améliorations à l'art nouveau. La première imprimerie parisienne fut fondée en 1469 par Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Friburger. Au xv^e siècle, les imprimeries des Alde, des Junte, des Estienne, de Froben, etc., furent célèbres. *Imprimerie nationale*. v. *Part. hist.*

IMPRIMER (*in*) n. et adj. Qui dirige une imprimerie. Ouvrier d'imprimerie et, particulièrement, ouvrier pressier : un *ouvrier imprimer*.

IMPRIMEUSE (*in-pré-meu-se*) n. f. Machine à imprimer.

IMPROBABLE (*in*) n. f. Qualité de ce qui est improbable. **ANT.** *Probable.*

IMPROBABLE (*in*) adj. Qui n'a point de probabilité : *événement très improbable*. **ANT.** *Probable.*

IMPROBABLEMENT (*in, man*) adv. D'une manière improbable. (Peu us.)

IMPROBATEUR, TRICE (*in*) adj. Qui désapprouve : *geste improbatore*. **ANT.** *Approbateur.*

IMPROBATIF, IVE (*in*) adj. Qui marque de la désapprobation. **ANT.** *Approbatif.*

IMPROBATION (*in, si-on*) n. f. (de *improbatif*). Action de ne pas approuver : *exprim r sans ménagement son improbation*. **ANT.** *Approbation.*

IMPROBITE (*in*) n. f. Défaut de probité : s'*enrichir par de constantes improbités*. **ANT.** *Probité.*

IMPRODUCTIF (*in-pro-duk-tif*), **IVE** adj. Qui ne produit point : les *jachères sont des terres improductives*. **ANT.** *Productif.*

IMPRODUCITIVEMENT (*in-pro-duk-ti-ve-man*) adv. D'une manière improductive.

IMPRODUCTIVITÉ (*in-pro-duk-ti*) n. f. Etat de ce qui est improductif. **ANT.** *Productivité.*

IMPROMPTU (*in-pronp-tu*) adv. Sur-le-champ, sans préparation : *parler impromptu*. Adj. inv. Fait sur-le-champ, sans préméditation : *festin impromptu*. N. m. Petite pièce de vers improvisée. Pl. des *impromptus*.

IMPRONONÇABLE (*in*) adj. Qui ne peut être prononcé : *certaines mots anglais sont réellement imprononçables pour des Français*.

IMPROPORTIONNABLE (*in, si-o-na*) n. f. Etat de ce qui n'est pas proportionnel.

IMPROPORTIONNEL, ELLE (*in, si-o-nél, è-le*) adj. Qui n'est pas proportionnel.



Caractères d'imprimerie.

IMPROPORTIONNELLEMENT (in, si-o-né-le-man) adv. D'une manière qui n'est pas proportionnelle. (Peu us.) ANT. **Proportionnellement**.

IMPROPRE (in) adj. Qui n'est pas propre à : *conscrip impropre au service*. Qui n'exprime pas exactement : *expression impropre*. ANT. **Propre, apte**.

IMPROPREMENT (in, man) adv. D'une manière impropre : *s'exprimer improprement*.

IMPROPRIÉTÉ (in, n. f. Qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage : *critiquer l'impropriété d'une locution*. n. ANT. **Propriété**.

IMPROUVABLE (in) adj. Qui ne peut être prouvé. ANT. **Prouvable**.

IMPROBABLE (in-prou-é) v. a. (lat. *improbare*). Desapprouver. (Peu us.)

IMPROVISATEUR, TRICE (in, za) n. Qui improvise.

IMPROVISATION (in, za-si-on) n. f. Action d'improviser : *négligences de style échappées dans le feu de l'improvisation*. Vers, discours, etc., qu'on improvise : *les éloquentes improvisations de Gambetta*.

IMPROVISER (in, zé) v. a. et n. (du préf. in, et du lat. *provisus*, prévu). Faire sur-le-champ et sans préparation des vers ou un discours sur un sujet donné.

IMPROVISTE (in-pro-vis-te) (À L') loc. adv. D'une façon inattendue, subitement : *survenir à l'improviste*.

IMPRUDENCEMENT (in-pru-da-man) adv. Avec imprudence. ANT. **Prudemment**.

IMPRUDENT (in-pru-dan-sé) n. f. (lat. *imprudens*). Défaut de prudence. Action contraire à la prudence : *malade qui commet des imprudences*. ANT. **Prudent**.

IMPRUDENT (in-pru-dan) E. n. et adj. Qui manque de prudence : *nagur imprudent*. ANT. **Prudent**.

IMPRUBÈRE (in) adj. (lat. *imprudens, eris*). Qui n'a pas encore l'âge de puberté. ANT. **Pubère**.

IMPRUBERTÉ (in, bér-té) n. f. Etat des personnes imprubères. ANT. **Puberté**.

IMPRUDENCEMENT (in-pu-da-man) adv. Avec imprudence : *mentir imprudemment*.

IMPRUDENTIA (in-pu-dan-sé) n. f. (lat. *imprudencia*). Effronterie sans pudeur. Action, parole imprudente.

IMPRUDENT (in-pu-dan) E. n. et adj. (lat. *imprudens*). Effronté, sans pudeur.

IMPRUDENT (in) n. f. Manque de pudeur, de retenue. Imprudence extrême. ANT. **Pudeur**.

IMPRUDENCE (in) n. f. Vice contraire à la chasteté. Acte ou parole impudique. ANT. **Pudicité**.

IMPRUDICIE (in) n. et adj. (lat. *imprudicus*). Adonné à l'impudivie. Qui blesse la chasteté : *gestes imprudiques*. ANT. **Pudique**.

IMPRUDIQUEMENT (in, ke-man) adv. D'une manière impudique. ANT. **Pudiquement**.

IMPUISANCE (in-pu-i-san-sé) n. f. Manque de force, de moyens pour faire une chose : *réduire à l'impuissance un criminel*. ANT. **Puissance**.

IMPUISANT (in-pu-i-san) E. adj. Qui manque de force pour faire une chose : *Turgot fut impuissant à réformer les abus de l'ancien régime*. ANT. **Puissant**.

IMPULSIF, IVE (in) adj. Qui donne ou produit l'impulsion : *force impulsive de la poudre*. Qui agit comme sous la poussée d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie. Substantif : *les impulsifs sont souvent irresponsables de leurs actes*.

IMPULSION (in) n. f. (du lat. *impulsus*, poussé). Mouvement communiqué par le choc d'un corps solide ou la dilatation d'un fluide : *donner l'impulsion à une machine*. Fig. Force qui pousse à faire un acte.

IMPUREMENT (in, man) adv. Sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *malade qui ne sortira pas impurement*.

IMPUNI E. (in) adj. Qui demeure sans punition : *trop de crimes restent impunis*. ANT. **Puni**.

IMPUNITÉ (in) n. f. (de *impuni*). Manque de punition : *l'impunité rend hardi*.

IMPUR E. (in) adj. Qui n'est pas pur, qui est altéré par quelque mélange : *plomb impur*. Fig. Infâme, criminel. Impudique, immoral : *mœurs impures*. ANT. **Pur**.

IMPUREMENT (in, man) adv. D'une manière impure. ANT. **Purement**.

IMPURETÉ (in) n. f. Etat de ce qui est impur : *impureté de l'eau*. Ce qui altère la pureté d'une sub-

stance. Fig. Souillure morale ; impudicité : *vivre dans l'impureté*. Parole, action obscène. ANT. **Pureté**.

IMPUTABLE (in) n. f. Caractère de ce qui est imputable. Responsabilité morale.

IMPUTABLE (in) adj. Qui peut, qui doit être imputé. Qui doit être prélevé : *somme imputable sur une réserve*.

IMPUTATION (in, si-on) n. f. Inculpation fondée ou non : *relever une imputation calomnieuse*. Action par laquelle on applique exactement une dépense au chapitre du budget qui devait régulièrement la supporter : *les fausses imputations constituent des virements*.

IMPUTER (in-pu-té) v. a. (du lat. *imputare*, porter en compte). Attribuer à quelqu'un une chose blâmable. Faire entrer dans le compte de : *imputer une dépense sur un chapitre du budget*.

IMPUTESCIBILITÉ (in-pu-trés-si) n. f. Qualité de ce qui est imputescible. ANT. **Putrescibilité**.

IMPUTESCIBLE (in-pu-trés-si-ble) adj. Qui ne peut se putréfier : *des injections de créosote rendent le bois imputrescible*. ANT. **Putrescible**.

IMSAK (im-sak) n. m. Repas nocturne, que font les musulmans pendant le jeûne du Ramadan.

IN (lat. in) préfixe privatif, qui indique soit suppression ou négation, soit mélange, soit inférieure ou supérieure. (Se change en *i* devant un radical commençant par un *l* ; en *im*, devant un *b*, un *m* ou un *p* ; en *ir*, devant un *r*.)

INABORDABLE (i-na) adj. Où l'on ne peut aborder : *côte inabordable*. Fig. De difficile accès : *ministère inabordable*. D'un prix que l'on ne peut payer : *denrées inabordables*. ANT. **Abordable**.

INABRITÉ E. (i-na) adj. Qui n'est point protégé par un abri : *mouillage inabrité*. ANT. **Abrité**.

INABROGEABLE (i-na-bro-ja-ble) adj. Qui ne peut être abrogé : *les lois naturelles sont inabrogeables*. ANT. **Abrogeable**.

INACCEPTABLE (i-nak-sép-ta-ble) adj. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter : *refuser une proposition inacceptable*. ANT. **Acceptable**.

INACCESSION (i-nak-sép-ta-si-on) n. f. Refus d'accepter. ANT. **Acceptation**.

INACCESSIBILITÉ (i-nak-sé-si) n. f. Etat de ce qui est inaccessible. ANT. **Accessibilité**.

INACCESSIBLE (i-nak-sé-si-ble) adj. Dont l'accès est impossible : *la cime du mont Blanc fut longtemps inaccessible*. Fig. Que l'intelligence ne peut atteindre : *le mystère de la création est inaccessible à l'esprit humain*. Qui n'est point à teint par certains sentiments : *inaccessible à la pitié*. ANT. **Accessible**.

INACCOMMODABLE (i-na-ko-mo) adj. Qui ne se peut accommoder : *querelle, affaire inaccommodable*. ANT. **Accommodable**.

INACCOMPLISSEMENT (i-na-kon-pli-se-man) n. m. Défaut d'accomplissement. ANT. **Accomplissement**.

INACCORDABLE (i-na-kor) adj. Qu'on ne peut accorder : *demande, grâce inaccordable*. Qu'on ne peut mettre d'accord : *caractères inaccordables*. ANT. **Accordable**.

INACOSTABLE (i-na-kos-ta-ble) adj. Qu'on ne peut accoster. ANT. **Accostable**.

INACOUTUMÉ E. (i-na-kou) adj. Qui n'est pas habitué à : *inaccoutumé au travail*. Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver : *honneur inaccoutumé*. ANT. **Accoutumé**.

INACHEVÉ E. (i-na) adj. Qui n'a point été achevé : *Virgile laissa son Énéide inachevée*. ANT. **Achévé**.

INACHEVEMENT (i-na, man) n. m. Etat de ce qui n'est pas achevé. ANT. **Achèvement**.

INACTIF (i-nak tif). **IVE** adj. Qui n'a point d'activité : *Grouchy resta inactif pendant la journée de Waterloo*. ANT. **Actif**.

INACTION (i-nak-si-on) n. f. (de *inactif*). Absence de toute action : *les forces humides s'émeuvent dans l'inaction*. ANT. **Action**.

INACTIVEMENT (i-nak-ti-ve-man) adv. D'une façon inactive. ANT. **Activement**.

INACTIVITÉ (i-nak-ti) n. f. Défaut d'activité : *Écart de repos, d'inaction : fonctionnaire qui demande un congé d'inactivité*. ANT. **Activité**.

INADEQUAT (i-na-dé-kou-a) E. adj. Qui n'est pas adéquat.

INADMISSIBILITÉ (*i-na-d-mi-si*) n. f. Etat de ce qui ne peut être admis. ANT. **Admissibilité**.

INADMISSIBLE (*i-na-d-mi-si-ble*) adj. Qu'on ne saurait recevoir, admettre : *prétention inadmissible*. ANT. **Admissible**.

INADMISSION (*i-na-d-mi-si-on*) n. f. Refus d'admission. ANT. **Admission**.

INADVERTANCE (*i-na-d-vert*) n. f. Défaut d'attention. Action faite par inattention.

INAFFECTUEUX, EUSE (*i-na-fèk-tu-èz, eu-se*) adj. Qui n'est pas affectueux. ANT. **Affectueux**.

INAGUERRI (*i-na-gèr-ri*), **E** adj. Qui n'est pas aguerri : *troupes inaguerrées*. ANT. **Aguerris**.

INALIÉNABILITÉ (*i-na*) n. f. Qualité de ce qui est inaliénable. ANT. **Aliénabilité**.

INALIÉNABLE (*i-na*) adj. Qui ne peut s'aliéner : *les biens composant le domaine public sont inaliénables et imprescriptibles*. ANT. **Aliénable**.

INALIÉNATION (*i-na, si-on*) n. f. Etat de ce qui n'est pas aliéné. ANT. **Aliénation**.

INALIÉNÉ, E (*i-na*) adj. Qui n'a pas été aliéné : *droit inaliéné*. ANT. **Aliéné**.

INALLIABLE (*i-na-li*) adj. Se dit des métaux qu'on ne peut allier l'un avec l'autre. *Fig.* Qui ne peut être associé, uni : *idées inalliables*. ANT. **Alliable**.

INALTERABILITÉ (*i-na-l*) n. f. Qualité de ce qui est inaltérable. ANT. **Altérabilité**.

INALTERABLE (*i-na-l*) adj. Qui ne peut être altéré : *l'or est inaltérable*. *Fig.* : *amitié inaltérable*. ANT. **Altérable**.

INALTÈRE, E (*i-na-l*) adj. Qui ne subit aucune altération. ANT. **Altéré**.

INAMISSIBILITÉ (*i-na-mi-si*) n. f. Qualité de ce qui est inamissible. ANT. **Amissibilité**.

INAMISSIBLE (*i-na-mi-si-ble*) adj. (du préf. *in*, et de *amissible*, *Théol.* Qui ne peut se perdre : *grâce inamissible*. ANT. **Amissible**.

INAMOVIBILITÉ (*i-na*) n. f. Qualité de ce qui est inamovible : *l'immovibilité des magistrats est une garantie de leur indépendance*. ANT. **Amovibilité**.

INAMOVIBLE (*i-na*) adj. Qui ne peut être destitué de son poste par une voie administrative : *la magistrature française est inamovible*. Dont on ne peut être destitué : *fonction inamovible*. ANT. **Amovible**.

INANIMÉ, E (*i-na*) adj. Qui n'a jamais eu ou qui n'a plus de vie : *corps inanimé*. Privé de feu, de vivacité : *des regards inanimés*. ANT. **Animé**.

INANITE (*i-na*) n. f. (lat. *inanitas* ; de *inans*, vide). Inutilité, vanité : *inanité des choses d'ici-bas*.

INANITION (*i-na-mi-si-on*) n. f. (lat. *inanitio* ; de *inans*, vide). Faiblesse causée par défaut de nourriture : *mourir d'inanition*.

INAPAISABLE (*i-na-pè-sa-ble*) adj. Qui ne peut être apaisé : *soif inapaisable*. ANT. **Apaisable**.

INAPAISÉ, E (*i-na-pè-zé*), **E** adj. Qui n'a pas été ou qui ne s'est pas apaisé. ANT. **Apaisé**.

INAPERCEVABLE (*i-na-pèr*) adj. Qu'on ne peut apercevoir. (Peu us.) ANT. **Apercevable**.

INAPERÇU, E (*i-na-pèr*) adj. Qui passe sans qu'on le remarque : *passer inaperçu dans une foule*. ANT. **Aperçu**.

INAPPARENT (*i-na-pa-ran*), **E** adj. Qui n'est pas apparent. (Peu us.) ANT. **Apparent**.

INAPPÉTENCE (*i-na-pè-tan-se*) n. f. Défaut d'appétit, dégoût pour les aliments. ANT. **Appétence**.

INAPPLICABLE (*i-na-pli*) adj. Qui ne peut être appliqué : *abroger une loi devenue inapplicable*. ANT. **Applicable**.

INAPPLICATION (*i-na-pli-ha-si-on*) n. f. Défaut d'application, d'attention. ANT. **Application**.

INAPPLIQUÉ (*i-na-pli-ké*), **E** adj. Qui n'a point d'application : *écouter inappliqué*. ANT. **Appliqué**.

INAPPRÉCIABLE (*i-na-pré*) adj. Qui ne peut être apprécié à cause de sa petitesse : *différence inappréciable*. *Fig.* Qu'on ne saurait trop estimer : *talent, faveur inappréciable*. ANT. **Appréciable**.

INAPPRÉCIABLEMENT (*i-na-pré, man*) adv. D'une manière inappréciable.

INAPPROVISABLE (*i-na-pri-voi-sa-ble*) adj. Qui n'est pas approvable : *le tigre est inapprovable*. ANT. **Apprivoisable**.

INAPPROVOINÉ (*i-na-pri-voi-zé*), **E** adj. Qui n'a pas été approvoisé. ANT. **Approvoisé**.

INAPTE (*i-nap-te*) adj. Qui manque d'aptitude, de capacité : *personne inapte aux affaires*. ANT. **Apte**.

INAPTITUDE (*i-nap-ti*) n. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. ANT. **Aptitude**.

INARTICULÉ, E (*i-nar*) adj. Qui n'est point articulé : *cris inarticulés*. ANT. **Articulé**.

INASSERVEMENT (*i-na-sèr-man*) adj. m. Syn. de **INASSERVEMENT**. ANT. **Asservement**.

INASSERVI, E (*i-na-sèr*) adj. Qui n'a pas été asservi : *les populations inasservies de l'Afrique centrale*. ANT. **Asservi**.

INASSIMILABLE (*i-na-si*) adj. Qui ne peut être assimilé. ANT. **Assimilable**.

INASSOUI, E (*i-na-sou*) adj. Qui n'est point assouvi : *désir inassouvi*. ANT. **Assouvi**.

INASSOUISSABLE (*i-na-sou-i-sa-ble*) adj. Qui ne peut être assouvi. ANT. **Assouissable**.

INASSOUVISEMENT (*i-na-sou-i-sè-man*) n. m. Etat de ce qui n'est pas ou ne peut pas être assouvi.

INATAQUABLE (*i-na-ta-ka-ble*) adj. Qu'on ne peut attaquer : *droit inattaquable*. ANT. **Attaquable**.

INATTENDU, E (*i-na-tan*) adj. Qu'on n'attendait pas : *recevoir une visite inattendue*. ANT. **Attendu**.

INATTENTIF, IVE (*i-na-tan*) adj. Qui ne prête pas attention : *gardien inattentif*. ANT. **Attentif**.

INATTENTION (*i-na-tan-si-on*) n. f. Défaut d'attention. ANT. **Attention**.

INAUGURAL, E, AUX (*i-nô*) adj. Qui concerne l'inauguration, un début : *séance inaugurale d'un congrès*.

INAUGURATEUR, TRICE (*i-nô*) n. Personne qui inaugure.

INAUGURATION (*i-nô, si-on*) n. f. Cérémonie religieuse ou couronnement d'un souverain. Action de livrer pour la première fois aux regards, à l'usage du public, un monument, un établissement quelconque.

INAUGURER (*i-nô-gu-rè*) v. a. (du lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte). Faire l'inauguration d'un monument, d'un établissement, etc. : *inaugurer une statue*. Marquer le début : *événement qui inaugure une ère de troubles*.

INAUTHENTICITÉ (*i-nô-tan*) n. f. Manque d'authenticité : *démontrer l'inauthenticité d'un acte*. ANT. **Authenticité**.

INAUTORISÉ, E (*i-nô, zé*) **E** adj. Non autorisé.

INAVOUBLE (*i-na*) adj. Qui ne peut être avoué, honteux : *mœurs inavouables*. ANT. **Avouable**.

INCA adj. Qui se rapporte aux Incas. (V. *Part. hist.* N. m. Langue parlée par les Incas.

INCALCULABLE adj. Qui ne peut être calculé.

INCALCULABLEMENT (*man*) adv. D'une manière incalculable.

INCAMÉRATION (*si-on*) n. f. Action d'incamérer.

INCAMÉRER (*rè*) v. a. (ital. *incamerare*). — Se conj. comme *accélérer*. Annexer au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE (*dès-san-se*) n. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Etat d'un corps chauffé jusqu'à devenir blanc. *Lampe à incandescence*.

INCANDESCENT, E (*dès-san*) **E** adj. Qui est en incandescence. *Fig.* Qui est dans l'ardeur de la passion.

INCANTATION (*si-on*) n. f. (lat. *incantatio* ; de *incantare*, enchanter). Emploi de paroles magiques.

INCAPABLE n. et adj. Qui n'est pas capable de faire une chose : *prince incapable de gouverner*. Absol. Qui manque de capacité, de talent. Celui que la loi prive de l'exercice de certains droits : *les femmes, les mineurs sont des incapables*. Se prend aussi en bonne part : *incapable de lâcheté*. ANT. **Capable**.

INCAPACITÉ n. f. Défaut de capacité : *le ministre Loménie de Brienne fit preuve d'une complète incapacité*. Etat d'une personne que la loi prive de certains droits : *incapacité juridique*. ANT. **Capacité**.

INCARCÉRATION (*si-on*) n. f. Action d'incarcérer : *l'incarcération d'un criminel*. Etat de celui qui est incarcéré.

INCARCÉRER (*ré*) v. a. (du préf. *in*, et du lat. *carcer*, prison. — Se conj. comme *accélérer*.) Mettre en prison : *incarcérer préventivement un inculpé*.

INCARNADIN, E adj. (ital. *incarnatino*). D'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire.

INCARNAT (*na*), E adj. (ital. *incarnato*; de *carne*, chair). D'une couleur entre celle de la cerise et celle de la rose. N. m. Cette couleur. Sorte de tréfle, appelé aussi *farouch*.

INCARNATIF, **IVE** adj. (du préf. *in*, et du lat. *caro*, *carnis*, chair). Méd. Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie. N. m. : *les incarnatifs*.

INCARNATION (*si-on*) n. f. (lat. *incarnatio*). Action par laquelle Dieu se fait homme, en unissant la nature divine à la nature humaine : *le mystère de l'incarnation*.

INCARNER (*né*) v. a. (lat. *incarnare*; de *in*, dans, et *caro*, *carnis*, chair). Unir à la chair, à la nature humaine, en parlant d'un être surnaturel. Démon, diable incarné, personne très méchante. *Ongle incarné*, ongle qui s'enfonce dans les chairs, surtout au pied, et y détermine une plaie. *Fig.* Donner une forme matérielle à : *magistrat qui incarne la justice*. *S'incarner* v. pr. Prendre un corps de chair, en parlant de la Divinité.

INCARTADE n. f. Insulte faite brusquement et inconsidérément. Folie, extravagance : *faire mille incartades*. Ecart, en parlant d'un cheval.

INCASSABLE (*ka-sa-ble*) adj. Qui ne peut se casser : *poupée incassable*. ANT. *Cassable*.

INCENDIAIRE (*san-di-è-re*) n. Auteur volontaire d'un incendie. Adj. Destiné à causer un incendie : *obus incendiaire*. *Fig.* Séditieux, propre à enflammer les esprits : *écritain, écrit incendiaire*.

INCENDIE (*san-di*) n. m. (lat. *incendium*; de *incendere*, brûler). Embrasement total ou partiel d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. : *l'incendie volontaire d'une maison habitée est passible de la peine de mort*. *Fig.* bouleversement dans un Etat : la France sortit rajeunie de l'incendie révolutionnaire.

INCENDIE, E (*san*) adj. et n. Détruit par un incendie : *maison incendiée*. Personne dont la propriété a été la proie de l'incendie : *accorder des secours aux incendiés*.

INCENDIER (*san-di-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*). Brûler, consumer par le feu : *les Russes incendièrent eux-mêmes Moscou en 1812*.

IN-CENT-VINGT-HUIT (*san-vin-tu-îf*) n. et adj. Invar. Se dit d'une feuille d'impression formant 128 feuillets ou 256 pages et du format obtenu, avec cette feuille.

INCÉRATION (*si-on*) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire). Chim. Action d'incorporer la cire à une autre substance.

INCERTAIN, E (*sér-tin, è-ne*) adj. Douteux : *succès incertain*. Variable : *temps incertain*. Qui n'est pas fixé, déterminé : *l'heure incertaine de notre mort*. Qui est irresolu : *être incertain de ce qu'on doit faire*. N. m. : *quitter le certain pour l'incertain*. ANT. *Certain*.

INCERTAINEMENT (*sér-tè-ne-man*) adv. D'une manière incertaine. (Peu us.) ANT. *Certainement*.

INCERTITUDE (*sér*) n. f. Etat d'une personne irresolue, incertaine : *être dans l'incertitude*. Défaut de certitude : *l'incertitude d'une nouvelle*. Variabilité : *incertitude du temps*. Inconstance : *l'incertitude de la fortune*. ANT. *Certitude*.

INCÉSSAMMENT (*sè-sa-man*) adv. Sans délai, au plus tôt : *venez me voir incessamment*. Sans cesse : *l'avarice amasse incessamment*.

INCÉSSANT (*sè-san*), E adj. Qui ne cesse pas : *soins incessants*. ANT. *Cessant*.

INCÉSSIBILITÉ (*sè-si*) n. f. Dr. Qualité de ce qui est incessable : *l'incessabilité d'un droit*.

INCÉSSIBLE (*sè-si-ble*) adj. Qui ne peut être cédé : *les pensions militaires sont incessibles*. ANT. *Céssible*.

INCESTE (*sè-tè*) n. m. (lat. *incestus*; de *in*, priv., et *castus*, chaste). Commerce charnel entre proches parents. N. qui s'est rendu coupable d'inceste.

INCESTUEUSEMENT (*sè-tu-ev-sè-man*) adv. D'une manière incestueuse.

INCESTUEUX, EISE (*sè-tu-èù, èu-ze*) n. et adj. Coupable d'inceste. Entaché d'inceste : *union incestueuse*. Qui provient d'un inceste.

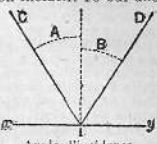
INCHAVIRABLE adj. Qui ne peut chavirer : *les canots de sauvetage sont inchavirables*.

INCHOATIF, IVE (*ho-a*) adj. (du lat. *inchoare*, commencer). *Gram.* Se dit d'un verbe qui exprime un commencement d'action, comme *relever, s'endormir*, etc.

INCICATRISABLE (*za-ble*) adj. Qui ne peut être cicatrisé. (Peu us.) ANT. *Cicatrisable*.

INCIDEMENT (*da-man*) adv. D'une manière incidente. Accessoirement.

INCIDENCE (*dan-sè*) n. f. (de *incident*). Méc. Se dit de la direction suivant laquelle une ligne, un corps en rencontre, en frappe un autre. *Angle d'incidence*, compris entre un rayon incident IC sur une surface réfléchissante xy et la normale à cette surface au point d'incidence : l'angle d'incidence A est égal à l'angle de réflexion B, formé par le rayon réfléchi IB avec cette même normale. Point d'incidence, le point de rencontre du rayon incident et de la surface.



Angle d'incidence.

INCIDENT (*dan*) n. m. (du lat. *incidere*, tomber sur). Événement, de médiocre importance, qui survient au cours d'une affaire. *Pratig.* Point à débattre, qui survient au cours d'une action judiciaire.

INCIDENT (*dan*), E adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui tombe sur une surface : *rayon incident*. *Gram.* Proposition incidente, proposition accessoire dans la phrase, rattachée par un pronom relatif à l'un des mots d'une proposition pour en compléter la signification : *le fer, qui est un métal précieux, est tiré du sein de la terre*. *Pratig.* Qui survient au cours d'une affaire : *question incidente*.

INCIDENTAIRE (*dan-tè-re*) adj. Qui fait naître des incidents juridiques.

INCIDENTER (*dan-tè*) v. n. Faire naître des incidents juridiques. Elever de mauvaises difficultés.

INCINÉRATION (*si-on*) n. f. Action de réduire en cendres : *les Romains pratiquaient l'incinération des morts*. Etat de ce qui est réduit en cendres.

INCINÉRER (*ré*) v. a. (lat. *incinerare*). Réduire en cendres : *incinérer un cadavre*.

INCIPIIT (*pit*) n. m. (en lat. : *il commence*). Premiers mots d'un ouvrage : *index d'incipit*.

INCIRCONEIS, E (*si, t-ze*) n. et adj. Qui n'est pas circoncis. ANT. *Circoncis*.

INCIRCONCISION (*zi-on*) n. f. Etat de celui qui n'est pas circoncis. ANT. *Circoncision*.

INCISE (*si-ze*) n. f. (du lat. *incisus*, coupé). Petite phrase formant un sens à part et jetée souvent au milieu d'une autre plus importante : *l'argent, dit le sage, ne fait pas le bonheur*. *Musiq.* Groupe de notes formant un fragment d'un rythme.

INCISER (*zè*) v. a. (du lat. *incisum*, supin de *incidere*, couper). Faire une incision.

INCISIF (*zif*), **IVE** adj. Pénétrant, mordant : *critique incisive*. N. et adj. f. Dents incisives, dents de devant qui coupent les aliments.

INCISION (*zi-on*) n. f. (lat. *incisio*). Coupure. Taillade faite par un instrument tranchant : *faire une incision avec un bistouri*.

INCITANT (*tan*), E adj. Méd. Qui donne du ton. N. m. : *un incitant*.

INCITATEUR, TRICE n. et adj. Qui incite.

INCITATION (*si-on*) n. f. Action d'inciter.

INCITER (*tè*) v. a. (lat. *incitare*; de *in*, dans, et *citare*, pousser). Pousser à : *inciter à la révolte*.

INCIVIL, E adj. Qui manque de civilité : *homme, langage incivil*. ANT. *Civil, courtois, poli*.

INCIVILEMENT (*man*) adv. D'une manière incivile. (Peu us.) ANT. *Civilement*.

INCIVILISABLE (*za-ble*) adj. Qui ne peut être civilisé. ANT. *Civilisable*.

INCIVILISÉ (*sè*), E adj. Qui n'est point civilisé. ANT. *Civilisé*.

INCIVILITÉ n. f. Manque de civilité. Action ou parole incivile : *commettre une incivilité*. ANT. *Civilité*.

INCIVIQUE adj. Qui manque de civisme. ANT. *Civique*.

INCIVISME (vis-me) n. m. Absence de civisme. ANT. **Civisme**.

INCLEMENTE (man-se) n. f. Défaut de clémence. Fig. Rigueur : l'inclemente de la température. ANT. **Clémence, indulgence, bonté**.

INCLEMENT (man), E. adj. Qui n'a pas de clémence. Fig. Rigoureux : **saïon inclemente**. ANT. **Clément, bon**.

INCLINAISON (nè-son) n. f. Etat de ce qui est incliné. Obliquité de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un par rapport à l'autre. *Astron.* Angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique. *Inclinaison magnétique*, angle que forme, avec l'horizon, une aiguille aimantée suspendue librement par son centre de gravité.

INCLINANT (nan) adj. m. Se dit d'un cadran dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique à l'horizon.

INCLINATION (si-on) n. f. (de *incliner*). Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. Fig. Disposition, pente naturelle à quelque chose : *inclination vicieuse*. Affection, amour : *mariage d'inclination*. Fam. La personne qu'on aime.

INCLINER (né) v. a. (lat. *inclinare*; de *in*, vers, et *clinare*, pencher). Baisser, pencher : *incliner la tête*. V. n. Aller en penchant : *ce mur incline*. Fig. Avoir du penchant vers : *incliner à la miséricorde*, à la paix. **S'incliner** v. pr. Se pencher par respect, par crainte. Fig. : *s'incliner devant une noble douleur*.

INCLURE v. a. (lat. *includere*). Renfermer, insérer : *inclure une note dans une lettre*. ANT. **Exclure**.

INCLUS, E (klu, u-se) adj. Enfermé, contenu dans. **Ci-inclus**, v. JOINT adj. ANT. **Exclu**.

INCLUSER (zif), **IVER** adj. Qui renferme en soi. ANT. **Exclusif**.

INCLUSION (zi-on) n. f. (lat. *inclusio*). Action d'inclure. Etat d'une chose incluse. ANT. **Exclusion**.

INCLUSIVEMENT (zi-ve-man) adj. Y compris. ANT. **Exclusivement**.

INCOAGULABLE adj. Qui ne se coagule pas. ANT. **Coagulable**.

INCOERCIBILITÉ (ko-ër) n. f. Caractère de ce qui est incoercible. ANT. **Coercibilité**.

INCOERCIBLE (ko-ër) adj. Qu'on ne peut comprimer : *fluide incoercible*. Qu'on ne peut pas contenir : *vomissements incoercibles*. ANT. **Coercible**.

INCOGNITO (gn mil.) adv. (mot ital.; du lat. *incognitus*, inconnu). Sans être connu. Sous un nom supposé : *les souverains voyageant souvent incognito*. Secrètement. N. m. Garder l'incognito, ne vouloir pas être connu.

INCOGNOSCIBLE (kogh-nos-si-ble) adj. (du préf. *in*, et du lat. *cognoscere*, connaître). Qui est inaccessible à l'intelligence humaine.

INCOHÉRENCE (ko-è-ran-se) n. f. Etat de ce qui est incohérent. Fig. : l'incohérence des idées. ANT. **Cohérence**.

INCOHÉRENT (ko-è-ran), E. adj. Qui manque de cohérence : *assemblage incohérent*. Fig. Sans liaison, sans accord : *mots incohérents*. ANT. **Cohérent**.

INCOHÉSION (ko-è-si-on) n. f. Défaut de cohésion. ANT. **Cohésion**.

INCOLORÉ adj. Qui n'est point coloré : l'alcool pur est incolore. Fig. Qui manque d'éclat : *style incolore*. ANT. **Coloré**.

INCUMBER (kon-bè) v. n. (lat. *incumbere*). Peser sur, revenir à : *cette tâche lui incombe*.

INCOMBUSTIBILITÉ (kon-bus-ti) n. f. Qualité de ce qui est incombustible. ANT. **Combustibilité**.

INCOMBUSTIBLE (kon-bus-ti-ble) adj. Qui ne peut être brûlé : l'amiante est incombustible. ANT. **Combustible**.

INCOMESTIBLE (mès-ti-ble) adj. Qui ne peut être mangé. ANT. **Comestible**.

INCOME-TAX (in-ko-me-taks) n. m. (angl. *income*, revenu, et *tax*, impôt). En Angleterre, impôt sur le revenu.

INCOMMENSURABILITÉ (kom-man) n. f. Caractère, état de ce qui est incommensurable. ANT. **Commensurabilité**.

INCOMMENSURABLE (kom-man) adj. Géom. Se dit de deux grandeurs qui n'ont point de mesure commune : la circonférence du cercle est incommensurable avec son diamètre. D'une étendue, d'une grandeur considérable : *espace incommensurable*.

ANT. **Commensurable**.

INCOMMENSURABLEMENT (kom-man, man) adv. D'une manière incommensurable.

INCOMMODANT (ko-mo-dan), E. adj. Qui gêne, incommode : l'odeur incommode d'un phénol. ANT. **Accommodant**.

INCOMMODE (ko-mo-de) adj. Dont on ne peut se servir avec facilité : *outil incommode*. Qui cause du malaise, de la fatigue, de l'ennui : *chaleur, bruit incommode*. Fâcheux : *voisin incommode*. *Etablissements incommodes, insalubres et dangereux*, établissements industriels dont le fonctionnement et le voisinage présentent des inconvénients et qui sont, par suite, soumis à une réglementation administrative spéciale. ANT. **Commode**.

INCOMMODOITÉ (ko-mo) adj. Un peu malade.

INCOMMODOITÉMENT (ko-mo-dé-man) adv. Avec incommode : *être assis incommodoitément*.

INCOMMODEMENT (ko-mo-dé) v. a. Causer de l'incommode, du malaise. Rendre un peu malade : *son rhume l'incommode*. Fig. Gêner, être à charge.

INCOMMODITÉ (ko-mo) n. f. Gêne, malaise, défaut de commodité ; légère indisposition. Infirmité : la vieillesse entraîne d'inévitables incommodités. ANT. **Commodité**.

INCOMMUNICABLE (ko-mu) adj. Qu'on ne peut communiquer. Dont on ne peut faire part : *des honneurs, des droits incommunicables*. ANT. **Communiqué**.

INCOMMUTABILITÉ (ko-mu) n. f. Dr. Qualité de ce qui est incommutable.

INCOMMUTABLE (ko-mu) adj. Dr. Qui ne peut être légitimement dépossédé. Qui ne peut changer de propriétaire : *propriété incommutable*. ANT. **Commutable**.

INCOMMUTABLEMENT (ko-mu, man) adv. De manière à ne pouvoir être dépossédé. (Peu us.)

INCOMPARABLE (kon) adj. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé : *éclat incomparable*. ANT. **Comparable**.

INCOMPARABLEMENT (kon, man) adv. Sans comparaison.

INCOMPATIBILITÉ (kon) n. f. Antipathie de caractères : *incompatibilité d'humeur*. Différence essentielle, qui fait que deux choses ne peuvent être associées. Impossibilité légale d'exercer à la fois certaines fonctions : *il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet*. ANT. **Compatibilité**.

INCOMPATIBLE (kon) adj. Qui empêche deux personnes de s'accorder : *caractères incompatibles*. Se dit des maladies qui ne peuvent coexister chez le même sujet. Se dit, en pharmacie, des substances qu'on ne peut mélanger sans inconvénient. Qui ne peut exister simultanément dans un même objet. Se dit de fonctions qui ne peuvent être réunies aux mains d'une même personne. ANT. **Compatible**.

INCOMPATIBLEMENT (kon, man) adv. D'une manière incompatible.

INCOMPÉTENCEMENT (kon-pé-ta-man) adv. Sans compétence : *jugement incompétentement rendu*.

INCOMPÉTENCE (kon-pé-tan-se) n. f. Défaut de compétence : *réclamer l'incompétence d'un tribunal*. ANT. **Compétence**.

INCOMPÉTENT (kon-pé-tan), E. adj. Qui n'est pas compétent : *tribunal qui se déclare incompétent*. ANT. **Compétent**.

INCOMPLÉT (kon-plè), **ÉTÉ** adj. Qui n'est pas complet. Bot. Se dit d'une fleur dépourvue de quelque organe. ANT. **Complet**.

INCOMPLÉTEMENT (kon, man) adv. D'une manière incomplète. ANT. **Complètement**.

INCOMPLEXE (kon-plèk-se) adj. Qui est simple, qui n'est pas complexe. Gram. Qui n'a pas de complément : *sujet, attribut incomplexes*. ANT. **Complexe**.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ (kon-pré-an) n. f. Etat de ce qui est incompréhensible. (Peu us.)

INCOMPRÉHENSIBLE (kon-pré-an) adj. Qu'on ne peut comprendre : *raisonnement incompréhensible*. Impossible à expliquer : *texte incompréhensible*. Bizarre : *homme, caractère incompréhensible*. ANT. **Compréhensible**.

INCOMPRÉHENSIBLE (*kon-pré-an-man*) adv. D'une manière incompréhensible. (Peu us.)

INCOMPRESSIBILITÉ (*kon-pré-si-ble*) n. f. Qualité de ce qui est incompressible.

INCOMPRESSIBLE (*kon-pré-si-ble*) adj. Qui ne peut être réduit à un moindre volume par une pression quelconque : *L'eau est à peu près incompressible.* ANT. **Compressible**.

INCOMPRIS, **E** (*kon-pri, i-ze*) n. et adj. Qui n'est point compris. Qui n'est pas apprécié à sa valeur : *poète incompris.* ANT. **Compris**.

INCONCEVABILITÉ n. f. Qualité de ce qui ne peut être conçu.

INCONCEVABLE adj. Qu'on ne peut concevoir, comprendre. Par *exagér.* Surprenant, extraordinaire : *une méprise inconcevable.* Dont la conduite est étrange : *homme inconcevable.* ANT. **Concevable**.

INCONCEVABLEMENT (*man*) adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABILITÉ n. f. Caractère des choses qui sont inconciliables.

INCONCILIABLE adj. Qu'on ne peut concilier : *des plaidiers inconciliables.* Se dit des choses qui s'excluent mutuellement : *la bienveillance et l'égoïsme sont inconciliables.* ANT. **Conciliable**.

INCONCILIATION (*si-on*) n. f. Refus de se laisser concilier. État de ce qui n'est pas concilié. ANT. **Conciliation**.

INCONDITIONNÉ (*si-on-é*). **E** adj. Qui n'est pas soumis à une condition restrictive ; absolu.

INCONDUCTEUR, **TRICE** (*duk*) adj. *Physiq.* Syn. peu usité de **ISOLANT**.

INCONDUITE n. f. Défaut de moralité dans la conduite ; mauvaise conduite.

INCONGELABLE adj. Qui ne peut être congelé.

INCONGRU, **E** adj. (*lat. incongruus*). Qui pêche contre les règles du savoir-vivre, de la bienséance : *réponse incongrue.* ANT. **Congru**.

INCONGRUÏTE n. f. Caractère de ce qui est incongru. Action, parole contraire à la bienséance.

INCONGRUÏTEMENT (*man*) adv. D'une manière incongrue. (Peu us.)

INCONNAISSABLE (*ko-né-sa-ble*) adj. Qui ne peut être connu : *la raison dernière du monde est inconnaissable.* L'**inconnaisable** n. m. Ce qui ne peut être connu.

INCONNU (*ko-nu*). **E** adj. Qui n'est point connu. Qui n'a pas de notoriété : *artiste inconnu.* Qu'on n'a point encore éprouvé : *sensations inconnues.* N. Personne qu'on ne connaît pas : *N. m. Chose qu'on ignore ; passer du connu à l'inconnu.* N. f. *Math.* Quantité cherchée dans la solution d'un problème. ANT. **Connu**.

INCONQUIS, **E** (*ki, i-ze*) adj. Qui n'a pas été conquis. ANT. **Conquis**.

INCONSCIENCEMENT (*kon-si-a-man*) adv. D'une manière inconsciente : *se rendre inconsciemment complice d'une élitie.* ANT. **Consciemment**.

INCONSCIENCE (*kon-si-an-se*) n. f. État de celui qui est inconscient.

INCONSCIENT (*kon-si-an*). **E** adj. Qui n'est pas conscient, qui n'a pas conscience de ses actes. Dont on n'a pas conscience : *beaucoup de phénomènes physiologiques importants sont inconscients.* N. : *une inconsciente.* L'**inconscient** n. m. Ce dont on n'a pas conscience. ANT. **Conscient**.

INCONSEQUENCEMENT (*ka-man*) adv. Avec inconscience. ANT. **Consciencement**.

INCONSEQUENCE (*kan-se*) n. f. Défaut de conséquence dans les idées, dans les actions. Chose dite ou faite sans conséquence dans les idées. ANT. **Conséquence**.

INCONSEQUENT (*kan*). **E** adj. Qui n'est pas conforme à la logique ; *conduite inconsequente.* Dont on ne calcule pas les suites : *démarche inconsequente.* Qui se contredit dans sa conduite et ses discours : *homme inconsequent.* ANT. **Consequent**.

INCONSIDÉRATION (*si-on*) n. f. Légère imprudence dans le discours ou dans la conduite.

INCONSIDÉRÉ, **E** adj. Elourdi, imprudent. Fait ou dit avec irréflexion : *proposition inconsidérée.*

INCONSIDÉRÉMENT (*man*) adv. Elourdiment : *s'engager inconsidérément dans une spéculation.*

INCONSISTANCE (*sis-tan-se*) n. f. Défaut de consistance. Fig. : *l'inconsistance des idées.* ANT. **Consistance**.

INCONSISTANT (*sis-tan*). **E** adj. Qui manque de consistance, de fermeté. Au pr. et au fig. : *Louis XVI était d'un caractère inconsistant.* ANT. **Consistant**. **INCONSOLABLE** adj. Qui ne peut être consolé : *Artemise fut une veuve inconsolable.* ANT. **Consolable**.

INCONSOLABLEMENT (*man*) adv. De manière à ne pouvoir être consolé.

INCONSOLÉ, **E** adj. Qui n'est pas consolé : *mère inconsolée.* ANT. **Consolé**.

INCONSUMABLE (*so-ma-ble*) adj. Qui ne peut être consommé. ANT. **Consumable**.

INCONSTANT (*kons-ta-man*) adv. Avec incistance. (Peu us.)

INCONSTANT (*kons-tan-se*) n. f. Facilité à changer de sentiments, d'opinion, de résolution. Fig. Instabilité : *l'inconstance du temps, de la fortune.* etc. ANT. **Constante**, **fidélité**.

INCONSTANT (*kons-tan*). **E** n. et adj. Volage, sujet à changer : *inconstant dans ses amitiés.* En parlant des choses, instable, mobile : *saison inconstante.* ANT. **Constant**, **fidèle**, **persévérant**.

INCONSTITUTIONNALITÉ (*kons-ti-tu-si-o-na*) n. f. État de ce qui est inconstitutionnel.

INCONSTITUTIONNEL, **ELLE** (*kons-ti-tu-si-on-él, è-le*) adj. Contraire à la constitution. ANT. **Constitutionnel**.

INCONSTITUTIONNELLEMENT (*kons-ti-tu-si-on-è-le-man*) adv. D'une manière inconstitutionnelle.

INCONTESTABILITÉ (*tés-ta*) n. f. Qualité de ce qui est incontestable. ANT. **Contestabilité**.

INCONTESTABLE (*tés-ta-ble*) adj. Qui ne peut être contesté : *vérité incontestable.* ANT. **Contestable**.

INCONTESTABLEMENT (*tés-ta-ble-man*) adv. D'une manière incontestable.

INCONTESTÉ (*tés-té*). **E** adj. Qui n'est point contesté : *droit incontesté.* ANT. **Contesté**.

INCONTINENCE (*nan-se*) n. f. (de *incontinent*). Vice opposé à la vertu de continence. *Incontinence de langage*, manque de modération dans les discours. *Méd.* Emission involontaire de l'urine, des matières fécales, etc.

INCONTINENT (*nan*). **E** adj. (*lat. incontinens*). Qui n'est pas chaste. Qui manque de modération dans ses propos, sa conduite. ANT. **Continent**.

INCONTINENT (*nan*) adv. (*lat. in continenti* [sous entend. *tempore*]). Aussitôt ; *sur-le-champ : ordre de déguerpir incontinent.*

INCONTRIT (*tri*). **E** adj. Qui n'est pas contrit.

INCONTRÔLABLE adj. Qui ne peut être contrôlé. **INCONVENANCE** n. f. Caractère de ce qui est inconvénant. Action ou parole contraire aux convenances : *commettre une inconvenance.*

INCONVENANT (*nan*). **E** adj. Qui blesse les convenances : *propos inconvenants.* ANT. **Convenant**, **convenable**, **bienséant**.

INCONVÉNIENT (*ni-an*) n. m. (du *lat. inconveniens*, qui ne convient pas). Ce qui est fâcheux, une résolution prise, produit de fâcheux. Désavantage attaché à une chose.

INCONVERSIBLE (*vér*) adj. *Logiq.* Se dit d'une proposition dont la réciproque est fautive.

INCONVERTIBLE (*vér*) ou **INCONVERTISSABLE** (*vér-ti-sa-ble*) adj. Qu'on ne peut convertir à la religion. (Vx.) Qui ne peut être converti en autre chose : *papier-monnaie inconvertible en espèces.* ANT. **Convertible**.

INCOORDINATION (*si-on*) n. f. Absence de coordination : *l'incoordination des mouvements accompagne souvent les lésions du cerveau.*

INCORPORABLE adj. Qui peut être incorporé.

INCORPORALITÉ n. f. Qualité des êtres incorporels. ANT. **Corporalité**.

INCORPORATION (*si-on*) n. f. Action d'incorporer, de s'incorporer : *l'incorporation des recrues dans un régiment.* État des choses incorporées.

INCORPORÉTE n. f. État d'un être incorporel.

INCORPOREL, **ELLE** (*rel, è-le*) adj. Qui n'a point de corps, qui ne tombe pas sous les sens. Dr. Se dit des biens qui n'ont qu'une existence morale : *le droit d'usufruit est un bien incorporel.* ANT. **Corporel**.

INCORPORER (rè) v. a. (lat. *incorporare*; de *in*, dans, et *corpus*, oris, corps). Faire qu'une chose fasse corps avec une autre : *incorporer de l'huile dans la cire*. Faire entrer dans un corps de troupes : *incorporer un conscrit*.

INCORRECT (kor-rèkt), E adj. Qui n'est pas correct : *tenue incorrecte*. ANT. **Correct**.

INCORRECTEMENT (kor-rèkt-te-man) adv. D'une manière incorrecte : *s'exprimer incorrectement en français*. ANT. **Correctement**.

INCORRECTION (kor-rèk-si-on) n. f. Défaut de correction : *incorrection de style*. Endroit incorrect d'un ouvrage. Action incorrecte. ANT. **Correction**.

INCORRIGIBILITÉ (ko-ri) n. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

INCORRIGIBLE (ko-ri) adj. Qu'on ne peut corriger : *un paresseux incorrigible*. ANT. **Corrignable**.

INCORRIGIBLEMENT (ko-ri, man) adv. D'une manière incorrigible.

INCORRUPTIBILITÉ (ko-rup) n. f. Qualité de ce qui ne peut se corrompre. Qualité de celui qui est incorruptible : *l'incorruptibilité d'un juge*.

INCORRUPTIBLE (ko-rup) adj. Qui ne se corrompt pas : *le bois goudronné est presque incorruptible*. Incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir : *magistrat incorruptible*. ANT. **Corruptible**.

INCORRUPTIBLEMENT (ko-rup, man) adv. D'une manière incorruptible.

INCREDIBILITÉ n. f. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose. ANT. **Credibilité**.

INCREDULE adj. (lat. *incredulus*). Qui ne croit que difficilement : *convaincre un auditeur incrédule*. Qui ne croit pas aux mystères de la foi. N. : *un incrédule*. ANT. **Crédule, croyant**.

INCREDULITÉ n. f. Répugnance à croire, défiance : *nouvelle accueillie par une incrédule générale*. Manque de foi. ANT. **Crédulité**.

INCRÉE, E adj. Qui existe sans avoir été créé. *La sagesse incréée*, le Verbe éternel, fils de Dieu.

INCRIMINABLE adj. Qui peut être incriminé.

INCRIMINATION (si-on) n. f. Action d'incriminer. Accusation.

INCRIMINER (né) v. a. (du préf. *in*, et du lat. *crimen*, inis, crime). Accuser d'un crime. Fig. Faire un crime de : *incriminer une démarche, une action*.

INCRISTALLISABLE (kris-ta-li-za-ble) adj. Qui n'est pas susceptible de se cristalliser. ANT. **Cristallisable**.

INCROCHETABLE adj. Qui ne peut être croché : *serre-joint incrochetable*. ANT. **Crochetable**.

INCROYABLE (kroi-ta-ble) adj. Qui ne peut être cru ou qui est difficile à croire : *récit incroyable*. Extraordinaire : *bonheur incroyable*. Les Incroyables. v. Part. hist. ANT. **Croyable**.

INCROYABLEMENT (kroi-ta-ble-man) adv. Excessivement : *un homme incroyablement riche*.

INCROYANCE (kroi-tan-se) n. f. Etat de celui qui ne croit pas. (Peu us.) ANT. **Croyance**.

INCROYANT (kroi-tan), E n. et adj. Qui n'est pas croyant. ANT. **Croyant, crédule**.

INCRUSTANT (kru-tan), E adj. Qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte minérale, formée généralement de carbonate de chaux : les sources incrustantes de Saint-Alyre sont célèbres.

INCRUSTATION (kru-ta-si-on) n. f. Action d'incruster. Ouvrage incrusté. Enduit pierreux, qui se forme autour des corps ayant séjourné dans une eau chargée de sels calcaires. Dépôt de sel calcaire dans les chaudières à vapeur.

INCRUSTER (kru-tur) v. a. (lat. *incrustare*). Insérer une substance sur une surface, pour y former des dessins, etc. : *incruster de la nacre dans l'ébène*. Couvrir d'une couche pierreuse. **S'incruster** v. pr. Adhérer fortement à une surface. Se couvrir d'une couche pierreuse. Fig. Se graver d'une façon durable : *préjugés qui s'incrustent dans l'esprit*.

INCRUSTEUR, EUSE (kru-tur, eu-se) n. Personne qui fait des incrustations.

INCUBATEUR, TRICE adj. Qui opère une incubation artificielle : *appareils incubateurs*. N. m. Syn. de couvreur.

INCUBATION (si-on) n. f. (du lat. *in*, sur, et *cubare*, être couché). Action des oiseaux et de certains ovipares qui couvent leurs œufs, *Incubation artificielle*, action de faire éclore des œufs par des procédés

artificiels. *Méd.* Temps qui s'écoule entre l'introduction dans l'organisme d'un principe morbifique et l'apparition des symptômes de la maladie : *l'incubation de la typhoïde dure une ou deux semaines*.

INCUBE n. m. (lat. *incubus*). Sorte de démon masculin, esprit maléfisant. (Le démon féminin était dit *succube*. Adjectiv. : *esprit incube*).

INCUBER (bé) v. a. Opérer l'incubation de.

INCUIT (ku-i), E adj. Qui n'est point cuit ou qui est mal cuit. ANT. **Cuit**.

INCULTATION (si-on) n. f. Action d'inculquer.

INCULPABLE adj. Qui l'on peut inculper.

INCULPATION (si-on) n. f. Action d'attribuer une faute à quelqu'un : *accusé arrêté sous l'inculpation d'assassinat*. ANT. **Disculpation**.

INCULPÉ, E n. Personne accusée de quelque faute et, spécialement, personne traduite devant les tribunaux.

INCULPER (pé) v. a. (lat. *inculpare*; de *in*, dans, et *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute : *Louis XVI fut inculpé de haute trahison*. ANT. **Disculper**.

INCULQUER (ké) v. a. (lat. *inculcare*; de *in*, sur, et *calcare*, fouler aux pieds). Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter.

INCULTE adj. (lat. *incultus*). Qui n'est pas cultivé. Fig. Peu soigné : *barbe inculte*. Sans culture intellectuelle ou morale : *esprit, nature inculte*. ANT. **Cultivé**.

INCULTIVABLE adj. Qui ne peut être cultivé. ANT. **Cultivable**.

INCULTIVE, E adj. Qui n'est pas cultivé. ANT. **Cultivé**.

INCULTURE n. f. Absence de culture. Etat de ce qui est inculte. (Peu us.) ANT. **Culture**.

INCUNABLE adj. (du lat. *incunabulum*, berceau). Se dit des ouvrages qui datent de l'origine de l'imprimerie. N. m. : *les incunables sont la passion des bibliophiles*.

INCURABILITÉ n. f. Etat de ce qui est incurable. ANT. **Curabilité**.

INCURABLE adj. Qui ne peut être guéri, en parlant d'un mal ou d'une maladie : *la tuberculose n'est pas toujours incurable*. Fig. : *vice incurable*. N. m. pl. Les Incurables, hôpital d'incurables. ANT. **Curable**.

INCURABLEMENT (man) adv. D'une manière incurable : *être incurablement paresseux*.

INCURIE (ri) n. f. (lat. *incuria*). Défaut de soin, négligence : *incurie administrative*.

INCURIOSITÉ (si-té) n. f. Insouciance d'apprendre ce qu'on ignore. (Vx.) ANT. **Curiosité**.

INCURSION n. f. (lat. *incursio*; de *in*, dans, et *cursum*, supin de *currere*, courir). Invasion de gens de guerre en pays ennemi : *la Gaule fut désolée par les incursions des Normands*. Voyage que l'on fait dans un pays par curiosité. Fig. Travaux que l'on fait en dehors de sa spécialité. ANT. **Excursion**.

INCURVATION (si-on) n. f. Action d'incurver. Etat de ce qui est incurvé.

INCURVER (vé) v. a. (du lat. *incurvus*, courbé). Courber de dehors en dedans.

INCUSE (ku-se) n. et adj. f. (lat. *incusa*). Se dit d'une médaille qui, par un vice de fabrication, se trouve gravée en creux, au lieu de l'être en relief.

INDE n. m. Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. Inde ou bois d'Inde, bois de campêche.

INDEBROUILLABLE (brou, ll mill.) adj. Qui ne peut être débrouillé : *échecau indébrouillable*. ANT. **Débrouillable**.

INDECACHETABLE adj. Qu'on ne peut décaecheter : *lettre indecachetable*.

INDECEMENT (sa-man) adv. D'une manière indécente. ANT. **Déceement**.

INDECEMENT (san-se) n. f. Caractère de ce qui est indécemment. Action, discours contraire à la décence. ANT. **Déceement**.

INDECENT (san), E adj. Qui est contraire à la décence, l'honnêteté, la bienséance. ANT. **Décent**.

INDECHIFFRABLE (chi-fra-ble) adj. Qu'on ne peut lire, déchiffrer. Fig. Inexplicable, incompréhensible : *les inscriptions étrusques sont encore indechiffrables*. ANT. **Déchiffable**.

INDECHIRABLE adj. Qui ne peut être déchiré.

INDECIS, E (si, i-se) adj. (du lat. *indécisus*, qui n'est pas tranché). Irrésoû : *homme indécis*. Douteux,

incertain : *question, victoire indéçise*. Vague, difficile à reconnaître : *formes indéçises*. ANT. *Résolu, décidé, Net, précis.*

INDÉCISION (*zi-on*) n. f. Etat, caractère d'une personne indéçise. Caractère de ce qui est mal défini, peu prononcé. ANT. *Décision, résolution. Précision, netteté.*

INDÉCLINABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est indéclinable.

INDÉCLINABLE adj. Qu'on ne peut décliner, éviter : *loi indéclinable*. Gram. Qui ne se décline pas ; invariable : *mot indéclinable*. ANT. *Déclinable.*

INDÉCOLLABLE (*ko-la-ble*) adj. Qu'il est impossible de décoller.

INDÉCOMPOSABLE (*kon-po-sa-ble*) adj. Qui ne peut être décomposé : *les corps simples sont indécomposables*. ANT. *Décomposable.*

INDÉCOUSABLE (*sa-ble*) adj. Qui ne peut se découvrir.

INDÉCROTTABLE (*iro-ta-ble*) adj. Qu'on ne peut décroter : *chaussures indécrotables*. Fig. Incorrigible : *c'est un paresseux indécrotable*.

INDÉFECTIBILITÉ (*fek-ti*) n. f. Qualité de ce qui est indéfectible : *les théologiens catholiques affirment l'indéfectibilité de l'Eglise*. ANT. *Défectibilité*.

INDÉFECTIBLE (*fek-ti-ble*) adj. Qui ne peut défaillir ou cesser d'être. ANT. *Défectible.*

INDÉFECTIBLEMENT (*fek-ti-ble-man*) adv. D'une manière indéfectible.

INDÉFENDABLE (*fan*) adj. Qui ne saurait être défendu : *théorie indéfendable*. ANT. *Défendable.*

INDÉFINI, **E** adj. Dont on ne peut assigner les limites : *la suite des nombres premiers est indéfinie*. Qui reste indéterminé : *sensation indéfinie*. Gram. *l'assé indéfini*, ancien nom du passé composé. *Articles indéfinis*, ceux qui se mettent devant les noms dont le sens est vague, général, indéfini : *les articles indéfinis sont : un, une, des. Adjectifs indéfinis*, ceux qui déterminent le nom d'une manière vague (tels sont : *aucun, autre, certain, chaque, maint, même, nul, plusieurs, quel, quelconque, quelque, tel, tout*). *Pronoms indéfinis*, ceux qui représentent les êtres ou les choses d'une manière vague, générale (tels sont : *on, chacun, personne, quiconque, quelqu'un, rien, autrui, l'un, l'autre, l'un et l'autre*). — Il faut ajouter : *aucun, certain, nul, plusieurs, tel, tout*, qui sont pronoms, et non adjectifs, quand ils représentent le nom au lieu de le déterminer). ANT. *Défini.*

INDÉFINIMENT (*man*) adv. D'une manière indéfinie : *ajourner indéfiniment une solution*. Gram. Dans un sens défini.

INDÉFINISSABLE (*ni-sa-ble*) adj. Qu'on ne saurait définir : *couleur indéfinissable*. Fig. Qu'on ne peut s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte : *trouble indéfinissable*. ANT. *Définissable.*

INDÉFORMABLE adj. Qui ne peut être déformé.

INDÉFRICHABLE adj. Qu'il est impossible de défricher : *sol indéfrichable*. ANT. *Défrichable.*

INDÉHISCENCE (*dé-is-san-se*) n. f. Bot. Etat de ce qui est indéchiscent. ANT. *Déchiscent.*

INDÉHISCENT (*dé-is-san*), **E** adj. Bot. Qui ne s'ouvre pas spontanément, en parlant des fruits. ANT. *Déchiscent.*

INDÉLEBILE adj. Ineffaçable : *encre indélébile*. Fig. Qui n'est pas détruit par le temps : *la gloire indélébile des écrivains de génie*. ANT. *Délebile.*

INDÉLÉBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est indélébile. (Peu us.)

INDÉLIBÉRÉ, **E** adj. Fait sans délibération, sans réflexion : *acte indélibéré*.

INDÉLICAT (*ka*), **E** adj. Qui manque de délicatesse : *procédé indélicat*. ANT. *Délicat.*

INDÉLICATEMENT (*man*) adv. Sans délicatesse : *agir indélicatement*. ANT. *Délicatement.*

INDÉLICATESSE (*té-se*) n. f. Manque de délicatesse. Action indélicat : *domestique congédié pour indélicatesse*. ANT. *Délicatesse.*

INDENNE (*dém-ne*) adj. (du préf. *in*, et du lat. *damnum*, dommage). Qui n'a pas éprouvé de dommage : *sortir indemne d'une affaire délicate*.

INDEMNISABLE (*dém-ni-sa-ble*) adj. Qui peut ou doit être indemnisé : *tout propriétaire exproprié pour cause d'utilité publique est indemnisable*.

INDEMNISATION (*dém-ni-sa-si-on*) n. f. Action d'indemniser.

INDEMNISER (*dém-ni-sé*) v. a. Dédommager des frais, des pertes : *indemniser un sinistré*.

INDEMNITAIRE (*dém-ni-té-re*) n. Personne qui reçoit une indemnité.

INDEMNITÉ (*dém-ni*) n. f. (lat. *indemnitas*). Ce qu'on alloue à quelqu'un pour le dédommager d'un préjudice. *Indemnité parlementaire*, émoluments des députés et des sénateurs. Allocation non soumise à retenue, allouée à un fonctionnaire.

INDÉNIABLE adj. Qu'on ne peut dénier : *preuve, témoignage indéniable*. ANT. *Déniable.*

INDÉNOUABLE adj. Qui ne peut être dénoué.

INDENTATION (*dan-tu-si-on*) n. f. Echancrure, comme les dents en produisant dans un objet que l'on mord : *les indentations de la côte bretonne*.

INDÉPENDANCEMENT (*pan-da-man*) adv. D'une manière indépendante. Sans égard à. Outre, par-dessus : *indépendamment de ces avantages*.

INDÉPENDANCE (*pan*) n. f. Etat d'une personne indépendante : *la France aida les Etats-Unis à conquérir leur indépendance*. Caractère indépendant : *montrer beaucoup d'indépendance*. ANT. *Dépendance, sujétion.*

INDÉPENDANT (*pan-dan*), **E** adj. Qui ne dépend de personne. Qui aime à ne dépendre de personne : *caractère indépendant*. Se dit d'une chose qui n'a point de rapport avec une autre : *point indépendant de la question*. ANT. *Dépendant.*

INDÉRACINABLE adj. Qu'on ne peut déraciner. Fig. Qu'on ne peut détruire : *préjugés indéracinables*. ANT. *Déracinable.*

INDÉSCRIPTIBLE (*dès-krip*) adj. Qui ne peut être décrit : *joie indescriptible*. ANT. *Descriptible.*

INDÉSIRABLE (*zi-ra-ble*) adj. Qui n'est pas désirable. *Spécial*. Se dit des individus qu'on désire ne pas voir pénétrer ou séjourner dans un milieu.

INDÉSTRUCTIBILITÉ (*dès-truk*) n. f. Qualité de ce qui est indestructible. ANT. *Destructibilité.*

INDÉSTRUCTIBLE (*dès-truk*) adj. Qui ne peut être détruit : *l'imprimerie a rendu indestructibles les chefs-d'œuvre de l'esprit humain*. ANT. *Destructible.*

INDÉSTRUCTIBLEMENT (*dès-truk, man*) adv. D'une façon indestructible.

INDÉTERMINABLE (*tér*) adj. Qui ne peut être déterminé. ANT. *Déterminable.*

INDÉTERMINATION (*tér, si-on*) n. f. Caractère de ce qui est indéterminé. Manque de décision, de volonté. Math. Qualité de ce qui est indéterminé : *l'indétermination d'un problème*.

INDÉTERMINÉ, **E** (*tér*) adj. Qui n'est pas déterminé : *espace, temps indéterminés*. Qui n'a pas pris de décision. Math. *Problème indéterminé*, celui qui admet une infinité de solutions. *Quantité indéterminée*, quantité entrant dans une expression et à laquelle on peut attribuer une infinité de valeurs. ANT. *Déterminé.*

INDÉTERMINISME (*tér-mi-nis-me*) n. m. Système philosophique, d'après lequel la volonté humaine n'est pas strictement déterminée par les mobiles des actes. ANT. *Déterminisme.*

INDÉTERMINISTE (*tér-mi-nis-te*) n. m. Partisan de l'indéterminisme. Adjectif : *école indéterministe*.

INDÉVOTION (*si-on*) n. f. Manque de dévotion. ANT. *Dévotion.*

INDEX (*dèks*) n. m. (mot lat. signif. *indicateur* : de *in*, vers, et *dicere*, dire). Doigt le plus proche du pouce, appelé aussi *indicateur*. (V. MAIN.) Table alphabétique d'un livre. Catalogue des livres dont l'autorité pontificale défend la lecture. Fig. *Mettre à l'index*, signaler comme dangereux ; exclure. Aiguille, objet mobile sur une division et fournissant des indications. *Congrégation de l'index*, v. INDEX (Part. hist.).

INDIANISME (*nis-me*) n. m. Idiotisme propre aux langues de l'Inde. Science de la langue et de la civilisation hindoues : *Fr. Schlegel fut un des créateurs de l'indianisme*.

INDIANISTE (his-te) n. m. Savant versé dans l'indianisme : *Max Müller fut un illustre indianiste.*
INDICAN n. m. Méd. Substance qui existe dans l'indigo et aussi dans les urines à l'état normal.

INDICATEUR, TRICE adj. Qui indique, qui fait connaître. N. m. Livre ou brochure qui sert de guide : *l'indicateur des rues de Paris.* Appareil qui sert à indiquer le travail effectué ou l'état de tension de la vapeur. L'index. Dénoncateur, bas policier.

INDICATIF, IVE adj. Qui indique, annonce : *symptôme indicatif.* N. m. Gram. Celui des cinq modes du verbe qui exprime l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue. — On doit employer le présent de l'indicatif à la place de l'imparfait, pour exprimer une action qui a lieu dans tous les temps, une chose qui est toujours vraie : *les anciens ne savaient pas que la terre tourne (tournerait serait une faute).*

INDICATION (si-on) n. f. Action par laquelle on indique. Renseignement : *donner une fausse indication.* Ce qui indique, fait connaître.

INDICE n. m. (lat. *indicium*). Signe apparent et probable qu'une chose est. *Math.* Indice d'un radical, chiffre que l'on place entre les branches pour indiquer le degré de la racine. Signe distinctif que l'on donne à une lettre. *Physiq.* Indice de réfraction, rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction.

INDICIBLE adj. Qu'on ne saurait exprimer par la parole : *joie indicible.*

INDICIBLEMENT (man) adv. D'une manière indicible.

INDICT n. m. Syn. de INDICION. (Vx.)

INDICTION (dik-si-on) n. f. (lat. *indictio*). Convocation, à jour fixe, d'un concile : *bulle d'indiction.* Prescription pour un jour déterminé : *indiction d'un jeûne.* *Indiction romaine*, période de quinze ans qui à Rome, depuis Constantin, séparait deux levées extraordinaires d'impôt. (Cette manière de compter est encore en usage dans les bulles de la papauté. La première indiction commença le 1^{er} janvier 313.)

INDICULE n. m. Petit index.

INDIEN, ENNE (di-ân, -ê-ne) adj. et n. De l'Inde.

INDIENNE (di-ê-ne) n. f. Toile de coton peinte ou imprimée, que l'on a fabriquée primitivement dans l'Inde, puis à Rouen.

INDIENNERIE (di-ê-ne-rie) n. f. Fabrication de toiles dites indiennes. Ces toiles mêmes.

INDIFFÉREMENT (di-fé-ra-man) adv. Avec indifférence, avec froideur : *accueillir indifféremment une nouvelle.* Sans faire de différence : *manger de tout indifféremment.*

INDIFFÉRENCE (di-fé-ra-se) n. f. Etat d'un corps indifférent au repos ou au mouvement. Etat d'une personne qui ne se soucie pas plus d'une chose que de son contraire. Froideur, insensibilité. *Indifférence religieuse*, état d'une personne qui ne qu'aucune religion soit préférable aux autres.

INDIFFÉRENT (di-fé-ran). E adj. Qui ne présente aucun motif de préférence : *ce chemin ou l'autre m'est indifférent.* Qui touche peu : dont on ne se soucie point : *cela m'est indifférent.* Sans intérêt : *parler de choses indifférentes.* Que rien ne touche, n'émue : *homme indifférent.* *Physiq.* Qui n'a aucun penchant propre au mouvement ou au repos. *Equilibre indifférent*, v. *EQUILIBRE*. N. : *faire l'indifférent*. N. m. pl. *Les indifférents*, les personnes indifférentes.

INDIFFÉRENTISME (di-fé-ran-tis-me) n. m. Différence triviale en système, en politique ou en religion.

INDIGENAT (na) n. m. Qualité, état d'indigène. Ensemble des indigènes d'un pays : *l'indigénat algérien est régi par des lois spéciales.* Droit de citoyen dans un Etat.

INDIGENCE (jan-se) n. f. (lat. *indigentia*). Grande pauvreté : *le poète Gilbert mourut dans l'indigence.* Fig. Privation d'une chose : *indigence d'idées.* Ceux qui sont dans la pauvreté : *secourir l'indigence.* ANT. *Fortune, richesse.*

INDIGÈNE n. et adj. (lat. *indigena*). Originaire du pays : *plante indigène.* Etabli dans un pays depuis un temps immémorial : *les indigènes de la Tasmanie ont complètement disparu.* ANT. *Exotique.*

INDIGENT (jan). E n. et adj. (lat. *indigens*; de

indigere, avoir besoin). Très pauvre : *distribuer des secours aux indigents.* ANT. *Riche.*
INDIGESTE (jés-te) adj. (lat. *indigestus*). Difficile à digérer : *le homard, le foie gras, sont indigestes.* Fig. Confus, mal ordonné, mal digéré : *compilation indigeste.*

INDIGESTIBILITÉ (jés-ti) n. f. Qualité de ce qui est indigestible. (Peu us.)

INDIGESTIBLE (jés-ti-ble) adj. Qui ne peut être digéré. (Peu us.) ANT. *Digestible.*

INDIGESTION (jés-ti-on) n. f. (lat. *indigestio*). Indisposition provenant d'une digestion qui se fait mal. Fig. Satiété extrême. Fam. *Avoir une indigestion d'une chose*, en avoir trop, jusqu'au dégoût.

INDIGÈTE adj. (lat. *indiges, etis*). Nom donné par les Romains aux dieux indigènes, patrons ou ancêtres mythiques d'une race, d'une ville.

INDIGNATION (si-on) n. f. (lat. *indignatio*). Sentiment de colère et de mépris qu'excite un outrage, une action injuste : *exprimer son indignation.*

INDIGNE adj. (lat. *indignus*). Qui n'est pas digne; qui ne mérite pas : *indigne de vivre.* Qui n'est pas convenable : *action indigne d'un honnête homme.* Méchant, odieux : *traitement indigne.* Qui déshonore : *conduite indigne.* *Commun ion indigne*, sans les dispositions requises. ANT. *Digne.*

INDIGNEMENT (man) adv. D'une manière indigne : *traiter indignement un prisonnier.* ANT. *Dignement.*

INDIGNER (gné) v. a. (lat. *indignari*; de *indignus*, indigne). Exalter l'indignation. *S'indigner*, v. pr. *Eprouver de l'indignation.*

INDIGNITÉ n. f. (lat. *indignitas*). Caractère d'une personne, d'une chose indigne. Méchanceté, noirceur, énormité. Outrage, affront : *on lui a fait mille indignités.* ANT. *Dignité.*

INDIGO n. m. (mot esp.). Matière colorante fournie par l'indigotier et qui sert à teindre en bleu.

INDIGOTERIE (ri) n. f. Terre où l'on cultive l'indigo. Usine où l'on fabrique l'indigo.

INDIGOTIER (ti-é) n. m. Genre de légumineuses papilionacées des régions chaudes du globe et des feuilles desquelles on extrait une matière colorante bleue dite indigo : *l'indigotier est surtout exploité dans l'Inde anglaise.*

INDIGOTINE n. f. Principe colorant de l'indigo, servant à constater l'existence des fuites dans les conduites de gaz.

INDIQUER (ké) v. a. (lat. *indicare*). Montrer, désigner une personne ou une chose. Enseigner à quelqu'un ce qu'il cherche : *indiquer une rue.* Fig. Dénoter : *cela indique une grande méchanceté.* Esquisser légèrement : *indiquer simplement les contours d'un tableau.*

INDIRECT (rékt), E adj. Qui n'est pas direct : chemin indirect, et fig. : critique, louange indirecte. Contributions indirectes, v. CONTRIBUTIONS. Gram. Complément indirect, mot qui complète la signification du verbe indirectement, c'est-à-dire à l'aide d'un des prépositions *a, de, par, pour, etc.* *Verbe songe à sa patrie; je travaille pour vivre.* Proposition complétive indirecte, celle qui, dans la phrase, remplit le rôle de complément indirect : *chaque jour nous avertit que la mort approche.* Discours indirect, discours où l'on rapporte les paroles de quelqu'un en les rattachant, sous forme de propositions subordonnées, à un verbe principal signifiant dire. ANT. *Direct.*

INDIRECTEMENT (rékt-te-man) adv. D'une manière indirecte, détournée. ANT. *Directement.*

INDISCERNABLE (di-sér) adj. Qu'on ne peut distinguer d'une autre chose. N. m. : *les indiscernables.*

INDISCIPLINABLE (di-si) adj. Indocile, qu'on ne peut discipliner. ANT. *Disciplinable.*

INDISCIPLINE (di-si) n. f. Manque de discipline : *l'indiscipline d'une armée est une cause certaine de sa défaite.* ANT. *Discipline.*



Indigotier.

INDISCIPLINÉ, **E** (*di-si*) adj. Qui n'observe aucune discipline : *écolier indiscipliné*. ANT. **Discipliné**.

INDISCRET (*dis-kre*), **ÊTE** adj. Qui manque de retenue, de discrétion : *question indiscret*. Qui ne sait pas garder un secret. Entaché d'indiscrétion : *parole, zèle indiscret*. N. : *c'est un indiscret*. ANT. **Discret**.

INDISCRÈTEMENT (*dis-kre-te-man*) adv. D'une manière indiscret. ANT. **Discrètement**.

INDISCRÉTION (*dis-kre-si-on*) n. f. Manque de retenue, de mesure. Action indiscret. Manque de secret. Révélation d'un secret. ANT. **Discrétion**.

INDISCUTABLE (*dis-ku*) adj. Qui n'est pas susceptible d'être discuté. ANT. **Discutable**.

INDISCUTABLEMENT (*dis-ku*) adv. D'une manière indiscutable.

INDISCUTE (*dis-ku-té*), **E** adj. Qui n'a pas été discuté : *supériorité indiscute*. ANT. **Discuté**.

INDISPENSABILE (*dis-pan*) n. f. Etat de ce qui est indispensable.

INDISPENSABLE (*dis-pan*) adj. Dont on ne peut se dispenser : *devoir indispensable*. Dont on ne peut se passer : *outil indispensable*. ANT. **Inutile**, **superflu**.

INDISPENSABLEMENT (*dis-pan, man*) adv. Nécessairement.

INDISPONIBLE (*dis-po*) adj. et n. Dont on ne peut pas disposer. ANT. **Disponible**.

INDISPOSER (*dis-po-sé*) v. a. Altérer légèrement la santé : *la chaleur indispose les personnes sanguines*. Fig. Prévenir contre, fâcher : *on l'a indisposé contre moi*.

INDISPOSITION (*dis-po-si-si-on*) n. f. Incommodité légère. Fig. Disposition peu favorable envers quelqu'un.

INDISSOLUBILITÉ (*dis-so*) n. f. Qualité de ce qui est indissoluble : *l'indissolubilité du mariage religieux*. ANT. **Dissolubilité**.

INDISSOLUBLE (*dis-so*) adj. Qui ne peut être dissous : *métal indissoluble*. (On dit mieux, dans ce sens, **INSOLUBLE**). Fig. Qui ne peut être délié : *attachement indissoluble*. ANT. **Soluble**.

INDISSOLUBLEMENT (*dis-so, man*) adv. D'une manière indissoluble.

INDISTINCT (*dis-tinkt*), **E** adj. Qui n'est pas bien distinct : *voix indistinctes*. ANT. **Distinct**.

INDISTINCTEMENT (*dis-tinkt-te-man*) adv. D'une manière peu distincte : *prononcer indistinctement*. Sans faire de différence : *on les tua tous indistinctement*. ANT. **Distinctement**.

INDIUM (*di-om*) n. m. Métal blanc (In) fusible à 155°, de densité 7,12, que l'on retire des blendes de Freiberg (Saxe).

INDIVIDU n. m. (du lat. *individuum*, indivisé). Chaque être, soit animal, soit végétal, par rapport à son espèce. Personne considérée isolément, par rapport à une collectivité. Fam. Homme indéterminé, qu'on ne veut pas nommer ou dont on parle avec mépris : *quel est cet individu ? Son individu, sa propre personne : soigner son individu*.

INDIVIDUALISATION (*za-si-on*) n. f. Action d'individualiser. Résultat de cette action. Etat d'un être individualisé. ANT. **Généralisation**.

INDIVIDUALISER (*zé*) v. a. Considérer, présenter une chose isolément, individuellement. ANT. **Généraliser**.

INDIVIDUALISME (*lis-me*) n. m. Système d'isolement des individus dans la société. Existence individuelle : *les cités antiques n'ont guère connu l'individualisme*. ANT. **Association**.

INDIVIDUALISTE (*lis-te*) adj. Qui appartient à l'individualisme : *les théories individualistes*. N. m. Partisan de l'individualisme.

INDIVIDUALITÉ n. f. Ce qui constitue l'individu. Originalité propre qui distingue une personne ou une chose. Individu isolé.

INDIVIDUEL, **ELLE** (*él, è-le*) adj. Qui appartient à l'individu : *qualité individuelle*. Qui concerne une seule personne. Qui est fait par une seule personne : *réclamation individuelle*.

INDIVIDUELLEMENT (*è-le-man*) adv. D'une manière individuelle.

INDIVIS, **E** (*vi, t-se*) adj. (*lat. indivisus*). Qui n'est pas divisé : *succession indivise*. Qui possède une propriété non divisée : *héritiers indivis*. Par **indivis**,

loc. adv. Sans partage, en commun : *maison possédée par indivis*. ANT. **Divis**.

INDIVISÉMENT (*zé-man*) adv. Par indivis.

INDIVISIBILITÉ (*zi*) n. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé. ANT. **Divisibilité**.

INDIVISIBLE (*zi-ble*) adj. Qui n'est pas divisible : *les atomes sont indivisibles*. ANT. **Divisible**.

INDIVISIBLEMENT (*zi-ble-man*) adv. D'une manière indivisible.

INDIVISION (*zi-on*) n. f. Etat d'une chose possédée par indivis. Etat des propriétaires indivis : *nul n'est tenu de rester dans l'indivision*.

IN-DIX-HUIT (*in-di-zu-it*) n. m. et adj. Invar. Format d'un livre dont chaque feuillet d'impression est plié en 18 feuillets, formant 36 pages. Ce livre lui-même. **INDOCHINOIS**, **E** (*noi, ti-se*) adj. et n. De l'Indochine : *les populations indochinoises*.

INDOCILE adj. Qui n'est pas docile : *enfant indocile*. ANT. **Docile**, **obéissant**.

INDOCILEMENT (*man*) adv. Avec indocilité.

INDOCILITÉ n. f. Caractère de celui qui est indocile. ANT. **Docilité**, **obéissance**.

INDO-EUROPÉEN, **ENNE** (*pé-in, è-ne*) adj. et n. V. Part. hist.

INDO-GERMANIQUE (*jér*) adj. et n. Mot employé en Allemagne comme synonyme de **INDO-EUROPÉEN**.

INDOL n. m. Chim. Composé obtenu par réduction de l'indigotine et qui est le premier terme d'une série de bases composées.

INDOLEMMENT (*la-man*) adv. Avec indolence : *se balancer indolemment dans un hamac*.

INDOLENCE (*lan-se*) n. f. (de *indolent*). Insensibilité morale. Nonchalance, indifférence, apathie. ANT. **Activité**, **vivacité**.

INDOLENT (*lan*), **E** adj. (*lat. indolens*). Insouciant, nonchalant, apathique. ANT. **Actif**, **vit.**

INDOLORE adj. (*du préf. in*, et du lat. *dolor*, douleur). Qui ne cause aucune douleur : *tumeur indolore*.

INDOMPTABILITÉ (*don-ta*) n. f. Qualité de ce qui est indomptable. ANT. **Domptabilité**.

INDOMPTABLE (*don-ta-ble*) adj. Qu'on ne peut dompter : *caractère indomptable*. ANT. **Domptable**.

INDOMPTABLEMENT (*don-ta-ble-man*) adv. D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ (*don-té*), **E** adj. Qu'on n'a pu encore dompter : *Bruneau fut attachée à la queue d'un cheval indompté*. Fig. Qu'on ne peut contenir, réprimer : *courage, orgueil indompté*. ANT. **Dompté**.

INDOPHÉOL n. m. Nom générique de matières colorantes obtenues en faisant agir un phénate alcalin sur une diamine.

IN-DOUZE n. m. et adj. Invar. Format d'un livre dont les feuillets sont pliés en 12 feuillets et forment 24 pages. Ce livre lui-même.

INDRI n. m. Genre de lémuriers de Madagascar.

INDU, **E** adj. Qui est contre la règle, l'usage, la raison : *rentrer chez soi à une heure indu*. Qui n'est point dû : *somme indu*. N. m. Ce qui n'est point dû : *réclamer la restitution de l'indu*.

INDUBITABLE adj. Dont on ne peut pas douter. Assuré : *succès indubitable*.

INDUBITABLEMENT (*man*) adv. Certainement, assurément.

INDUCTEUR, **TRICE** (*duk*) adj. Physiq. Qui induit : *circuit, courant inducteur*. N. m. : *un inducteur*.

INDUCTIF, **IVE** (*duk*) adj. Qui procède par induction : *méthode inductive*.

INDUCTION (*duk-si-on*) n. f. (*lat. inductio*; de *inductum*, supin de *inducere*, conduire). Action de rattacher une proposition à une autre comme sa conséquence. Manière de raisonner, qui consiste à tirer de faits particuliers une conclusion générale : *l'induction joue un rôle fondamental dans les sciences expérimentales*. Electr. Production de courants dits *courants induits* dans un circuit, sous l'influence d'un aimant ou d'un courant. *Bobine d'induction*, v. **BOBINE**.

INDUIRE v. a. (*du lat. inducere*, conduire dans). Mettre : *induire en erreur*. Conclure : *de là j'induis que...* Electr. Produire les effets de l'induction.

INDUIT (*du-i*) n. m. Se dit pour *circuit induit*, circuit dans lequel passe un courant induit. Adj. *Courant induit*, courant électrique produit sous l'influence d'un aimant ou d'un courant inducteur. *Fil induit*, fil dans lequel passe le courant induit.

INDULGENCEMENT (*ja-man*) adv. D'une manière indulgente. ANT. **Sévèrement**.

INDULGENCE (*jan-se*) n. f. Facilité à pardonner les fautes d'autrui : *l'indulgence envers les enfants ne doit pas dégénérer en faiblesse*. Grâce que fait l'Eglise en remettant totalement ou partiellement la peine des péchés : *indulgence plénière*. ANT. **Sévérité**.

INDULGENTIER (*jan-st-é*) v. a. (Se conj. comme *prier*.) Attacher une indulgence à un objet de piété : *indulgentier un chapelet*.

INDULGENT (*jan*). E adj. (du lat. *indulgere*, pardonner). Porté à l'indulgence : une mère est toujours indulgente. ANT. **Sévère**.

INDULINE n. f. Matière colorante bleue, dérivée de l'aniline et appelée industriellement *bleu Coucher*.

INDULT (*dul-t*) n. m. (lat. *eccl. indultum*). Privilège accordé par le pape et conférant des pouvoirs en dehors des règles ordinaires.

INDULTAIRE (*î-tê-re*) n. m. Celui qui avait droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

INDUMENT (*man*) adv. D'une manière indue : *procéder indument contre quelqu'un*. ANT. **Dûment**.

INDURATION (*si-on*) n. f. Méd. Durcissement anormal d'un tissu. Partie indurée.

INDURER (*ré*) v. a. (lat. *indurare*). Rendre dur : *la vieillesse endure tous les tissus*.

INDUSE (*du-se*) ou **INDUSIE** (*zi*) n. f. Fourreau fossile de larve de phrygane. Repli formé par une feuille de fougère pour protéger les groupes de sporanges.

INDUSTRIALISER (*du-s-tri, zé*) v. a. Donner le caractère industriel. **S'INDUSTRIALISER** v. pr. Prendre le caractère industriel.

INDUSTRIALISME (*du-s-tri-a-lis-mé*) n. m. Système qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme en société. Prépondérance de l'industrie : *l'industrialisme anglais*.

INDUSTRIE (*du-s-tri*) n. f. (lat. *industria*). Dextérité, adresse, intelligence : *avoir de l'industrie*. Profession, métier : *exercer une industrie*. Toutes les opérations qui concourent à la transformation des matières premières et à la production des richesses : *l'industrie agricole, manufacturière*. Fig. Savoir-faire blâmable : *rivre d'industrie*. **Chevalier d'industrie**, homme qui vit d'expédients.

INDUSTRIEL, ELLE (*du-s-tri-êl, -êl*) adj. Qui concerne l'industrie : *professions industrielles*. Qui provient de l'industrie : *richesses industrielles d'un Etat*. Centre industriel, lieu où règne une grande activité industrielle. N. m. Qui se livre à l'industrie.

INDUSTRIELLEMENT (*du-s-tri-ê-le-man*) adv. D'une manière industrielle.

INDUSTRIEUSEMENT (*du-s-tri-eu-se-man*) adv. Avec art : *l'araignée travaille industrieusement*.

INDUSTRIEUX, EUSE (*du-s-tri-êl, eu-se*) adj. Qui a de l'industrie, de l'adresse : *homme industriel* ; *l'industrielleuse habile*.

INDUVIE (*ef*) n. f. Cupule membraneuse, écaillieuse ou charnue, qui enveloppe un ou plusieurs fruits.

INÉBRANLABILITÉ n. f. Qualité de ce qui ne peut être ébranlé. (Peu us.)

INÉBRANLABLE adj. Qui ne peut être ébranlé : *monument inébranlable*. Fig. Constant, ferme : *Rome montra pendant la dernière guerre punique un courage inébranlable*. Solide. ANT. **Ebranlable**.

INÉBRANLABLEMENT (*man*) adv. Fermelement ; d'une manière inébranlable.

INÉCHANGÉABLE (*ja-êl*) adj. Qui ne peut être échangé : *marchandise inéchangéable*. ANT. **Echangeable**.

INÉDIT (*di*). E adj. (lat. *ineditus*). Qui n'a pas été imprimé, publié : *poème inédit*. N. m. : de l'inédit. ANT. **Publié, connu**.

INÉDITABLE adj. Qu'on ne peut éditer.

INEFFABILITÉ (*î-né-fa*) n. f. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles.

INEFFABLE (*î-né-fa-êl*) adj. (lat. *ineffabilis* ; de *in*, priv., et *fari*, parler). Qui ne peut être exprimé par la parole : *joie ineffable*.

INEFFABLEMENT (*î-né-fa-êl-man*) adv. D'une manière ineffable.

INEFFACABLE (*î-né-fa-sa-êl*) adj. Qui ne peut être effacé : *caractères ineffacables*. Fig. Qui ne peut être détruit : *impression ineffacable*. ANT. **Effaçable**.

INEFFACABLEMENT (*î-né-fa, man*) adv. D'une

manière ineffacable : *souvenir ineffacablement gravé dans la mémoire*.

INEFFICACE (*î-né-fi*) adj. Qui ne produit point d'effet : *remède, moyen inefficace*. ANT. **Efficace**.

INEFFICACEMENT (*î-né-fi-man*) adv. D'une manière inefficace. ANT. **Efficacement**.

INEFFICACITÉ (*î-né-fi*) n. f. Manque d'efficacité. ANT. **Efficacité**.

INÉGAL, E, AUX (*î-né*) adj. Qui n'est point égal : *lignes inégales*. Qui n'est point uni, raboteux : *terrain inégal*. Qui n'est pas régulier : *mouvement inégal*. Fig. Qui n'est pas soutenu : *style inégal*. Changeant, bizarre : *humeur inégale*. ANT. **Egal**.

INÉGALEMENT (*man*) adv. D'une manière inégale : *membres inégalement développés*. ANT. **Egalement**.

INÉGALITÉ (*î-né*) n. f. Caractère de ce qui n'est pas égal à autre chose : *l'inégalité des aptitudes*. Bizarrie, humeur changeante : *inégalité de caractère*. Irrégularité d'une surface : *inégalité du sol*. Astron. Irrégularité observée dans la marche des astres. Math. Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe plus grand que) ou (plus petit que). ANT. **Egalité**.

INELASTIQUE (*î-né-las-ti-êl*) adj. Dépourvu d'élasticité. ANT. **Elastique**.

INÉLÉGANCEMENT (*î-né-lé-gha-man*) adv. Sans élégance : *s'habiller inélegamment*. ANT. **Élégamment**.

INÉLÉGANCE (*î-né*) n. f. (de *inélégant*). Défaut d'élégance. ANT. **Élégance**.

INÉLÉGANT (*î-né-lé-ghan*). E adj. Qui manque d'élégance : *mise inélégante*. ANT. **Éléphant**.

INÉLIGIBILITÉ n. f. Qualité de la personne inéligible : *la qualité d'étranger est une cause d'inéligibilité*. ANT. **Éligibilité**.

INÉLIGIBLE (*î-né*) adj. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *candidat inéligible*. (Un préfet est inéligible comme député dans le département qu'il administre.) ANT. **Éligible**.

INÉLUCTABLE (*î-né-luk*) adj. (lat. *ineluctabilis*). Contre quoi on ne peut lutter. Qui ne peut être évité, empêché : *mort, malheur inéluctable*.

INÉLUCTABLEMENT (*î-né-luk, man*) adv. D'une manière inéluctable : *navire inéluctablement perdu*.

INÉLUDABLE (*î-né*) adj. Qui ne peut être éludé.

INEMPLOYÉ (*î-man-ploi-é*). E adj. Qui n'a pas été employé. ANT. **Employé**.

INÉNARRABLE (*î-né-nar-ra-êl*) adj. Qui ne peut être raconté : *merveilles inénarrables*.

INEPTE (*î-nép-te*) adj. (lat. *ineptus* ; de *in*, priv., et *aptus*, apte, propre). Sans aptitude. Incapable, inhabile. Sot, stupide. ANT. **Capable, apte**.

INEPTEMENT (*î-nép-te-man*) adv. D'une manière inepte. (Peu us.)

INEPTIE (*î-nép-st*) n. f. (lat. *ineptia*). Caractère de ce qui est inepte. Action ou parole inepte. ANT. **Capacité**.

INEPUISABLE (*î-né-pui-sa-êl*) adj. Qu'on ne peut épuiser. Fig. : *bonté inépuisable*. ANT. **Epuisable**.

INEPUISABLEMENT (*î-né-pui-sa-êl-man*) adv. D'une manière inépuisable.

INEPUISE (*î-né-pui-sé*). E adj. Qui n'est point épuisé : *des trésors épuisés*. ANT. **Epuisé**.

INÉQUITABLE (*î-né-ki*) adj. Qui n'est pas équitable : *répartition inéquitable des impôts*. ANT. **Équitable, juste**.

INÉQUITABLEMENT (*î-né-ki, man*) adv. D'une façon inéquitable. ANT. **Équitablement**.

INERME (*î-nèr-me*) adj. (du lat. *inermis*, sans armes). Bot. Qui n'a ni aiguillon ni épines. Zool. Sans crochet : *ténia inermis*.

INERTE (*î-nèr-te*) adj. (lat. *iners* ; de *in*, priv., et *ars*, art, art, moyen). Sans activité. Sans mouvement propre : *calibre inerte*. Fig. Sans ressort ni activité intellectuelle ou morale : *esprit inerte*. ANT. **Remuant**.

INERTIE (*î-nèr-si*) n. f. État de ce qui est inerte. Fig. Manque d'activité, d'énergie intellectuelle ou morale. Loi d'inertie, propriété qu'ont les corps de rester dans l'état de repos ou de mouvement jusqu'à ce qu'une cause étrangère les en tire. Fig. Résistance passive, qui consiste surtout à ne pas obéir.

INESCOMPTABLE (i-nès-kon-ta-ble) adj. Qui ne peut être escompté : *billet inescomptable*. ANT. **Escomptable**.

INESPÉRABLE (i-nès-pé) adj. Qu'on ne saurait espérer. ANT. **Espérable**.

INESPÉRÉ (i-nès-pé-ré), E adj. Inattendu, qu'on n'espérât pas : *chance inespérée*. ANT. **Espéré**.

INESPÉRÉMENT (i-nès-pé-ré-man) adv. Contre toute espérance. (Peu us.)

INESTIMABLE (i-nès-ti) adj. Qu'on ne peut assez estimer : la franchise est une qualité inestimable.

INÉTENDU (i-né-tén-dû), E adj. Qui n'a point d'étendue : le point géométrique est inétendu. ANT. **Étendu**.

INEVITABLE (i-né) adj. Qu'on ne peut éviter : *danger inévitable*. ANT. **Évitable**.

INEVITABLEMENT (i-né, man) adv. D'une manière inévitable.

INECTAXE (i-nèg-zak), E adj. Qui contient des erreurs, faux : *calcul inexact*; *nouvelle inexacte*. Qui manque de ponctualité : *employé inexact*. ANT. **Exact**.

INECTACHEMENT (i-nèg-zak-te-man) adv. D'une manière inexacte : *rapporter inexactement* un entretien. ANT. **Exactement**.

INECTACHITUDE (i-nèg-zak) n.f. Manque d'exactitude. Faute, erreur commise par défaut d'exactitude : les inexactitudes d'un récit. ANT. **Exactitude**.

INECTAUCÉ (i-nèg-zé-sé), E adj. Qui n'a pas été exaucé : *vœu inexacté*. ANT. **Exaucé**.

INECTACHABILITÉ (i-nèk-si) n. f. Qualité de ce qui est inexactible.

INECTACHABLE (i-nèk-si) adj. *Physiol.* Qui ne peut être excité : *tissu inexactible*.

INECTACHABLE (i-nèk-si) adj. Qui ne peut être excusé : *faute inexactible*. ANT. **Excusable**.

INECTACHABLEMENT (i-nèk-si) adv. D'une manière inexactible.

INECTACHABLEMENT (i-nèg-zé) adj. Qui ne peut être exécuté : *projet inexactible*. ANT. **Exécutable**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. Qui n'a point été exécuté. ANT. **Exécuté**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) n. f. Manque d'exécution : l'inexécution d'un contrat peut donner lieu à des dommages-intérêts. ANT. **Exécution**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. Qui n'est point exécuté. ANT. **Exécuté**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. Qui n'est point exercé : les soldats de la Défense nationale étaient braves, mais inexactés. ANT. **Exercé**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. Qui ne peut être exigé : dette présentement inexactible. ANT. **Exigible**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. Qui n'existe pas. ANT. **Existant**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) n. f. Défaut d'existence. ANT. **Existence**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) n. f. Etat de ce qui est inexorable : l'inexorable du sort.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) adj. (lat. *inexorabilis*; de *in* priv., et *exorare*, obtenir par prière). Qui ne peut être fléchi : *juge inexorable*. Fig. Dur, trop sévère : les lois inexorables de Dracon. ANT. **Exorable**.

INECTACHÉ (i-nèg-zé) n. f. Manière inexorable.

INECTACHÉ (i-nèk, an-sé) n. f. Manque d'expérience : l'inexpérience de la jeunesse. ANT. **Expérience**.

INECTACHÉ (i-nèk, man) adj. Qui n'a point d'expérience : *ouvrier inexpérimenté*. Dont on n'a pas fait l'expérience : *procédé inexpérimenté*. ANT. **Expérimenté**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui ne peut être expié : *crime inexpiable*. Guerre inexpiable, guerre de Carthage contre ses mercenaires révoltés après la première guerre punique. ANT. **Expiable**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui n'a pas été expié. ANT. **Expié**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui ne peut être expliqué : énigme inexplicable. Bizarre, étrange : *homme, caractère inexplicable*. ANT. **Explicable**.

INECTACHÉ (i-nèk-pli-ké), E adj. Qui n'a pas reçu d'explication satisfaisante. ANT. **Expliqué**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Non susceptible d'être exploité : *gisement minier inexploitable*. ANT. **Exploitable**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui n'est pas exploité : *mine depuis longtemps inexploitable*.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui ne peut être exploré : les abords des pôles sont à peu près inexploables. ANT. **Exploitable**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Que l'on n'a point encore exploré, visité : il existe encore en Afrique des régions inexploitées. ANT. **Exploré**.

INECTACHÉ (i-nèk-pli-ké) adj. Qui ne peut faire explosion : *chaudière inexplosible*. ANT. **Explosible**.

INECTACHÉ (i-nèk-pré-si-ble) adj. Qui ne peut être exprimé.

INECTACHÉ (i-nèk-pré-si), IVE adj. Dépourvu d'expression : *physionomie inexpressive*. ANT. **Expressif**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qu'on ne peut exprimer : *joie inexprimable*. ANT. **Exprimable**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qui n'a pas été exprimé. ANT. **Exprimé**.

INECTACHÉ (i-nèk-pugh-na-ble) adj. (lat. *inexpugnabilis*; de *in* priv., et *expugnare*, prendre par force). Qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *forteresse inexpugnable*. Fig. Qui résiste à toutes les attaques : *vertu inexpugnable*. ANT. **Expugnable**.

INECTACHÉ (i-nèk-tan) n. f. Qualité de ce qui est inextensible. ANT. **Extensible**.

INECTACHÉ (i-nèk-tan) adj. Qui ne peut être étendu : *fil inextensible*.

INECTACHÉ (i-nèk-tin-ghui-ble) adj. Qu'on ne peut éteindre : *feu inextinguible*. Fig. Qu'on ne peut arrêter : *rire inextinguible des dieux d'Hombre*.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. Qu'on ne peut extirper. ANT. **Extirpable**.

INECTACHÉ (i-nèk) adj. (lat. *inextricabilis*). Très embrouillé. Qui ne peut être démêlé : *labyrinthe, affaire inextricable*.

INECTACHÉ (i-nèk, man) adv. D'une manière inextricable. (Peu us.)

INECTACHÉ (fa, ll mll.) n. f. Impossibilité de se tromper. Impossibilité pour le pape de se tromper en matière de foi : l'infaillibilité du pape a été proclamée par le concile du Vatican en 1870. ANT. **Faillibilité**.

INECTACHÉ (fa, ll mll.) adj. (du préf. *in*, et de *faillible*). Qui ne peut manquer d'arriver : *promettre un sujet infaillible*. Qui ne peut se tromper : *Dieu est infaillible*. Qui ne peut tromper : *remède infaillible*. ANT. **Faillible**.

INECTACHÉ (fa, ll mll., man) adv. Immanquablement, assurément.

INECTACHÉ (fe-za-ble) adj. Qui ne peut être fait. ANT. **Faisable**.

INFAMANT (man), E adj. Qui porte infamie : la peine de réclusion est une peine infamante. (V. AFFLICITIF.) ANT. **Honorable, glorieux**.

INFAMATION (si-on) n. f. Note d'infamie. (Peu us.)

INFAMÉ adj. (lat. *infamis*; de *in* priv., et *fama*, réputation). Qui est flétri par la loi ou l'opinion publique : *acte infamé*. Avilissant : *trahison infamée*. Sale, malpropre : *infâme taudis*. N : *c'est un infâme*. ANT. **Honorant, glorieux**.

INFAMIE (mi) n. f. Caractère de ce qui est infamé. *Férisseur imprimé à l'honneur par la loi ou l'opinion publique : les censeurs romains notaient d'infamie les citoyens de mauvaises mœurs*. Action infamée, action vile. Pl. Propos injurieux : *dire des infamies de quelqu'un*. ANT. **Honneur, gloire**.

INFANT (fan), E n. (esp. *infante*; du lat. *infans*, tis, enfant). Titre donné aux enfants punies des rois d'Espagne et de Portugal.

INFANTERIE (ri) n. f. (ital. *infanteria*). Nom donné aux troupes qui marchent et qui combattent à pied : *infanterie de ligne*.

INFANTICIDE n. m. (du lat. *infans*, tis, enfant, et *cadere*, tuer). Meurtre d'un enfant, particulièrement d'un nouveau-né. N. Personne coupable du meurtre d'un enfant. Adj. : *mère infanticide*.

INFANTILE adj. Relatif à l'enfant en bas âge : les maladies infantiles.

INFANTILISME (lis-me) n. m. Persistance anormale des caractères de l'enfance à l'âge adulte.

INFATIGABLE adj. Qui ne peut être lassé : *travailleur infatigable*.

INFATIGABLEMENT (man) adv. Sans se lasser.

INFATUATION (si-on) n. f. Caractère d'une personne enfatuée.

INFATUER (tu-é) v. a. (lat. *infatuare*; de *in*, dans, et *fatuus*, sot). Inspirer à quelqu'un un engouement ridicule pour une personne ou pour une chose. (Se dit surtout en ce sens : être enfatué de soi-même.)

S'infatuer v. pr. S'engourer, se prévenir follement en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

INFÉCOND (kon), **E** adj. Stérile : *les sables infécunds du Sahara*. ANT. Fécond, fertile.

INFÉCONDITÉ n. f. Stérilité. ANT. Fécondité.

INFECT (fekt), **E** adj. (lat. *infectus*). Qui exhale des émanations puantes : *marais infect*. Fig. Répugnant au point de vue moral : *un livre infect*.

INFECTANT (fek-tan), **E** adj. Qui produit l'infection : *microbe infectant*.

INFECTER (fekt-é) v. a. (de *infect*). Gâter, corrompre par des exhalaisons empoisonnées. Contaminer. Fig. Corrompre l'esprit, les mœurs. V. n. Avoir une odeur repoussante : *ce marais infecte*.

INFECTIEUX, EUSE (fek-si-é, eu-ze) adj. Qui produit l'infection : *germe infectieux*. Qui en résulte : *la diphtérie est une maladie infectieuse*.

INFECTION (fek-si-on) n. f. (lat. *infectio*). Action d'infecter. Grande puanteur. Altération produite dans l'organisme sous l'influence de certains parasites, dits agents infectieux. Fig. Contagion morale.

INFÉODATION (si-on) n. f. Action d'inféoder.

INFÉODER (de) v. a. (du préf. *in*, et de *feodal*). Donner une terre pour être tenue en fief. **S'inféoder** v. pr. Se donner entièrement à : *s'inféoder à un parti*.

INFÈRE adj. (lat. *inferus*). Bot. Se dit d'un ovaire situé au-dessous du plan d'insertion des verticilles externes. (V. *FLÉUR*.)

INFÉRENCE (ran-se) n. f. (angl. *inference*). Raisonnement et, spécialement, raisonnement du particulier au particulier.

INFÉRER (ré) v. a. (lat. *inferre*; de *in*, dans, et *ferre*, porter. — Se conj. comme *accélérer*). Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe. Conclure, induire.

INFÉRIEUR, E adj. (lat. *inferior*, comparatif de *inferus*, qui est en bas). Placé au-dessous : *la mâchoire inférieure de l'homme est seule mobile*. Plus rapproché de l'embouchure d'un fleuve : *la vallée inférieure de la Loire*. Fig. Moindre en dignité, en mérite, en organisation : *rang inférieur*; *animal inférieur*. Substantif. Subordonné : *courtois avec ses inférieurs*. ANT. Supérieur.

INFÉRIÉREMENT (man) adv. Au-dessous. ANT. Supérieurement.

INFÉRIORITÉ n. f. (de *inférieur*). Désavantage en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc. ANT. Supériorité.

INFERNEMENT SIBILE (fer-man-tè-si-bile) adj. Qui n'est pas susceptible de fermenter.

INFERNAL, E, AUX (fer) adj. (lat. *infernalis*; de *inferni*, enfers). Qui appartient à l'enfer, aux enfers : *les abîmes infernaux*. Fig. Qui a ou annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur : *ruse infernale*. Se dit d'un grand bruit : *tapage infernal*. **Pierre infernale**, azotate d'argent employé pour cautériser. **Machine infernale**, machine conenant de la poudre et des projectiles et destinée à faire explosion, à répandre la mort : *Cadoudal prépara contre Bonaparte la machine infernale de la rue Saint-Nicaise*.

INFERNEMENT (fer-man) adv. D'une manière infernale.

INFÉROVARIÉ, E adj. Se dit des végétaux dans lesquels l'ovaire est infère.

INFERTILE (fer) adj. Qui n'est pas fertile : *les landes infertiles de la Gascogne*. ANT. Fertile.

INFERTILISABLE (fer, za-ble) adj. Qui ne peut être fertilisé. ANT. Fertilisable.

INFERTILITÉ (fer) n. f. Etat de ce qui est infertile : *l'infertilité des déserts tient au manque d'eau*. ANT. Fertilité.

INFESTER (fo-té) v. a. (lat. *infestare*). Ravager, tourmenter par des irruptions, des actes de brigandage : *les Touareg infestent les abords des oasis sahariennes*. Se dit aussi des animaux nuisibles qui abondent dans un lieu : *les rats infestent les maisons*.

INFIDÈLE adj. Déloyal, qui manque de foi : *infidèle à ses promesses*. Qui commet des soustractions : *caissier infidèle*. Inexact : *récit infidèle*. N. Qui n'a pas la vraie foi : *convertir les infidèles*. ANT. Fidèle.

INFIDÈLEMENT (man) adv. D'une manière infidèle : *traduire infidèlement un texte*. ANT. Fidèlement.

INFIDÉLITÉ n. f. Manque de fidélité, de probité : *l'infidélité d'un dépositaire*. Manque d'exactitude, de vérité : *l'infidélité d'un historien*. Action infidèle : *commettre une infidélité*. ANT. Fidélité.

INFILTRATION (si-on) n. f. Passage lent d'un liquide à travers les interstices d'un corps : *la source du Loiret est alimentée par des infiltrations de la Loire*. Méd. Epanchement interstitiel des humeurs dans l'organisme.

INFILTRER (tré) (s') v. pr. Passer comme par un filtre à travers les pores d'un corps solide. Fig. Pénétrer, s'insinuer : *les abus s'infiltraient aisément*.

INFIME adj. (du lat. *infimus*, le plus bas). Qui est le dernier, le plus bas : *les rangs infimes de la société*.

INFIMITE n. f. Condition d'une personne infime.

INFINI, E adj. Qui n'a pas de fin : *un supplice infini*. Qui est sans limites : *l'univers est infini*. Par ext. A quel on ne peut assigner de bornes : *espace infini*. Par exag. Très grand : *attendre un temps infini*. N. m. Ce qui est sans limites : *l'infini des cieux*. A l'infini, loc. adv. Sans bornes, sans fin. ANT. Fini, borné, limité.

INFINIMENT (man) adv. Sans bornes. Extrêmement. Math. Les infimement petits, quantités conques comme moindres qu'aucune quantité assignable.

INFINITÉ n. f. Qualité de ce qui est infini. Un très grand nombre : *la vieillesse est sujette à une infinité de maux*.

INFINITÉSIMAL, E, AUX (zi) adj. Excessivement petit : *quantité infinitésimale*. Géom. Calcul infinitésimal, partie des mathématiques, qui comprend le calcul différentiel et le calcul intégral et qui a pour objet les infiniment petits.

INFINITIF, IVE adj. (du lat. *infinitus*, indéfini). Gram. Qui est de la nature de l'infinif : *proposition infinitive*. N. m. Mode du verbe, qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée.

INFINITUDE n. f. Qualité de ce qui est infini : *l'infinitude du temps*.

INFIRABLE adj. Que l'on peut infirmer : *témoignage difficilement infirmable*.

INFIRMATIF, IVE adj. Dr. Qui infirme : *arrêt infirmatif d'un jugement en première instance*.

INFORMATION (si-on) n. f. Action d'informer.

INFIRME n. et adj. (lat. *infirmus*; de *in* priv., et *firmus*, ferme). Qui a quelque infirmité. Faible, malade. ANT. Valide, ingambe.

INFIRMER (mé) v. a. Dr. Déclarer nul : *infirmer un acte, une sentence*. Fig. Affaiblir, ôter la force : *infirmer un témoignage*. ANT. Confirmer.

INFIRMERIE (ré) n. f. (de *infirm*). Lieu destiné aux malades dans les communautés, les casernes, les collèges, etc. : *infirmerie régimentaire*.

INFIRMIER (mi-é), **ÈRE** n. Qui soigne les malades à l'infirmerie, à l'hôpital. (V. *AMBULANCE*.)

INFIRMITÉ n. f. (de *infirm*). Faiblesse du corps : *l'infirmité de la vieillesse*. Maladie habituelle : *la goutte est une redoutable infirmité*. Affection particulière, qu'atteint d'une manière chronique quelque partie du corps. Fig. Imperfection : *l'infirmité humaine*.

INFIXE (flox-e) n. m. (du lat. *infixus*, inséré). Philol. Élément qui s'insère au milieu des sons composant une racine pour en modifier le sens.

INFLAMMABILITÉ (fla-ma-n) n. f. Caractère de ce qui est inflammable : *l'inflammabilité de l'essence de pétrole est la cause de nombreux accidents*.

INFLAMMABLE (fla-ma-ble) adj. Qui s'enflamme facilement. Fig. Qui se passionne facilement.



Infirmière des hôpitaux.

INFLAMMATION (*fla-ma-si-on*) n. f. (lat. *inflammatio*). Action par laquelle une matière combustible s'enflamme; son résultat. *Méd.* Réaction organique curative, qui s'établit autour d'un corps étranger, généralement microbien, et qui se caractérise par de la chaleur, de la rougeur, de la douleur et de la tuméfaction.

INFLAMMATOIRE (fla-ma) adj. Qui tient de l'inflammation, qui se traduit par une inflammation : *fièvre inflammatoire*.

INFLATION (si-on) n. f. (du lat. *inflatio*, enflure). Emission exagérée de papier-monnaie.

INFLÉCHIR v. a. Courber, incliner. **S'infléchir** v. pr. Se courber, dévier.

INFLÉCHISSABLE (*chi-sa-ble*) adj. Qui ne peut être fléchi. (Peu us.)

INFLÉXIBILITÉ (*flèk-si*) n. f. Caractère de ce qui est inflexible. *Fig.* Extrême fermeté de l'esprit ou du caractère : l'inflexibilité de Brutus condamnant son fils à mort est restée légendaire. **ANT.** **Flexibilité.** souplesse.

INFLEXIBLE (*flèk-si-ble*) adj. Qui ne fléchit sous aucun effort. *Fig.* Qui ne se laisse point émouvoir. **ANT.** Flexible, souple.

INFLEXIBLEMENT (*flek-si-ble-man*) adv. D'une manière inflexible.

LEXION (*lek-si-on*, n. f. (lat. *inflexio*). Action de plier, d'incliner : *saluer d'une léger-inflexion du corps*. *Inflexion de voix*, changement de ton, d'accent dans la voix. *Gram.* Modification du son d'une voyelle sous l'influence d'une autre voyelle qui est dans la syllabe suivante. Chacune des formes que peut prendre un mot à desinences variables. (Syn. *flexion* en ce sens.) *Géom.* Point d'une courbe, où la courbure change de sens. *Phys.* Déviation d'une ligne : *inflexion des rayons lumineux*.

INFLIGER (jé) v. a. [lat. *infligere*; de *in*, sur, et *fligere*. renverser. — Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : il infligea, nous infligeons.) Prononcer, appliquer comme peine : infliger un châtiment.

INFLORESCENCE (*rés-san-se*) n. f. (du lat. *inflor-escere*, fleurir). Disposition générale des fleurs sur la tige. — L'inflorescence est *uniflore* ou *pluriflore*. On la dit *axillaire* quand elle s'insère à l'aisselle d'une feuille et *terminale* quand elle surmonte la tige. Elle reçoit différents noms encore, suivant sa forme et les dispositions qu'elle affecte. (V. la planche PLANTE.)

INFLUENCABLE (an-sa-ble) adj. Qui se laisse influencer : *juge difficilement influencable.*

INFLUENCE (an-se) n. f. (lat. *influentia*). Action qu'une chose exerce sur une autre : c'est l'influence combinée du soleil et de la lune qui produit les marées. Anciennem., action fluïdique des astres sur les hommes. *Fig.* Crédit, ascendant : *Voltaire exerça une grande influence sur son temps.*

INFLUENCER (an-sé) v. a. (Prend une cédille sous le c devant a et o : il *influença*, nous *influençons*.) Exercer une influence sur : *influencer* un juge par ses sollicitations.

INFLUENT (*flu-an*), **E** adj. Qui a du crédit, de l'ascendant : *flatter un personnage influent*.

INFLUENZA (*flu-an*) n. f. (mot ital.). Sorte de grippe violente et épidémique.

INFLUER (*flu-é*) v. n. (lat. *influer*; de *in*, sur, et *fluere*, couler). Exercer une action : *l'hygiène habituelle influe beaucoup sur la santé*. Couler dans, servir d'affluent à. (Vx.) V. a. Faire pénétrer dans. (Vx.)

INFLUX (*flu*) n. m. (lat. *inflūxus*) ou **INFLUXION** (*fluks-i-on*) n. f. Fluide hypothétique auquel on a attribué certains effets organiques : *influx nerveux*.

IN-FOLIO n. m. et adj. inv. (mot lat. signif. *en feuille*). Format d'un livre, où la feuille n'est pliée qu'en deux et ne forme par conséquent que quatre pages. Un livre de ce format.

INFORMATEUR, TRICE n. Qui donne des informations : *Saint-Simon est un informateur précieux, mais souvent suspect.*

INFORMATION (si-on). n. f. Acte judiciaire, qui contient les dépositions des témoins sur un fait : *ouvrir une information sur un crime. Par ext.* Sorte d'enquête que l'on mène pour constater un fait, s'assurer de la vérité d'une chose. (En ce sens, s'emploie ordinairement au pluriel : *prendre des informations sur quelqu'un; aller aux informations.*)

INFORME adj. Qui n'a pas de forme arrêtée : bloc informe. De forme lourde et disgracieuse. Fig. A peine ébauché : ouvrage informe. Dr. Qui n'est pas dans les formes prescrites : acte informe.

INFORMÉ n. m. Information juridique : *jusqu'à plus ample informé*.

INFORMER (mé) v. a. (lat. *informare*; de *in*. en. et *formare*, former). Avertir, instruire. V. n. Faire une information, une instruction : *informer contre quelqu'un*. **S'informer** v. pr. S'enquérir.

INFORTIFIABLE adj. Qu'on ne peut fortifier.
INFORTUNE n. f. Revers de fortune, adversité :

SOPHOCLE a conté les infortunes d'**Œdipe**. Pl. Evénements malheureux. **ANT.** Bonheur, prospérité.
INFORTUNÉ. En et adi. Malheureux

INFRACTEUR (*frak*) n. m. (du lat. *infractum*, supin de *infrangere*, rompre). Qui viole une loi, un traité, etc. (Peu us.)

INFRACTION (*frak-si-on*) n. f. (lat. *infractio*).
Violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc.:
les infractions aux règlements de police se nomment
contraventions.

INFRANCHISSABLE (*chi-sa-ble*) adj. Que l'on ne peut franchir : *abîme infranchissable*.

INFRANGIBLE (ji-ble) adj. (du préf. *in*, et du lat. *frangere*, briser). Qui ne peut être brisé.

INFRAROUGE n. et adj. Se dit des radiations calorifiques obscures, moins réfrangibles que le rouge.

INFRASTRUCTURE (*fra-struk*) n. f. Ch. de f. Ensemble des travaux concourant à l'établissement de la plate-forme (remblais, ponts, souterrains, etc.).

INFREQUENTE, E (*kan*) adj. Qui n'est pas fréquenté : *chemin infrequenté*. ANT. **Fréquenté**.
INFRACTUEUSEMENT (*fruc-tu-eu-ze-man*) adv. Sans profit. ANT. **Fructueusement**.

INFRUCTUEUX, EUSE (*fruk-tu-eû, eu-se*) adj. Qui rapporte peu ou point de fruits : *champ infructueux*. Fig. Qui ne donne pas de résultat utile : *effort infructueux*. ANT. **Fructueux**.

"INFULE n. f. (lat. *insula*). *Antiq. rom.* Bandelette sacrée de laine blanche, qui couvrait le front des prêtres et dont on parait les victimes.

INFUMABLE adj. Qui ne peut être fumé : *tabac infumable*.

INFUNDIBULIFORME (*fon*) adj. (du lat. *infundibulum*, entonnoir). Qui a la forme d'un entonnoir.
INFUNDIBULUM (*fon, lom'*) n. m. (mot lat. signif.

entonnoir). *Anat.* Canal situé dans le troisième ventricule cérébral. Toute partie d'organe en forme d'entonnoir.

INFUS, E (*fu, u-ze*) adj. (lat. *infusus*). Répandu dans l'âme. *Science infuse*, science qu'Adam avait reçue de Dieu. *Fig.* Se dit des connaissances, des vertus que l'on possède naturellement, sans avoir travaillé à les acquérir : *s'imaginer qu'on possède la science infuse*.

INFUSER (ze) v. a. (du lat. *infundum*, supin de *infundere*, verser dans). Mettre une substance dans un liquide chaud, afin qu'il en tire le suc : *infuser du thé dans l'eau bouillante*. Verser, introduire : *infuser du sang dans les veines de quelqu'un*.

INFUSIBILITÉ (zî) n. f. Caractère de ce qui est infusible. ANT. Fusibilité.

INFUSIBLE (zi-ble) adj. Qu'on ne peut fondre : *il n'est pas de corps réellement infusible*. ANT. **Fusible**.
INFUSION (zi-on) n. f. Action d'infuser. Produit

de cette action : une infusion de tilleul, de sureau.
INFUSOIRES (Zoi-re) n. m. pl. (du lat. *infusus*, répandu dans). Animaux unicellulaires de l'embranchement des protozoaires, généralement microscopiques et vivant dans les liquides. S. un *infusoire*. (V. la planche MOLLUSQUES.)

INGAGNABLE (*gha, gn' mll.*) adj. Qui ne peut être gagné : *pari ingagnable*. ANT. **Gagnable**.
INGAMBE (*ghan-be*) adj. (de l'ital. *in gamba* en

INGENIER *nié* (S') v. pr. (du lat. *ingenium*, esprit, adresse. — Se conj. comme *prier*.) Chercher, tâcher de trouver dans son esprit un moyen pour réussir.

INGÉNIEUR n. m. (de *s'ingénier*). Homme qui conduit et dirige, à l'aide des mathématiques appliquées, des travaux d'art, comme la construction des ponts, des chemins, des édifices publics, des machines, l'attaque et la défense des places, etc. : *ingénieur civil, des mines. Ingénieur-hydrographe.*

celui qui est chargé de représenter, dans les cartes marines, la configuration des côtes et des fonds. Pl. des *ingénieurs-hydrographes*.

INGÉNIEUSEMENT (*ze-man*) adv. D'une manière ingénieuse : tourner ingénieusement une difficulté.

INGÉNIEUX, EUSE (*ni-èu, eu-se*) adj. Plein d'esprit, d'invention, d'adresse : l'esprit ingénieux d'*Ulysse*. Se dit des choses qui témoignent de l'adresse de l'inventeur : machine ingénieuse. Qui s'ingénie à : ingénieux à plaire.

INGÉNOSITÉ (*zi*) n. f. Qualité de ce qui est ingénieux : l'ingéniosité d'un mécanisme.

INGENU, E adj. (du lat. *ingenuus*, né libre). D'une innocence franche. Simple, naïf : jeune homme ingenu ; air ingenu. N. Personne ingénue : l'Agnès de *Molière* est restée le type des ingénues. N. f. Théât. Rôle de jeune fille naïve : jouer les ingénues.

INGÉNUITÉ n. f. (de *ingenu*). Franchise naturelle. Naïveté, simplicité : répondre avec ingénuité. Parole, action ingénue. Théât. Rôle d'ingénue.

INGÉNUMENT (*man*) adv. D'une manière ingénue et naïve : tomber ingénument dans un piège.

INGÉRER (*ran-se*) n. f. Action de s'ingérer.

INGERER (*ré*) v. a. (lat. *ingerere*; de *in*, dans, et *gerere*, porter. — Se conj. comme *accélérer*). Introduire dans l'estomac : ingérer des aliments. S'ingérer v. pr. S'introduire, s'entremettre : s'ingérer mal à propos dans les affaires d'autrui.

INGESTA (*jès-ta*) n. m. pl. (mot lat. signif. : choses introduites). Méd. Matières ingérées.

INGESTION (*jès-ti-on*) n. f. (lat. *ingestio*). Action d'ingérer, d'introduire dans l'estomac.

INGLOMBEMENT (*ze-man*) adv. D'une manière inglorieuse. ANT. *Glorieusement*.

INGLOMBEUX, EUSE (*ri-èu, eu-se*) adj. Qui n'est pas glorieux : victoire inglorieuse. ANT. *Glorieux*.

INGOUVERNABLE (*ver*) adj. Qu'on ne peut gouverner : peuple ingouvernable. ANT. *Gouvernable*.

INGRAT (*gra*). **E** n. et adj. (lat. *ingratus*). D'un aspect désagréable : figure ingrat. Qui n'a point de reconnaissance : fils ingrat. Fig. Stérile, infructueux. Qui récompense mal : sol ingrat. Qui ne fournit rien à l'esprit : sujet ingrat. L'âge ingrat, début de l'adolescence, où les formes sont peu harmonieuses. ANT. *Reconnaissant*.

INGRATITUDE (*man*) adv. Avec ingratitude. **INGRATITUDE** n. f. Vice de l'ingrat : les Athéniens montrèrent une profonde ingratitude à l'égard de Phocion. Action ingrate : commettre une ingratitude. ANT. *Reconnaissance*.

INGRÉDIENT (*di-an*) n. m. (du lat. *ingredientis*, qui entre). Tout ce qui entre dans la composition d'un médicament, d'une boisson, d'un mélange. (S'emploie souvent en mauv. part.)

INGUÉABLE (*ghé*) adj. Qui ne peut être passé à gué : cours d'eau inguéable. ANT. *Guéable*.

INGUÉRISABLE (*ghé-ri-sa-ble*) adj. Qui ne peut être guéri ; incurable : la lèpre n'est plus inguérissable. Fig. A quoi l'on ne peut remédier : chagrin inguérissable. ANT. *Guérissable*.

INGUINAL, E, AUX ou **INGUINAIRE** (*ghu-i*) adj. (du lat. *inguen*, *inis*, aine). Qui se rapporte à l'aîne.

INGURGIGATION (*si-on*) n. f. Action d'ingurgiter : des ingurgitations continuelles fatiguent l'estomac.

INGURGITER (*té*) v. a. (lat. *ingurgitare*). Avaler gloutonnement et en quantité.

INHABILE (*i-na*) adj. Qui manque d'habileté : ouvrier inhabile. Dr. Incapable : un aliéné est inhabile à tester. ANT. *Habile*.

INHABILEMENT (*i-na, man*) adv. D'une manière inhabile : travail inhabilement fait. ANT. *Habilement*.

INHABILETÉ (*i-na*) n. f. Manque d'habileté, maladresse. ANT. *Habileté*.

INHABILITÉ (*i-na*) n. f. Dr. Incapacité légale : inhabilité à tester.

INHABITABLE (*i-na*) adj. Qui ne peut être habité : les contrées polaires sont à peu près inhabitables. ANT. *Habitable*.

INHABITÉ, E (*i-na*) adj. Qui n'est point habité : désert inhabité. ANT. *Habité*.

INHABITUDE (*i-na*) n. f. Défaut d'habitude. ANT. *Habitude, coutume*.

INHALATEUR, TRICE (*i-na*) adj. Qui sert à des inhalations. N. m. Appareil inhalateur.

INHALATION (*i-na-la-si-on*) n. f. Absorption par les voies respiratoires. Aspiration. Bot. Action par laquelle les plantes absorbent les fluides ambiants.

INHALER (*i-na-lé*) v. a. (lat. *inhalare*). Aspirer, absorber : inhaler de l'éther.

INHARMONIE (*i-nar-mo-né*) n. f. Défaut d'harmonie. ANT. *Harmonie*.

INHARMONIEUSEMENT (*i-nar, ze-man*) adv. D'une façon inharmonieuse. ANT. *Harmonieusement*.

INHARMONIEUX, EUSE (*i-nar, èu, eu-se*) adj. Qui n'est pas harmonieux : accord inharmonieux. ANT. *Harmonieux*.

INHARMONIQUE (*i-nar*) adj. (de *inharmonie*). Qui manque d'harmonie. ANT. *Harmonique*.

INHÉRENCE (*i-né-ran-se*) n. f. État de ce qui est inhérent : toute qualité a son sujet d'inhérence.

INHÉRENT (*i-né-ran*). **E** adj. (lat. *inhærens*; de *hære*, être fixé). Qui, par sa nature, est joint inséparablement à un sujet : la pesanteur est inhérente à la matière ; l'erreur est inhérente à l'esprit humain.

INHIBER (*i-ni-bé*) v. a. (lat. *inhibere*). Dr. Défendre, prohiber. (Peu us.)

INHIBITIF, IVE ou **INHIBITEUR, TRICE** adj. De nature à ralentir ou à arrêter un mouvement.

INHIBITION (*i-ni-bi-si-on*) n. f. Défense, prohibition. Méd. Phénomène nerveux qui diminue ou supprime l'activité d'une partie de l'organisme.

INHOSPITALIER (*i-nos-pi-ta-li-é*). **ÈRE** adj. Qui n'exerce point l'hospitalité : peuple inhospitalier. Contraire à l'hospitalité : accueil inhospitalier. Où les étrangers sont mal accueillis : terre inhospitalière. ANT. *Hospitalier*.

INHOSPITALIÈREMENT (*i-nos-pi, man*) adv. D'une façon inhospitalière. ANT. *Hospitalièrement*.

INHOSPITALITÉ (*i-nos-pi*) n. f. Refus d'accueillir les étrangers. (Peu us.) ANT. *Hospitalité*.

INHUMAIN, E (*i-nu-min, è-ne*) adj. Qui n'est pas humain : l'esclavage est une institution inhumaine. Barbare, cruel, féroce, impitoyable. ANT. *Humain*.

INHUMAINEMENT (*i-nu-mé-ne-man*) adv. D'une manière inhumaine : traiter inhumainement des prisonniers. ANT. *Humainement*.

INHUMANITÉ (*i-nu*) n. f. (de *inhumain*). Cruauté, barbarie. Action inhumaine. ANT. *Humanité*.

INHUMATION (*i-nu-ma-si-on*) n. f. Action de déposer un cadavre dans la terre. ANT. *Exhumation*.

INHUMER (*i-nu-mé*) v. a. (lat. *inhumare*; de *in*, dans, et *humus*, terre). Faire l'inhumation d'un cadavre, enterrer. ANT. *Exhumer*.

INIA (*i-ni-a*) n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant des dauphins propres aux fleuves de l'Amérique du Sud.

INIAQUE (*i-ni-a-ke*) adj. Anat. Qui a rapport à l'inton : région iniaque.

IMAGINABLE (*i-ni*) adj. Extraordinaire, qui dépasse tout ce qu'on saurait imaginer : spectacle imaginable. ANT. *Imaginable*.

IMITABLE (*i-ni*) adj. Qui ne peut être imité : le style de La Fontaine est imitable. ANT. *Imitable*.

IMIMITÉ, E (*i-ni*) adj. Qui n'a pas été imité.

IMIMITÉ (*i-ni-mi-té*) n. f. (lat. *imimitia*; de *in*, priv., et *amicitia*, amitié). Haine, aversion qui, ordinairement, dure longtemps : une longue imimité sépara Athènes de Sparte. ANT. *Amitié, affection*.

INFLAMMABILITÉ (*i-nin-fla-ma*) n. f. Qualité de ce qui n'est pas inflammable. ANT. *Inflammabilité*.

INFLAMMABLE (*i-nin-fla-ma-ble*) adj. Qui n'est pas inflammable : pétrole rendu inflammable. ANT. *Inflammable*.

INTELLIGEMENT (*i-nin-tél-li-ja-man*) adv. Sans intelligence. ANT. *Intelligence*.

INTELLIGENCE (*i-nin-tél-li-jun-se*) n. f. Manque d'intelligence. ANT. *Intelligence*.

INTELLIGENT (*i-nin-tél-li-jun*). **E** adj. Qui manque d'intelligence : messenger intelligent. ANT. *Intelligent*.

INTELLIGIBILITÉ (*i-nin-tél-li*) n. f. Caractère de ce qui est intelligible. ANT. *Intelligibilité*.

INTELLIGIBLE (*i-nin-tèl-li-je*) adj. Qu'on ne peut comprendre : *parler un langage intelligible*. ANT. *Intelligible*.

INTELLIGIBLEMENT (*i-nin-tèl-li-man*) adv. D'une manière intelligible. ANT. *Intelligiblement*.

INTENTION (*i-nin-tan-si-on*) n. f. Défaut d'intention. ANT. *Intention*.

INTENTIONNELLEMENT (*i-nin-tan-si-o-nè-le-man*) adv. Sans intention. ANT. *Intentionnellement*.

INTERPRÉTABLE (*i-nin-tèr*) adj. Qui ne peut être interprété. (Peu us.) ANT. *Interprétable*.

INTERPRÉTÉ, **E** (*i-nin-tèr*) adj. Qui n'a pas été interprété. ANT. *Interprété*.

INTERROMPU (*i-nin-tè-ron-pu*). **E** adj. Qui n'est point interrompu : une série *ininterrompue* d'insuccès. ANT. *Interrompu*.

INTERRUPTION (*i-nin-tè-rup-si-on*) n. f. Non-interruption, continuité. ANT. *Interruption*.

INION (*i-ni-on*) n. m. Nom scientifique de l'occiput.

INIQUE (*i-ni-ke*) adj. (lat. *iniquus*). Qui n'observe pas l'équité : *juge inique*. Qui blesse l'équité : *jugement inique*. ANT. *Juste, équitable*.

INIQUEMENT (*i-ni-ke-man*) adv. D'une manière inique. ANT. *Justement, équitablement*.

INIQUITÉ (*i-ni-ki*) n. f. (lat. *iniquitas*). Caractère de ce qui est inique : l'*iniquité* d'un arrêt. Action inique. Personne inique : se prosterner devant l'*iniquité*. ANT. *Justice, équité*.

INITIAL, **E**, **ALS** (*i-ni-si*) adj. (du lat. *initium*, commencement). Qui se trouve au commencement : *lettre initiale d'un mot*. Qui se trouve au début : *vitesse initiale d'un projectile*. N. f. Première lettre d'un mot. Première lettre d'un nom de personne : *signer une lettre de ses initiales*. ANT. *Final*.

INITIATEUR, **TRICE** (*i-ni-si*) n. et adj. Qui initie : La Grèce fut l'*initiatrice* de Rome dans la voie de la civilisation.

INITIATION (*i-ni-si-a-si-on*) n. f. Cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance de certains mystères dans les religions anciennes et qui accompagnent encore l'admission dans différentes sociétés secrètes : *recevoir l'initiation*. Par ext. Action de donner à quelqu'un la connaissance de choses qu'il ignorait.

INITIATIVE (*i-ni-si-a*) n. f. Action de celui qui propose ou qui fait le premier quelque chose : *prendre l'initiative d'une mesure*. *Initiative parlementaire*, droit des membres du Parlement de proposer des lois. Qualité de celui qui est porté à agir, à entreprendre spontanément : *l'initiative raisonnée est une qualité précieuse chez un chef militaire*.

INITIÉ (*si-é*). **E** adj. et n. Se dit d'une personne qui est au courant de certaines pratiques, de quelque secret, instruite dans quelque art.

INITIER (*i-ni-si-é*) v. a. (lat. *initiare* ; de *initium*, commencement. — Se conj. comme *prier*). Admettre à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et aujourd'hui dans certaines associations. Fig. Mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc.

INJECTÉ, **E** (*jèk*) adj. Coloré par l'afflux du sang : *face injectée* ; *yeux injectés*.

INJECTER (*jèk-tè*) v. a. (du lat. *injectum*, supin de *injicere*, lancer). Introduire, au moyen d'un instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle : *injecter de la créosote dans du bois pour le rendre imputrescible*. **S'injecter** v. pr. Devenir injecté : *une figure qui s'injecte*.

INJECTEUR, **TRICE** (*jèk*) adj. Propre aux injections : *séringue injectrice*. N. m. Appareil au moyen duquel on opère l'injection des liquides. Appareil employé à l'alimentation des chaudières à vapeur.

INJECTION (*jèk-si-on*) n. f. Action d'injecter. Liquide que l'on injecte. Introduction, sous pression, de liquides dans les tissus organiques, vivants ou morts : *injection hypodermique de morphine*.

INJECTION (*jèk-si-on*) n. f. (lat. *infunctio*). Ordre formel.

INJOUABLE adj. Qui ne peut être joué : le drame de Cromwell, par Victor Hugo, était *injouable*.

INJURE n. f. (lat. *injuria* ; de *in*, contre, et *jus*, furs, droit). Injustice. Tort qui en résulte. (Vx et se sens.) Offense, insulte, outrage : *demande réparation d'une injure*. Fig. L'injure des ans, suites fâ-

cheuses amenées par les années sur la beauté, la santé. ANT. *Compliment, éloge, louange*.

INJURIER (*ri-é*) v. a. (lat. *injuriare*. — Se conj. comme *prier*). Offenser par des paroles injurieuses : les héros d'Homère s'*injuriaient* avant de combattre. ANT. *Louer, complimenter, flatter*.

INJURIEUSEMENT (*ze-man*) adv. D'une manière injurieuse. ANT. *Eloquemment*.

INJURIEUX, **EUSE** (*ed, euse*) adj. Injuste. (Vx.) Outrageant, offensant : *Soupçon injurieux*. ANT. *Eloquieux*.

INJUSTE (*jus-té*) adj. Qui n'a point de justice : *homme injuste*. Contraire à la justice, à l'équité : Socrate fut victime d'une *injuste* sentence. N. m. Ce qui est injuste : l'homme a presque naturellement la notion du juste et de l'injuste. ANT. *Juste*.

INJUSTEMENT (*jus-té-man*) adv. D'une manière injuste : être *injustement* condamné. ANT. *Justement*.

INJUSTICE (*jus-ti-se*) n. f. Manque de justice. Acte contraire à la justice : *réclamer contre une injustice*. ANT. *Justice*.

JUSTIFIABLE (*jus-ti*) adj. Qu'on ne saurait justifier : *conduite injustifiable*. ANT. *Justifiable*.

JUSTIFIÉ, **E** (*jus-ti*) adj. Qui n'est pas ou n'a pas été justifié : *malhance justifiée*. ANT. *Justifié*.

INLASSABLE (*la-san-ble*) adj. Qu'on ne peut lasser : *patience inlassable*.

INNAVIGABILITÉ (*in-nà-vi*) n. f. Etat de ce qui n'est pas navigable : on a essayé de remédier à l'*innavigabilité* de la Loire. (Peu us.) ANT. *Navigabilité*.

INNAVIGABLE (*in-nà*) adj. Où l'on ne peut naviguer : *cours d'eau innavigable*. ANT. *Navigable*.

INNÉ (*in-né*). **E** adj. (du lat. *innatus*, né dans). Que nous apportons en naissant : *penchants innés*.

INNÉGOCIABLE (*in-né*) adj. Qui ne peut être négocié : *billet innégociable*. ANT. *Négociable*.

INNÉTÉ (*in-né*) n. f. Caractère de ce qui est inné : on a soutenu l'*innéité* des principes rationnels dans l'esprit humain.

INNERVATION (*in-nér-va-si-on*) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *nervus*, nerf). Mode spécial d'action des éléments nerveux. Mode de distribution des nerfs dans une région : l'*innervation* de la main.

INNERVER (*in-nér-vé*) v. a. Anal. Fournir de nerfs, en parlant d'un tronc nerveux.

INNOCEMENT (*i-no-san-man*) adv. Avec innocence, sans dessein de mal faire : *dire innocemment une énormité*. Avec une sotte simplicité.

INNOCENCE (*i-no-san-se*) n. f. (lat. *innocentia*). Etat de celui qui ne commet point de mal sciemment : *être dans l'innocence*. Absence de culpabilité : *accusé qui démontre victorieusement son innocence*. Pureté jointe à l'ignorance du mal : l'*innocence* d'Agnès. Personnes innocentes : *protéger l'innocence*. ANT. *Culpabilité*.

INNOCENT (*i-no-san*). **E** adj. (lat. *innocens*). Qui n'est pas coupable : l'*accusé* fut *reconnu innocent*. Qui ignore le mal. Simple, très naïf. Dépouillé de malice : *badinage innocent*. Bénin, inoffensif : *remède innocent*. *Jeux innocents*, petits jeux de société. N. m. Personne non coupable. Personne naïve. N. m. Tout jeune enfant. N. m. pl. Les saints innocents ou les innocents, enfants qui, suivant l'évangéliste saint Matthieu, furent massacrés en Judée sur l'ordre d'Hérode lequel espérait faire périr Jésus parmi eux. — ANT. *Coupable*.

INNOCESTER (*i-no-san-té*) v. a. Déclarer innocent : *innocenter un inculpé, faute de preuves*.

INNOCITÉ (*in-no*) n. f. (du lat. *innocuus*, non nuisible.) Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible.

INNOBRABLE (*in-non*) adj. Qui ne se peut compter. Par exagération. Très nombreux.

INNOBRABLEMENT (*in-non-man*) adv. D'une manière innombrable. (Peu us.)

INNOMÉ, **E** (*in-no*) adj. Qui n'a pas encore reçu de nom. Dr. rom. *Contrat innomé*, ceux qui n'avaient pas reçu du droit civil de dénominations particulières. (On écrit aussi *innommé*, e.)

INNOMINÉ, **E** (*in-no*) adj. (lat. *innominatus*). Qui n'a pas encore reçu de nom particulier. Os *innominés*, os iliaques.

INNOMMABLE (*in-no-ma-ble*) adj. Qui ne peut pas être nommé. Fig. Vil, bas, dégoûtant : *une mixture innommable*.

INNOVATEUR, TRICE (*in-no*) adj. Qui innove, qui tend à innover. N. m. Celui qui innove.

INNOVATION (*in-no-va-si-on*) n. f. (lat. *innovatio*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, les mœurs, une science, etc.; les *vieillards se défient naturellement des innovations*. Résultat de cette action : une *heureuse innovation*.

INNOVER (*in-no-ve*) v. n. (lat. *innovare*; de *novus*, nouveau). Faire une innovation. V. a. Faire un changement dans : on *innove tous les jours des modes bizarres*.

INOBEISSANCE (*i-no-bé-i-san-se*) n. f. Défaut d'obéissance. ANT. *Obeissance*.

INOBLIGEAMMENT (*i-no-bli-ga-man*) adv. D'une manière inobligeante. ANT. *Obligement*.

INOBLIGEANCE (*i-no-bli-gan-se*) n. f. Manque d'obligeance. (Peu us.) ANT. *Obligeance*.

INOBSERVABLE (*i-nob-sér*) adj. Qui ne peut être observé : comète *inobservable*. Qui ne peut être observé : *recommandations inobservables*.

INOBSERVANCE (*i-nob-sér*) n. f. Action de ne pas observer des prescriptions morales, médicales, etc. ANT. *Observance*.

INOBSERVATION (*i-nob-sér-va-si-on*) n. f. Inexécution des engagements qu'on a contractés.

INOBSERVÉ (*i-nob-sér*). E adj. Qui n'a pas été observé : *faits inobservés*.

INOCCUPATION (*i-no-ku-pa-si-on*) n. f. Etat d'une personne ou d'une chose inoccupée.

INOCCUPÉ, E (*i-no-ku*) adj. Qui est sans occupation. Qui n'est point possédé ou habité : *logement inoccupé*. ANT. *Occupé*.

INOCÉRAQUE (*i-no*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans la craie.

IN-OCTAVO (*i-no-ô*) n. m. et adj. inv. (du lat. *in*, en, et *octavus*, huitième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 8 feuillets et forment 16 pages. Un livre de ce format.

INOCULABILITÉ (*i-no*) n. f. Qualité de ce qui est inoculable.

INOCULABLE (*i-no*) adj. Qui peut être inoculé : la rage est facilement *inoculable*.

INOCULATEUR, TRICE n. et adj. Qui inocule.

INOCULATION (*i-no-si-on*) n. f. (lat. *inoculatio*). Introduction dans l'organisme d'un germe vivant, virus (particulièrement celui de la variole) : l'*inoculation du vaccin préserve de la petite vérole*. Fig. Transmission d'idées, de doctrines, etc.

INOCULER (*i-no-ku-lé*) v. a. (du lat. *inoculare*, greffer; de *in*, dans, et *oculus*, œil). Communiquer un virus par inoculation : *inoculer la rage à un chien*. Fig. Transmettre par contagion morale.

INODORE (*i-no*) adj. Sans odeur : gaz *inodore*. ANT. *Odorant, odoriférant*.

INODULAIRE (*i-no-du-lè-re*) adj. Qui appartient à l'inodule.

INODULE (*i-no*) n. m. *Méd.* Tissu qui se forme dans les plaies et en active la cicatrisation.

INOFFENSIF (*i-no-fan-sif*). **IVE** adj. Qui est incapable de nuire : la couleuvre est un animal *inoffensif*. ANT. *Dangereux, nuisible*.

INOFFENSIVEMENT (*i-no-fan-man*) adv. D'une manière inoffensive. ANT. *Offensivement*.

INOFFICIEUX, EISE (*i-no-fi-si-eh, eu-se*) adj. Qui n'est pas officieux. *Dr.* Testament *inofficieux*, testament qui déshérite ou lèse sans cause l'héritier naturel. *Donation inofficieuse*, donation faite à l'un des enfants au détriment des autres. ANT. *Officieux*.

INOFFICIOSITÉ (*i-no-fi-si-ô-si-té*) n. f. Caractère de ce qui est inofficieux. (Peu us.)

INOMISSIBLE (*i-no-mi-si-bi-le*) adj. Qu'on ne peut omettre : *formalité inomissible*.

INONDABLE (*i-no*) adj. Qui peut être inondé : les basses plaines de Hollande sont aisément *inondables*.

INONDATION (*i-non-da-si-on*) n. f. Débordement d'eaux qui inondent un pays : les *inondations de la Loire ont dû être contenues par des digues*. Fig. Invasion tumultueuse d'une multitude. Grande multitude d'objets. (V. la planche *FLÉAUX DE LA NATURE*.)

INONDE, E adj. et n. Qui a souffert de l'inondation : *quête pour les régions inondées, pour les inondés*.

INONDER (*i-non-dé*) v. a. (lat. *inundare*; de *in*, sur, et *unda*, onde). Submerger un terrain par un débordement d'eaux : les *Hollandais inondèrent*

leur pays en 1679 pour le soustraire à l'invasion française. Mouiller, tremper : *inonder un pays de sang*. Fig. Envahir, couvrir, remplir : les *Sarrasins inondèrent l'Espagne*.

INOPIÉRABLE adj. Qui ne peut être opéré : *malade inopérable*; cancer *inopérable*. ANT. *Opérable*.

INOPIÉRANT (ran), **E** adj. *Dr.* Qui est sans effet.

INOPIÉ, E (*i-no*) adj. (lat. *inopinatus*; de *in* priv., et *opinari*, penser). Imprévu, qu'on n'attendait pas : *retour inopiné*. ANT. *Prévu, attendu*.

INOPINÉMENT (*i-no, man*) adv. D'une manière inopinée : se *rencontrer inopinément*.

INOPIORTUN, E (*i-no-por*) adj. Qui n'est pas opportun, à propos : *proposition inopportune*. ANT. *Opportun*.

INOPIORTUNEMENT (*i-no-por-man*) adv. D'une manière inopportune : *arriver inopportunément*. ANT. *Opportunément*.

INOPIORTUNITÉ (*i-no-por*) n. f. Caractère de ce qui n'est pas opportun. ANT. *Opportunité*.

INOPIOSABLE (*i-no-po-sa-bi-le*) adj. Qui ne peut être opposé : exception *inopposable*. ANT. *Opposable*.

INORGANIQUE (*i-nor*) adj. Se dit des corps dépourvus de vie, non organisés, qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux.

INORGANISABLE (*i-nor-ga-ni-sa-bi-le*) adj. Qui ne peut être organisé. ANT. *Organisable*.

INOSCUATION (*i-nos-ku-a-si-on*) n. f. (du *pré. in*, et *osculum*, baiser). *Méd.* Anastomose, anastomose de deux bouts de vaisseaux.

INOUBLIABLE (*i-nou*) adj. Que l'on ne peut oublier : une injure *inoublable*.

INOUI (*i-nou-i*). E adj. (du *pré. in*, et *oui*). Tel qu'on n'a jamais entendu parler de rien pareil : *prodige inoui*. Etrange, extraordinaire : *crualité inouïe*.

INOUISME (*nou-is-me*) n. m. *Fam.* Caractère de ce qui est inoui. Etranger.

INOXYDABLE (*i-nok-si*) adj. Qui résiste à l'oxydation : l'or est *inoxydable*. ANT. *Oxydable*.

IN PACE (*in-pa-sé*) n. m. inv. (m. lat. signif. en paix. — Formule souvent gravée sur les tombeaux chrétiens.) *Prison*, cachot, souterrain d'un couvent, destinés à enfermer, jusqu'à leur mort, des coupables scandaleux.

IN PETTO (*in-pét-to*) loc. adv. (mots lat. signif. dans la poitrine, dans le cœur). À part soi, intérieurement, en secret : *protester in petto*. Cardinal *in petto*, cardinal dont le pape ajourne la nomination, quoiqu'elle soit décidée.

IN-PLANO (*in*) n. m. et adj. inv. (mot lat. signif. en plan). Feuille imprimée, ne formant qu'un feuillet ou deux pages. Livre de ce format.

INQUALIFIABLE (*ka*) adj. Qui ne peut être qualifié, indigne : *inqualifiable agression*. ANT. *Qualifiable*.

IN-QUARANTE-HUIT n. m. et adj. inv. Se dit d'une feuille d'impression formant 48 feuillets ou 96 pages et du format obtenu avec cette feuille.

INQUART (*kar*) n. m., **INQUARTATION** (*kar-ta-si-on*) ou **QUARTATION** (*kar-ta-si-on*) n. f. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié au cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, trois fois environ son poids d'argent.

IN-QUARTO (*kar-ou*) n. m. et adj. inv. (du lat. *in*, en, et *quartus*, quatrième). Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 4 feuillets et forment 8 pages. Livre de ce format.

INQUIET (*ki-té*). **ÉTÉ** adj. (lat. *inquietus*; de *in* priv., et *quietus*, tranquille). Qui ne trouve pas le repos : *mener une vie inquiette*. Qui est dans une incertitude mêlée de crainte. Qui témoigne de l'inquiétude de l'âme : *regards inquiets*. Fig. Troublé par l'incertitude : *curiosité inquiète*. *Sommeil inquiet*, sommeil agité, souvent interrompu. ANT. *Calme, tranquille*.

INQUÉTANT (*ki-té-tan*). E adj. Qui cause de l'inquiétude : *malade qui se trouve dans un état inquiétant*. ANT. *Rassurant*.

INQUÊTER (*ki-té-té*) v. a. (Se con.) comme *accélerer*. Rendre inquiet : *cette nouvelle m'inquiète*. Tourmenter, harceler : *inquiéter l'ennemi*. Troubler dans le libre usage de ses biens : *inquiéter un possesseur*. *S'inquiéter* v. pr. S'abandonner à des inquiétudes. ANT. *Rassurer, calmer*.

INQUIÉTUDE (ki-é) n. f. (lat. *inquietudo*). État d'une personne qui n'a pas de repos : vivre dans l'inquiétude. Trouble, agitation d'esprit : une inquiétude morale. Appréhension. Pl. Douleurs vagues dans les membres. ANT. **Tranquillité, calme.**

INQUISITEUR (ki-si) n. m. (lat. *inquisitor*). Juge de l'inquisition : les inquisiteurs appartenaient en général à l'ordre de Saint-Dominique. Adj. Scrutateur : regard inquisiteur.

INQUISITION (ki-si-si-on) n. f. (lat. *inquisitio* ; de *inquisitum*, supin de *inquire*, rechercher). Recherche, perquisition rigoureuse mêlée d'arbitrage. Autrefois, célèbre tribunal ecclésiastique. (V. *Part. hist.*)

INQUISITIONNER (ki-si-si-on-é) v. a. Soumettre à des inquisitions.

INQUISITORIAL, E, AUX (ki-si) adj. Qui a rapport à l'inquisition : la procédure inquisitoriale était essentiellement secrète. Qui a le caractère d'une recherche vexatoire : impôt inquisitorial.

INRACINABLE adj. Qui ne peut prendre racine.

INRAÇONNABLE adj. Que l'on ne peut raconter. **INRI**. Inscription mise par Pilate sur la croix. (Elle est composée des initiales des mots latins : *Jesus Nazarenus rex Judaeorum*, Jésus Nazarène, roi des Juifs. Elle figure souvent sur les croix.)

INSAISSISSABILITÉ (si-si-sa) n. f. Caractère de ce qui est insaisissable. ANT. **Saisissabilité.**

INSAISSISSABLE (si-si-sa-ble) adj. Qui ne peut être saisi : les biens du domaine public sont insaisissables et insaisissables. Fig. Qui ne peut être compris, apprécié, perçu : différence insaisissable. Dr. Que la loi défend de saisir. ANT. **Saisissable.**

INSAISSISSABLE (i-sa-ble) adj. Qui ne peut être saisi. ANT. **Salissable.**

INSALIVATION (si-on) n. f. Imprégnation des aliments par la salive.

INSALUBRE adj. Malsain, nuisible à la santé : le voisinage des marais est insalubre. ANT. **Salubre.**

INSALUBREMENT (man) adv. D'une manière insalubre. **Salubrement.**

INSALUBRITÉ n. f. État de ce qui est insalubre. ANT. **Salubrité.**

INSANITÉ n. f. (lat. *insanitas*). Absence de raison, de bon sens. Chose déraisonnable : dire des insanités.

INSAPIDE adj. Qui n'a aucune saveur. (On dit mieux insipide.)

INSATIABILITÉ (si-a) n. f. Caractère de celui qui est insatiable.

INSATIABLE (si-a-ble) adj. (lat. *insatiabilis*). Qui ne peut être rassasié. Qui ne peut être assouvi : faim insatiable. Fig. Qui ne peut être assouvi, en parlant d'une passion : soif insatiable de l'or.

INSATIABLEMENT (si-a-ble-man) adv. D'une manière insatiable.

INSATURABLE adj. Chim. Qui ne peut être saturé : liquide insaturable. ANT. **Saturable.**

INSCÈLEMENT (in-si-a-man) adv. A son insu, sans le savoir. ANT. **Sciemment.**

INSCRIPTIBLE (ins-kri-p) adj. Qui peut être inscrit. Géom. Que l'on peut inscrire dans un périmètre donné ou une surface donnée, particulièrement dans un cercle : quadrilatère inscriptible dans un cercle.

INSCRIPTION (ins-kri-p-si-on) n. f. (lat. *inscriptio* ; de *inscriptum*, supin de *inscribere*, inscrire). Action d'inscrire. Caractères gravés sur le marbre, sur la pierre, etc., pour consacrer un souvenir : l'épigraphie est la science des inscriptions. Action d'inscrire son nom sur un registre. Prendre ses inscriptions, se faire inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la faculté dans laquelle on étudie pour prendre ses grades. *Inscription sur le grand livre*, titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. *Inscription hypothécaire*, mention faite aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est d'abord grevée. *Inscription de faux*, acte légal par lequel on s'inscrit en faux contre une pièce qui a fournie la partie adverse. *Inscription maritime*, rôle des marins inscrits et pouvant être appelés au service de l'Etat.

INSCRIRE (ins-kri-re) v. a. (lat. *inscribere* ; de *in*, sur, et *scribere*, écrire. — Se conj. comme *écrire*). Écrire, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. Géom. Tracer, dans des conditions déterminées, une figure dans l'intérieur

d'une autre : inscrire un triangle dans un cercle. **S'inscrire** v. pr. Écrire son nom sur un registre, une liste de souscription. *Pratiqué*. *S'inscrire en faux*, soutenir en justice qu'une pièce produite par la partie adverse est fautive et, par ext., nier.

INSCRIT (ins-kri), **E** adj. *Math.* Polygone inscrit dans un cercle, celui dont tous les sommets sont situés sur la circonférence du cercle. N. m. *Inscrit maritime*, marin inscrit sur le rôle de l'Etat.

INSCRIVANT (ins-kri-van), **E** n. Dr. Personne qui requiert l'inscription d'une hypothèque.

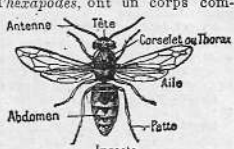
INSCRUTABLE (ins-kru) adj. Imperméable ; qui ne peut être compris : les dessins de Dieu sont inscrutables. (Peu us.)

INSCULPER (ins-kul-pé) v. a. (lat. *insculpere*). Marquer d'un poinçon.

INSCALABLE adj. Qualité de ce qui est inscable.

INSCÉABLE adj. (du lat. *in* priv., et *secare*, couper). Qui ne peut être coupé. ANT. **Sécable.**

INSECTE (sèk-te) n. m. (lat. *insectum*). Animal articulé à six pattes, respirant par des trachées et subissant des métamorphoses. — Les insectes, caractérisés par leurs membres au nombre de six, d'où parfois leur nom d'*hexapodes*, ont un corps composé d'un abdomen, d'un thorax et d'une tête.



Insecte.

On distingue trois ordres principaux d'insectes : les coléoptères, les lépidoptères et les hyménoptères. (V. la planche ARTICULÉS.)

INSECTICIDE (sèk) adj. (du lat. *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer). Qui détruit les insectes : poudre insecticide. N. m. : un insecticide.

INSECTIVORE (sèk) adj. (du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, manger). Qui vit principalement ou exclusivement d'insectes, comme les gobe-mouches, les merles, les bergeronnettes, les taupes, les hérissons, etc. : la plupart des oiseaux sont insectivores. N. m. : un insectivore.

INSECTOLOGIE (sèk, jè) n. f. Syn. peu usité de ENTOMOLOGIE.

INSECURITÉ n. f. Manque de sécurité. ANT. **Sécurité.**

IN-SEIZE (sè-se) n. m. et adj. Invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 16 feuillets et forment 32 pages. Un livre de ce format.

INSENESCENCE (nès-san-se) n. f. (du préf. *in*, et du lat. *senescere*, vieillir). Propriété de ne pas vieillir.

INSENSÉ, E (san) n. et adj. Qui a perdu le sens, la raison. Contraire au bon sens ; extravagant, fou : projet insensé. ANT. **Sensé.**

INSENSIBILISATION (san-si, za-si-on) n. f. Action d'insensibiliser.

INSENSIBILISATEUR, TRICE (san-si, za) adj. Ce qui produit l'insensibilité. N. m. : le chloroforme est un insensibilisateur. Appareil destiné à produire l'insensibilité (l'anesthésie). ANT. **Sensibilisateur.**

INSENSIBILISER (san, zé) v. a. Rendre insensible : insensibiliser un malade qu'on veut opérer.

INSENSIBLE (san-si) n. f. Défaut de sensibilité physique ou morale. ANT. **Sensible.**

INSENSIBLE (san-si-ble) adj. Qui ne peut éprouver de sensation : la matière est insensible. Qui n'est point touché de pitié : cœur insensible. Imceptible : progrès, pente insensible. ANT. **Sensible.**

INSENSIBLEMENT (*san, man*) adv. Peu à peu; d'une manière insensible. ANT. **Sensiblement**.

INSEPARABILITÉ n. f. Etat de ce qui est inséparable. (Peu us.)

INSEPARABLE adj. Intimement uni, qui ne peut être séparé en parlant des choses. *Gram. Particules inseparables*, celles qui ne s'emploient que dans la formation de noms composés. N. m. ou f. Nom vulgaire des perruches ondulées d'Australie, qui ne peuvent vivre que par couples. ANT. **Séparable**.

INSEPARABLEMENT (*man*) adv. De manière à ne pouvoir être séparé : *amis inseparablement unis*.

INSÉRABLE adj. Qui peut être inséré.

INSÉRER (*ré*) v. a. [lat. *inserere*. — Se conj. comme *accéder*.] Introduire, faire entrer, ajouter : *insérer un billet dans une enveloppe; insérer une clause dans un traité*.

INSERMÉ (*sér-man*) adj. m. Se dit des prêtres qui, sous la première République, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé : *les prêtres insérés contribuèrent à soulever la Vendée contre la Convention*. ANT. **Assermenté**.

INSERTION (*sér-si on*) n. f. [lat. *insertio*]. Action d'insérer : *réclamer l'insertion d'une protestation dans un journal*. Ce qui est inséré. Attaché d'une partie sur une autre : *l'insertion des feuilles sur la tige*.

INSIDIEUSEMENT (*ze-man*) adv. D'une manière insidieuse.

INSIDIEUX, EUSE (*dî-èd, eu-ze*) adj. [lat. *insidiosus*, de *insidia*, embûche]. Qui tend des pièges : *questionneur insidieux*. Qui constitue un piège : *carresses insidieuses*. Se dit de certaines maladies graves, malgré la benignité apparente de leurs débuts.

INSIGNE adj. [lat. *insignis*]. Signalé, remarquable (en bonne ou en mauv. part) : *favor insigne*.

INSIGNE n. m. [lat. *insigne*; de *insignis*, remarquable]. Signe honorable et caractéristique d'une dignité : *les insignes de la royauté*.

INSIGNIFIANCE n. f. Etat de ce qui est insignifiant.

INSIGNIFIANT (*fi-an*), **E** adj. Qui ne signifie rien : *phrase insignifiante*. Sans importance : *homme insignifiant*. ANT. **Important**.

INSINUANT (*an*), **E** adj. Qui s'insinue : *fluide insinuant*. Qui a l'adresse et le talent d'insinuer, de s'insinuer : *manières insinuantes*.

INSINUATIF, IVE adj. Qui insinue ou s'insinue. **INSINUATION** (*si-on*) n. f. [lat. *insinuatio*]. Action d'insinuer : *insinuation d'une sonde dans une plaie*. Manière subtile et fautive d'accepter ses pensées. Chose que l'on fait entendre sans l'exprimer formellement : *les calomniateurs habiles procèdent surtout par insinuation*. Rhét. Figure qui consiste à se concilier les auditeurs par des paroles douces et habiles.

INSINUER (*nu-é*) v. a. [lat. *insinuare*; de *in*, dans, et *sinus*, sein]. Introduire doucement et adroitement quelque chose : *insinuer du coton dans une plaie*. Fig. Faire adroitement pénétrer dans l'esprit : *insinuer une calomnie*. **S'insinuer** v. pr. S'introduire avec adresse : *s'insinuer à la cour, dans les bonnes grâces de quelqu'un*.

INSIPIDE adj. [lat. *insipidus*]. Qui n'a point de saveur, de goût : *l'eau est insipide*. Fig. Sans agrément, sans esprit : *raillerie insipide; style insipide*. ANT. **Savoureux**.

INSIPIDEMENT (*man*) adv. D'une manière insipide.

INSIPIDITÉ n. f. Etat de ce qui est insipide.

INSTANCE (*si-tan-se*) n. f. Action d'insister.

INSISTER (*si-té*) v. a. [lat. *insistere*, de *in*, sur, et *sistere*, s'arrêter]. Faire instance, persévérer à demander une chose, Appuyer : *insister sur un point*.

INSOCIABILITÉ n. f. Caractère de celui qui est insociable. ANT. **Sociabilité**.

INSOCIABLE adj. Avec qui on ne peut vivre; difficile à fréquenter : *caractère insociable*. ANT. **Sociable**.

INSOCIABLEMENT (*man*) adv. D'une manière insociable. (Peu us.) ANT. **Sociablement**.

IN-SOIXANTE-QUATRE (*san-te-ka-tre*) n. m. et adj. invar. Se dit d'une feuille d'impression, formant 64 feuillets ou 128 pages et du format obtenu avec cette feuille.

INSOLATION (*si-on*) n. f. [lat. *insolatio*]. Action du soleil qui frappe sur un objet. Action d'exposer quelque chose aux rayons du soleil. Maladie provoquée par l'exposition à un soleil ardent, vulgairement appelée *coup de soleil*. (L'insolation se traite par l'aération large du malade, l'exposition au frais et des affusions d'eau froide.)

INSOLENNEMENT (*la-man*) adv. Avec insolence : *répondre insolennement*. ANT. **Poliment**.

INSOLENCÉ (*lan-se*) n. f. Effronterie, hardiesse excessive. Manque de respect. Orgueil offensant. Parole, action insolente. ANT. **Politesse, civilité**. **INSOLENT** (*lan*), **E** n. et adj. [du lat. *insolens*, qui n'est pas dans la coutume]. Effronté, qui perd le respect. Arrogant, impertinent : *homme, air insolent*. Orgueilleux : *insolent dans la bonne fortune*. Insolite, extraordinaire : *bonheur insolent*. N. Personne insolente. ANT. **Poli, courtois**.

INSOLER (*lé*) v. a. [lat. *insolare*]. Exposer au soleil : *insoler une épreuve photographique*.

INSOLITE adj. [du lat. *in*, priv. et *solitus*, accoutumé]. Contraire à l'usage, aux règles, à l'habitude : *démarche, bruit insolite*.

INSOLUBILITÉ n. f. Etat de ce qui est insoluble.

INSOLUBLE adj. [lat. *insolubilis*]. Qui ne peut se dissoudre : *la résine est insoluble dans l'eau*. Fig. Qu'on ne peut résoudre : *problème insoluble*. ANT. **Soluble**.

INSOLUBLEMENT (*man*) adv. D'une manière insoluble. (Peu us.)

INSOLVABILITÉ n. f. Impossibilité de payer. ANT. **Solvabilité**.

INSOLVABLE adj. [du préf. *in*, et de *solver*, payer]. Qui n'a pas de quoi payer : *débiteur insolvable*. ANT. **Solvable**.

INSOMNIE (*som-ni*) n. f. [du préf. *in*, et du lat. *sonnus*, sommeil]. Privation de sommeil.

INSONDABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est insondable.

INSONDABLE adj. Qu'on ne peut sonder : *abîme insondable*. Fig. Qu'on ne peut pénétrer : *le mystère insondable de la création*. ANT. **Sondable**.

INSOUCIANCEMENT (*a-man*) adv. D'une manière insouciance. (Peu us.)

INSOUCIANCE n. f. Caractère de celui qui est insouciant : *l'insouciance de la jeunesse*.

INSOUCIANT (*si-an*), **E** adj. Qui ne se soucie et ne s'affecte de rien.

INSOUCIEUSEMENT (*ze-man*) adv. D'une manière insoucieuse. ANT. **Soucieusement**.

INSOUCIEUX, EUSE (*si-èd, eu-se*) adj. Qui n'a pas de souci : *vivre insoucieux du lendemain*. ANT. **Soucieux**.

INSOUDABLE adj. Qui ne peut être soudé. ANT. **Soudable**.

INSOUMETTIBLE (*mè-ta-ble*) adj. Qui ne peut être soumis. (Peu us.)

INSOUMIS, E (*mi, i-se*) adj. Non soumis : *peuple insoumis*. Soldat *insoumis* ou subst. *insoumis* (n. m.), soldat qui ne se présente pas au corps au jour dit. ANT. **Soumis**.

INSOUMISSION (*mi-si-on*) n. f. Défait de soumission. Situation du soldat qui ne répond pas à une convocation régulière de l'autorité militaire. ANT. **Soumission**.

INSOUPÇONNABLE (*so-na-ble*) adj. Qui ne peut être soupçonné : *honnêteté insoupçonnable*. ANT. **Soupçonnable**.

INSOUTENABLE adj. Faux, qu'on ne peut soutenir, défendre : *opinion insoutenable*. Qu'on ne peut supporter : *orgueil insoutenable*. ANT. **Soutenable**.

INSPECTEUR (*ins-pèk-tèr*) v. a. [lat. *inspectare*, de *in*, sur, et *spectare*, examiner]. Examiner comme inspecteur : *inspecter une école*. Examiner avec une grande attention.

INSPECTEUR, TRICE (*ins-pèk*) n. (de *inspecteur*). Se dit d'agents de divers services publics, chargés de certaines fonctions de surveillance et de contrôle.

INSPECTION (*ins-pèk-si-on*) n. f. [lat. *inspectio*]. Action d'examiner : *passer une inspection*. Fonction d'inspecteur : *obtenir une inspection*.

INSPECTORAT (*ins-pèk-to-ra*) n. m. Charge d'inspecteur. Durée de cette charge.

INSPIRANT (*ins-pi-ran*), **E** adj. Qui inspire. Qui est propre à inspirer : *souvenir, exemple inspirant*.

INSPIRATEUR, TRICE (ins-pi) adj. et n. Qui sert à l'inspiration : *muscles inspireurs*. Qui donne l'inspiration intellectuelle : *Catherine de Médicis fut l'inspiratrice de la Saint-Barthélemy*.

INSPIRATION (ins-pi-ra-si-on) n. f. (de *inspirer*). Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Conseil, suggestion : *agir par l'inspiration* de l'état où se trouve l'âme lorsqu'elle est directement sous l'influence d'une puissance surnaturelle : *l'inspiration de Moïse, des prophètes*, etc. Enthousiasme créateur : *poète sans inspiration*. Chose inspirée : *les inspirations du génie*.

INSPIRÉ, E (ins-pi) adj. et n. Personne qui agit sous l'influence d'une inspiration mystique, poétique. Qui trahit une inspiration de ce genre : *les vers inspirés de Victor Hugo*.

INSPIRER (ins-pi-ré) v. a. (lat. *inspirare*; de *in*, dans, et *spirare*, souffler). Faire pénétrer dans la poitrine par insufflation : *inspirer de l'air à quel qu'un*. Faire naître un sentiment, une pensée, un dessin : *le patriotisme a inspiré à Gambetta ses plus beaux discours*. Donner de l'enthousiasme. **S'inspirer** v. pr. Prendre son inspiration : *s'inspirer des bons exemples*.

INSTABILITÉ (ins-ta) n. f. Défaut de stabilité. Fig. Défaut de permanence : *instabilité des choses humaines*. ANT. **Stabilité**.

INSTABLE (ins-ta-ble) adj. (lat. *instabilis*). Qui manque de solidité : *paix instable*. Soumis au changement. Chim. *Combinaison instable*, celle qui se détruit facilement. Mécan. *Équilibre instable*, v. **Équilibre**. ANT. **Stable**.

INSTABLEMENT (ins-ta-ble-man) adv. D'une manière instable. ANT. **Stablement**.

INSTALLATION (ins-ta-la-si-on) n. f. Action par laquelle on installe ou on est installé : *procéder à l'installation d'un magistrat*.

INSTALLER (ins-ta-lé) v. a. (de *stalle*). Mettre solennellement en possession d'une dignité, d'un emploi, etc. Placer, établir quel qu'un, quelque chose dans un endroit. Mettre en place : *installer une machine*. **S'installer** v. pr. Prendre possession, s'établir.

INSTANT (ins-tan) n. f. Avec instance.

INSTANCE (ins-tan-se) n. f. (lat. *instantia*; de *instare*, presser vivement). Sollicitation pressante : *joindre vos instances aux miennes*. Instance, *prier aux instances*. Série des actes d'une procédure ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir le jugement : *introduire une instance*. Juridiction. **Tribunal de première instance**, qui connaît des contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme : *les tribunaux de première instance siègent aux chefs-lieux d'arrondissement*.

INSTANT (ins-tan) n. m. Moment très court; très petit espace de temps : *s'arrêter un instant*. Elliptiq. *Un instant*, attendez un instant. Loc. adv. : **À l'instant**, à l'heure même. **Dans un instant**, bientôt. **À chaque instant**, continuellement.

INSTANTANÉ (ins-tan) adj. (lat. *instans*; de *in*, sur, et *stare*, se tenir). Pressant : *adresser des prières instantanées*.

INSTANTANÉ, E (ins-tan) adj. Qui ne dure qu'un instant. Qui se produit soudainement : *mort presque instantanée*. N. m. Temps de pose correspondant à une fraction de seconde. Image ainsi obtenue.

INSTANTANÉITÉ (ins-tan) n. f. Qualité de ce qui est instantané.

INSTANTANÉMENT (ins-tan, man) adv. D'une manière instantanée : *obéir instantanément*.

INSTAR [ins-tar] (À L') loc. prép. (lat. *instar*, comme). À la manière, à l'exemple de : *à l'instar des anciens*.

INSTAURATEUR, TRICE (ins-tô) n. Personne qui élève un monument, fonde une institution : *mériter le titre d'instaurateur de la liberté*.

INSTAURATION (ins-tô-ra-si-on) n. f. Etablissement : *l'instauration d'un gouvernement*.

INSTAURER (ins-tô-ré) v. n. (lat. *instaurare*). Établir, fonder. (Peu us.)

INSTIGATEUR, TRICE (ins-ti) n. (de *instigare*). Qui incite, qui pousse à faire une chose : *Abernon fut l'instigateur de la conspiration de Cellamare*. (Se prend le plus souvent en mauv. part.)

INSTIGATION (ins-ti-gha-si-on) n. f. Incitation : *agir à l'instigation de quelqu'un*.

INSTIGUER (ins-ti-ghé) v. a. (lat. *instigare*). Inciter, pousser à faire quelque chose.

INSTALLATION (ins-ti-las-ti-on) n. f. Action d'installer : *laver une plaque par installation*.

INSTILLER (ins-ti-lé) v. a. (lat. *instillare*; de *in*, dans, et *stilla*, goutte). Verser goutte à goutte.

INSTINCT (ins-tin) n. m. (lat. *instinctus*). Impulsion naturelle : *l'instinct de conservation*. Premier mouvement qui précède la réflexion, qui dirige les animaux dans leur conduite : *l'instinct des abeilles les pousse à exécuter des actes très compliqués et qui relèvent presque de l'intelligence*. — L'instinct des animaux les porte à exécuter certains actes sans avoir la notion de leur but ; à employer des moyens relativement les mêmes, sans jamais chercher à s'en créer d'autres, ni à connaître les rapports qui existent entre les moyens et le but. L'instinct diffère de l'intelligence en ce que celle-ci réside essentiellement dans la variabilité des moyens qu'elle emploie, tandis que dans l'instinct tout est aveugle, nécessaire et à peu près invariable; c'est, pour ainsi dire, une habitude innée et héréditaire. L'homme peut s'instruire et profiter de ce qu'il fait les autres avant lui ; les animaux en sont en général incapables ; l'expérience que l'un d'eux pourrait parfois acquérir n'est utile qu'à celui-là seul et ne peut être mise à profit par les autres. Ainsi, une hirondelle fait tout naturellement son nid sans l'avoir jamais appris. Les hirondelles d'aujourd'hui ne font pas mieux leur nid que celles d'autrefois.

INSTINCTIF (ins-tink-tif), **IVE** adj. Qui naît de l'instinct : *mouvement instinctif*.

INSTINCTIVEMENT (ins-tink-ti-ve-man) adv. Par instinct : *se mettre instinctivement en défense*.

INSTITUER (ins-ti-tué) v. a. (lat. *instituere*; de *in*, sur, et *statuere*, établir). Établir quelque chose qui n'existait pas : *Richelieu institua l'Académie française*. Établir en charge, en fonction. *Instituer un héritier*, nommer un héritier par testament. ANT. **Abolir**, **supprimer**.

INSTITUT (ins-ti-tu) n. m. (lat. *institutum*; de *instituere*, instituer). Règle d'un ordre religieux ou d'une fondation. Ordre institué par cette règle. Société savante ou littéraire. *L'Institut de France* ou *absolument l'Institut*, la réunion des cinq académies. V. **Part. hist.**

INSTITUTES (ins-ti) n. f. pl. Nom donné aux ouvrages élémentaires qui renfermaient les principes du droit et surtout au recueil qui fut rédigé par ordre de Justinien (529).

INSTITUTEUR, TRICE (ins-ti) n. (lat. *instructor*, *triz*; de *instruere*, instruire). Qui fonde, qui établit. Personne chargée d'instruire un ou plusieurs enfants. Qui tient une école : *les termes instituteur et institutrice ont remplacé vers 1799 l'ancienne dénomination de maître et de maîtresse d'école*.

INSTITUTION (ins-ti-tu-si-on) n. f. (lat. *institutio*). Action d'instituer, d'établir : *l'institution des Jeux floraux*. Chose établie : *les institutions de l'ancien régime étaient fondées sur l'arbitraire*. Maison d'éducation et d'instruction. *Institution d'un héritier*, sa nomination.

INSTRUCTEUR (ins-truk) adj. et n. m. Celui qui instruit. *Officier, sergent instructeur*, chargé de montrer l'exercice. *Juge instructeur*, chargé d'instruire un procès. (V. **INSTRUCTION** [juge d']).

INSTRUCTIF (ins-truk-tif), **IVE** adj. Qui instruit : *conversation, lecture instructive*.

INSTRUCTION (ins-truk-si-on) n. f. (lat. *instructio*; de *instruere*, instruire). Action d'instruire. Éducation, enseignement : *en France, l'instruction primaire est gratuite, laïque et obligatoire*. Savoir, notions acquises : *avoir de l'instruction*. Précepte donné pour instruire. *Instruction publique*, instruction donnée par l'État. *Instruction judiciaire*, procédure qui met une affaire, un procès en état d'être jugé. *Juge d'instruction*, v. **JUGE**. Pl. Ordres et renseignements donnés à un ambassadeur, à un envoyé quelconque. ANT. **Ignorance**.

INSTRUIRE (ins-tru-ré) v. a. (du lat. *instruere*, construire. — Se conf. comme *conduire*). Donner des leçons, de la science, des connaissances à. *Dresser, instruire un cheval*. Informer : *instruisez-moi de ce*

qui se passe. *Instruire une cause, une affaire, la mettre en état d'être jugée.*

INSTRUIBLE (*ins-tru-i-za-ble*) adj. Qui peut être instruit. (Peu us.)

INSTRUISANT (*ins-tru-i-zant*), **E** adj. Qui instruit : une expérience instruisante. (Peu us.)

INSTRUIT (*ins-tru-i*), **E** adj. Qui a de l'instruction : un professeur instruit. **ANT.** Ignorant.

INSTRUMENT (*ins-tru-man*) n. m. (lat. *instrumentum* ; de *instruere*, construire). Outil, machine, appareil servant à produire un certain travail : instrument aratoire. (V. la planche AGRICULTURE.) Appareil propre à produire des sons musicaux : instrument à vent. (V. la planche MUSIQUE.) Titre propre à faire valoir des droits. *Fig.* Ce qui est employé pour atteindre un résultat : servir d'instrument à la vengeance de quelqu'un.

INSTRUMENTAIRE (*ins-tru-man-tè-re*) adj. *Dr.* Témoin instrumentaire, celui qui assiste un officier public dans les actes pour la validité desquels la présence des témoins est nécessaire.

INSTRUMENTAL, **E**, **AUX** (*ins-tru-man*) adj. Qui sert d'instrument. Qui est exécuté par des instruments : musique instrumentale. N. m. Cas de l'ancienne déclinaison sanscrite et grecque, qui marquait l'instrument, le moyen employé.

INSTRUMENTATION (*ins-tru-man-ta-si-on*) n. f. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée.

INSTRUMENTER (*ins-tru-man-tè*) v. n. Faire des contrats, des procès-verbaux et autres actes publics : les huissiers doivent *instrumenter* en personne. Écrire la partie instrumentale d'une œuvre qui exige le concours de l'orchestre. (On dit mieux ORCHESTRER.)

INSTRUMENTISTE (*ins-tru-man-tis-tè*) n. m. Musicien qui joue d'un instrument.

INSU n. m. (du préf. *in*, et de *su*). Ignorance d'une chose. A l'insu de, loc. prép. Sans qu'on le sache.

INSURMERSIBILITÉ (*mèr*) n. f. Qualité de ce qui est insubmersible.

INSURMERSIBLE (*mèr*) adj. Qui ne peut pas être submergé : bateau de sauvetage *insurmersible*. **ANT.** Submersible.

INSUBORDINATION (*si-on*) n. f. Défaut de subordination : esprit d'insubordination.

INSUBORDONNÉ (*do-nè*), **E** adj. Qui a l'esprit d'insubordination : qui manque à la subordination : soldats, élèves *insubordonnés*.

INSUBSTANTIEL, **ELLE** (*sub-stan-si-èl, è-le*) adj. Qui manque de consistance, de solidité. **ANT.** Substantiel.

INSUCCÈS (*sub-sè*) n. m. Manque de succès, échec : l'insuccès d'une entreprise. **ANT.** Succès.

INSUFFISAMMENT (*su-fi-sa-man*) adv. D'une manière insuffisante. **ANT.** Suffisamment.

INSUFFISANCE (*su-fi-sa-se*) n. f. Manque de suffisance : l'insuffisance de la récolte. Incapacité : reconnaître son insuffisance. Méd. Etat des valves du cœur, qui les met hors d'état de remplir intégralement leurs fonctions. **ANT.** Suffisance.

INSUFFISANT (*su-fi-zant*), **E** adj. Qui ne suffit pas : nourriture *insuffisante*. Qui n'a pas la capacité nécessaire pour remplir les obligations de sa charge : général *insuffisant*. **ANT.** Suffisant.

INSUFFLATEUR (*su-fla*) n. m. Instrument servant à insuffler dans le larynx et dans les narines de l'air ou des médicaments pulvérisés.

INSUFFLATION (*su-fla-si-on*) n. f. Action d'insuffler : l'insufflation de l'air dans la bouche peut rappeler les noyés à la vie.

INSUFFLER (*su-flè*) v. a. (lat. *insufflare*). Introduire, à l'aide du souffle, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps : insuffler de l'air dans la bouche d'un asphyxié. Gonfler en soufflant : insuffler une vessie.

INSULAIRE (*lè-re*) n. et adj. (du lat. *insula*, île). Habitant d'une île : les *insulaires* de Tahiti.

INSULARITÉ n. f. Etat d'un pays formant une île, ou composé d'îles : l'insularité du Groenland a été démontrée de nos jours.

INSULTANT (*tan*), **E** adj. Qui insulte, offense : mépris, propos *insultants*.

INSULTE n. f. (subst. verb. de *insulter*). Outrage, agression en actes ou en paroles, avec dessein prémedité d'offenser : rendre raison d'une insulte.

INSULTÉ, **E** n. et adj. Personne qui a reçu une insulte : réconcilier l'insulteur et l'insulté.

INSULTER (*tè*) v. a. (lat. *insultare* ; de *in*, sur, et *sultare*, sauter). Offenser par des outrages en actes ou en paroles. Attaquer : les pirates barbaresques insultèrent longtemps les côtes de la Méditerranée. V. n. Faire une offense outrageante : insulteur aux malheureux, à la raison.

INSULTEUR n. m. Qui a l'habitude d'insulter. Autour d'une insulte.

INSUPPORTABLE (*su-por*) adj. Qu'on ne peut supporter : douleur *insupportable*. Très importun : un enfant *insupportable*. **ANT.** Supportable.

INSUPPORTABLEMENT (*su-por, man*) adv. D'une manière insupportable. **ANT.** Supportablement.

INSURGÉ, **E** n. et adj. Qui s'est mis en état d'insurrection : les insurgés vendéens.

INSURGER (*jè*) [*s'*] v. pr. (du lat. *in*, sur, et *surge*, se lever). — *Freud* un e muet après le g devant a et o : il s'insurge, nous nous *insurgeons*.) Se soulever contre une autorité, un gouvernement.

INSURMONTABLE adj. Qui ne peut être surmonté : péril *insurmontable*. **ANT.** Surmontable.

INSURPASSABLE (*pa-sa-ble*) adj. Qui ne peut être surpassé. **ANT.** Surpassable. (Peu us.)

INSURRECTION (*sur-rèk-si-on*) n. f. (lat. *insurrectio*). Soulèvement contre le pouvoir établi : l'insurrection de juillet 1830 renversa Charles X.

INSURRECTIONNEL, **ELLE** (*sur-rèk-si-on-nèl, è-le*) adj. Qui tient de l'insurrection : mouvement *insurrectionnel*.

INTACT (*takt*), **E** adj. (lat. *intactus*). A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché : la somme est encore *intacte*. Entier : édifice *intact*. *Fig.* Qui n'a souffert aucune atteinte morale : réputation *intacte*.

INTACTILE (*tak*) adj. Qui échappe au sens du tact : la lumière est *intactile*. **ANT.** Tactile.

INTAILLABLE (*ta, ll* mil.) adj. Qui ne peut être taillé : diamant *intailable*. **ANT.** Taillable.

INTAILLE (*ta, ll* mil.) n. f. (de l'ital. *intaglio*, entamure). Pierre dure gravée en creux : l'intaille est le contraire du camée.

INTANGIBILITÉ n. f. Etat de ce qui est intangible. **ANT.** Tangibilité.

INTANGIBLE adj. Qui ne peut être touché. **ANT.** Tangible.

INTARISSABLE (*ri-sa-ble*) adj. Qui ne peut être tari : source *intarissable*. *Fig.* Qui ne peut s'épuiser : imagination, gaieté *intarissable*. **ANT.** Tarissable.

INTARISSABLEMENT (*ri-sa-ble-man*) adv. D'une manière intarissable.

INTÉGRABILITÉ n. f. *Math.* Caractère d'une grandeur intégrable.

INTÉGRABLE adj. *Math.* Qui peut être intégré.

INTÉGRAL, **E**, **AUX** adj. (du lat. *integer*, entier). Entier, complet : instruction *intégrale*. *Math.* Calcul *intégral*, partie du calcul infinitésimal, qui a pour but, étant donné une différentielle ou une dérivée, de trouver la fonction d'où elle provient, fonction appelée *intégrale*. N. f. Cette fonction elle-même.

INTÉGRALEMENT (*man*) adv. En totalité.

INTÉGRALITÉ n. f. (de *intégral*). Etat d'une chose entière, complète.

INTÉGRANT (*gran*), **E** adj. Partie *intégrante*, qui contribue à l'intégralité d'un tout, comme les bras, les jambes, dans le corps humain.

INTÉGRATEUR n. et adj. m. Se dit d'un appareil qui totalise les indications continues.

INTÉGRATION (*si-on*) n. f. *Math.* Action d'intégrer : l'intégration d'une fonction.

INTÈGRE adj. (lat. *integer*). D'une probité absolue, incorruptible : juge, homme *intègre*. **ANT.** Prévaricateur.

INTÈGREMENT adv. D'une manière *intègre*.

INTÉGRER (*grè*) v. a. (lat. *integrare*). — Se conj. comme *accélérer*. *Math.* Déterminer l'intégrale d'une quantité différentielle : *intégrer* une fonction.

INTÉGRITÉ n. f. (lat. *integritas*). Etat d'une chose qui a toutes ses parties : recouvrer l'intégrité

d'un dépôt. Etat d'une chose sans altération. Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre : l'intégrité de Michel de L'Hôpital était reconnue même par ses ennemis. ANT. Prévarication.

INTELLECT (tél-tek) n. m. (lat. intellectus). Intelligence, entendement.

INTELLECTIF (tél-tek-tif), **IVE** adj. Qui se rapporte à l'intellect : faculté intellectuelle.

INTELLECTION (tél-tek-si-on) n. f. (lat. intellectio). Acte par lequel l'esprit conçoit.

INTELLECTUALISME (tél-tek-tu-a-lis-me) n. m. Système qui affirme la prédominance de l'intelligence sur la sensation et sur la volonté.

INTELLECTUEL, ELLE (tél-tek-tu-él, -è-le) adj. Qui est du ressort de l'intelligence : vérité intellectuelle. Spirituel : l'âme est une substance intellectuelle. Sens intellectuels, la vue et l'ouïe, qui nous fournissent le plus grand nombre de représentations du monde extérieur. N. Personne qui a un goût prédominant pour les choses de l'esprit.

INTELLECTUELLEMENT (tél-tek-tu-è-le-man) adv. D'une manière intellectuelle.

INTELLEMENT (tél-li-ja-man) adv. Avec intelligence : l'interprète intelligemment un ordre obscur. ANT. Bêtement, stupidement.

INTELLIGENCE (tél-li-ja-se) n. f. (lat. intelligentia). Faculté de connaître, de comprendre : l'intelligence distingue nettement l'homme des animaux. Compréhension nette et facile : avoir l'intelligence vive. Entente : avoir l'intelligence des affaires. Action de comprendre : pour l'intelligence de ce qui va suivre. Être intelligent : la suprême intelligence. Accord de sentiments, union réciproque : vivre en parfaite intelligence. Entente secrète : avoir des intelligences dans la place. ANT. Bêtise, stupidité.

INTELLIGENT (tél-li-ja-né), **E** adj. (lat. intelligent). Pourvu de la faculté intellectuelle : l'homme est un être intelligent. Adroit, habile : domestique intelligent. Qui indique l'intelligence : regard intelligent. ANT. Bête, sot, stupide.

INTELLIGIBILITÉ (tél-li) n. f. Etat d'une chose intelligible.

INTELLIGIBLE (tél-li) adj. Qui peut être facilement entendu ou compris : parler à haute et intelligible voix ; discours intelligible. Philos. Qui n'existe qu'en idée : les réalités intelligibles. ANT. Inintelligible.

INTELLIGIBLEMENT (tél-li-man) adv. D'une manière intelligible : s'exprimer intelligiblement.

INTÉMPÉRANCE (tan) n. f. Vice opposé à la tempérance. Fig. Excès en tout genre. Intempérance de langue, de plume, trop grande liberté qu'on prend en parlant, en écrivant. ANT. Tempérance.

INTÉMPÉRANT (tan-pé-ran), **E** adj. Qui a le vice de l'intempérance : homme intempérant ; langue intempérante. ANT. Tempérant.

INTÉPÉRÉ, E (tan) adj. Dérégulé. ANT. Tempéré.

INTÉPÉRÉE (tan-pé-ré) n. f. (lat. intemperies). Dérèglement de l'air, de la température : les intempéries des saisons.

INTÉPÉRISTE (tan-pés-tif), **IVE** adj. (lat. intemperistae) ; de in priv. et tempestas, saison). Qui n'est pas fait dans un moment opportun : arrivée intempérative.

INTÉPÉRISTEMENT (tan-pés-tif-man) adv. D'une manière intempérative.

INTÉPÉRABLE adj. Ou l'on ne peut se tenir, se défendre : position intenable. ANT. Tenable.

INTENDANCE (tan) n. f. Fonction d'intendant. Charge d'un intendant proposé à un service public. Division territoriale à laquelle un intendant était proposé. Direction, administration. Intendance militaire, corps de fonctionnaires militaires chargés de l'administration et de la comptabilité de la guerre. Bureaux de cette administration.

INTENDANT (tan-dan) n. m. (du lat. intendens, qui surveille). Personne qui est chargée de régir des biens, une maison. Fonctionnaire dirigeant un service public. Dans l'ancienne France, délégué qui exerçait dans une province l'inspection, au nom du roi, sur les divers services généraux. (V. Part. hist.) Intendant militaire, chargé de pourvoir aux besoins de l'armée.

INTENDANTE (tan) n. f. Femme d'un intendant. **INTENSE** (tan-se) adj. (lat. intensus). Grand, fort, vif : les froids, les chaleurs intenses. ANT. Faible.

INTENSIF, IVE (tan) adj. Qui a le caractère de l'intensité. Culture intensive, culture qui accumule le travail et le capital sur un terrain relativement restreint. Gram. Qui renforce l'idée de l'action : verbe intensif ; particule intensive.

INTENSITÉ (tan) n. f. Degré d'activité, de puissance : mesurer l'intensité d'un courant électrique.

INTENSIVEMENT (tan, man) adv. D'une manière intensive.

INTENTER (tan-té) v. a. Entreprendre, formuler devant la justice : intenter un procès.

INTENTION (tan-si-on) n. f. (lat. intentio ; de in, vers, et tendere, tendre). Dessein délibéré d'accomplir tel ou tel acte : l'intention ne suffit pas à créer le délit. Désir, volonté : l'intention de votre père est que. A l'intention de, loc. prép. En l'honneur de, pour le profit de. Prov. : L'intention est réputée pour le fait, l'action qu'on a voulu faire doit être considérée comme si elle était faite, au point de vue du mérite ou du démerite.

INTENTIONNÉ (tan-si-on-é), **E** adj. Qui a une certaine intention : bien, mal intentionné.

INTENTIONNEL, ELLE (tan-si-on-nél, -è-le) adj. Qui concerne l'intention, qui révèle une intention : erreur intentionnelle. ANT. Involontaire.

INTENTIONNELLEMENT (tan-si-on-né-le-man) adv. Avec intention : changer intentionnellement d'itinéraire. ANT. Involontairement.

INTER (tér) préfixe lat. signif. entre et qui est employée comme préfixe dans la composition de certains mots français.

INTERALLÉ, E adj. Qui se passe entre alliés.

INTERCADENCE (tér-ka-dan-se) n. f. (du lat. inter, entre, et cadere, tomber). Méd. Pulsation surnuméraire du pouls, qui se produit entre deux pulsations normales.

INTERCAIDENT (tér-ka-dan) **E** adj. Méd. Se dit du pouls lorsqu'il offre des intercadences.

INTERCALAIRE (tér-ka-lè-re) adj. (lat. intercalaris). Se dit du jour que l'on ajoute au mois de février, dans les années bissextiles. Lune intercalaire, treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans.

INTERCALATION (tér, si-on) n. f. Action d'intercaler. Addition d'un jour, dans le mois de février, aux années bissextiles. Par ext. Addition après coup d'un mot, d'une ligne, dans un acte ; d'un article dans un compte ; d'un objet quelconque dans un ensemble, etc.

INTERCALER (tér-ka-lé) v. a. (lat. intercalare). Ajouter un jour au mois de février, de quatre ans en quatre ans. Par ext. Ajouter après coup quelque chose dans un ensemble.

INTERCÉDER (tér-sé-dé) v. n. (lat. intercedere. — Se conj. comme accélérer.) Intervenir pour obtenir le pardon de quelqu'un : les vestales pouvaient quelquefois intercéder pour obtenir la grâce des condamnés à mort.

INTERCELLULAIRE (tér-sel-lu-lè-re) adj. Qui est placé entre les cellules.

INTERCEPTER (tér-sép-té) v. a. (du lat. interceptum, supin de interceptare). Arrêter au passage : les nuages interceptent les rayons du soleil. S'emparer par surprise de ce qui est envoyé à quelqu'un : intercepter une lettre.

INTERCEPTION (tér-sép-si-on) n. f. (de intercepter). Interruption du cours direct d'une chose.

INTERCESSEUR (tér-sé-seur) n. m. Qui intercéde.

INTERCESSION (tér-sé-si-on) n. f. (lat. intercessio). Action d'intercéder. Antig. rom. Intervention : l'intercession des tribuns de la plèbe, à Rome, empêchait le vote des lois.

INTERCHANGEABLE (tér-ja-blé) adj. Se dit de choses qui peuvent être mises à la place les unes des autres : sièges interchangeables.

INTERCONTINENTAL, E, AUX (tér, man) adj. Qui a lieu entre deux continents : câble télégraphique intercontinental.

INTERCOSTAL (tér-kos-tal), **E, AUX** adj. (du lat. inter, entre, et costa, côte). Qui est entre les côtes : muscles intercostaux.

INTERCOURSE (tèr) n. f. Droit réciproque, accordant aux navires de deux nations la libre pratique de certains ports soumis à la domination de ces puissances.

INTERCURRENCE (tèr-kur-ran-sè) n. f. (de *intercurrent*). Alternatives, variations : les *intercurrences des vents d'est et d'ouest*.

INTERCURRENCE (tèr-kur-ran) E. adj. (du lat. *inter*, entre, et *currere*, qui court). Qui survient pendant la durée d'une autre chose. *Méd. Maladie intercurrente*, qui se déclare au cours d'une autre maladie.

INTERCUTANÉ, E (tèr) adj. (du lat. *inter*, entre, et *cutis*, peau). Qui se trouve entre la chair et la peau.

INTERDICTION (tèr-dik-si-on) n. f. (lat. *interdictio*). Défense, prohibition : *interdiction d'un genre de commerce*. Suspension de fonctions : *fonctionnaire frappé d'interdiction*. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens : *demande l'interdiction d'un prodigue*. *Interdiction légale*, privation de l'exercice des droits civils. ANT. **Permission, autorisation**.

INTERDIGITAL, E, AUX (tèr) adj. Qui est placé entre les doigts : *espace interdigital*.

INTERDIRE (tèr) v. a. (lat. *interdicere*. — Se conj. comme *dire*, excepté à la 2^e pers. pl. de l'indic. pr. : *vous interdisez*, et de l'impér. : *interdisez*.) Défendre quelque chose à quelqu'un : *le médecin lui a interdit l'usage du vin*. Frapper d'interdiction : *interdire un prêtre*. Défendre la célébration du culte dans certains lieux : *interdire une église*. Ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens. Btonner, faire perdre contenance : *la peur avait tout interdit*. ANT. **Permettre, autoriser**.

INTERDIT (tèr-dî) n. m. Sentence défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre, ou interdisant l'exercice du culte dans un lieu déterminé : *mettre un prêtre en interdit*; *le pape Grégoire V mit en interdit le royaume de Robert le Pieux*.

INTERDIT (dî) E. adj. Se dit d'une personne qui est sous le coup de l'interdiction : *prêtre interdit*. N. m. : les *interdits sont assimilés aux mineurs*.

INTERESSANT (rè-san) E. adj. Qui offre de l'intérêt, digne d'attention : *nouvelle intéressante*. Qui a du charme : *figure intéressante*. Qui inspire de l'intérêt : *personne intéressante*. Fam. *Etat intéressant*, position intéressante, état d'une femme enceinte. ANT. **Insaisissant, ennuyeux**.

INTÉRESSÉ (rè-sè) E. adj. Qui a intérêt à une chose : *être intéressé dans une affaire*. Trop attaché à ses intérêts. *Service intéressé*, rendu par intérêt. N. Personne qui a intérêt à une chose : *prévenir les intéressés*.

INTÉRESSER (rè-sè) v. a. (de *intéresser*). Faire entrer quelqu'un dans une affaire en lui attribuant une part dans le bénéfice. Importer : *cela m'intéresse*. Concerner spécialement : *loi qui intéresse les industriels*. Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion : *ce jeune homme m'intéresse*. Captiver l'esprit, toucher, émouvoir : *cette lecture m'intéresse*. Atteindre, blesser : *coup d'épée qui a intéressé le poulmon*. S'**intéresser** v. pr. Prendre intérêt à.

INTÉRÊT (rè) n. m. (du lat. *interest*, il importe). Ce qui importe à l'utilité de quelqu'un : *c'est l'intérêt qui le guide*. Bénéfice qu'on retire de l'argent prêté. Droit éventuel à des bénéfices : *avoir des intérêts dans une entreprise*. *Intérêt simple*, intérêt perçu sur un capital fixe, non accru de ses intérêts. *Intérêt composé*, celui qui est perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés et portant eux-mêmes intérêt jusqu'à l'époque de l'échéance. Fig. Désir du bonheur de quelqu'un, tendre sollicitude pour lui : *ressentir un vif intérêt pour quelqu'un*. Ce qui, dans un ouvrage, charme l'esprit et touche le cœur : *histoire pleine d'intérêt*. **Domages et intérêts**, v. DOMMAGE.

INTERFÉRENCE (tèr-fè-ran-sè) n. f. (du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter). Physiq. Phénomène résultant de la combinaison de deux mouvements vibratoires : *Fresnel a expliqué le phénomène des interférences*.

INTERFÉRENT (tèr-fè-ran) E. adj. Qui présente le phénomène de l'interférence : *rayons interférents*.

INTERFÈRE (tèr-fè-rè) — Se conj. comme *accélérer*. v. n. Produire des interférences.

INTERFOLIAGE (tèr) n. m. Action d'interfolier un livre.

INTERFOLIER (tèr-fò-li-è) v. a. (du lat. *inter*, entre, et *folium*, feuille. — Se conj. comme *prier*.) Insérer des feuillets blancs entre les pages d'un livre.

INTÉRIEUR, E adj. (lat. *interior*). Qui est au dedans : *cour intérieure*. Fig. Qui se rapporte à l'âme, à la nature morale : *sentiments intérieurs*. N. m. La partie de dedans : *l'intérieur du corps*. Partie d'une diligence, entre le coupé et la rotonde ; partie couverte d'un omnibus, d'un wagon. Partie centrale d'un pays. Pays lui-même, par exposition aux pays étrangers. Domicile privé. Vie de famille.

Ministère de l'intérieur, administration des affaires intérieures d'un pays. ANT. **Extérieur**.

INTÉRIEUREMENT (man) adv. Au dedans. Dans l'âme : *se moquer intérieurement des sottises d'un fat*. ANT. **Extérieurement**.

INTERIM (rim) n. m. (du lat. *interim*, signif. pendant ce temps-là). Espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que par le titulaire. Exercice d'une charge pendant l'absence du titulaire. Par **interim**, loc. adv. Provisoirement : *ministre par interim*.

INTÉRIMAIRE (mè-rè) adj. Qui a lieu, qui s'exerce par interim : *fonctions intérimaires*. N. Personne qui fait l'interim.

INTERIMAT (ma) n. m. Etat de celui qui exerce des fonctions par interim. (Peu us.)

INTERJECTIF (tèr-jèk-tif), **IVE** adj. Qui tient lieu d'une interjection : *locution interjective*.

INTERJECTION (tèr-jèk-si-on) n. f. (lat. *interjectio*, de *interficere*, jeter entre). Gram. Partie du discours, comprenant les exclamations qui servent à exprimer les différents mouvements de l'âme, comme *ah! hélas! chut! bravo!* etc. Dr. Action d'interjeter : *interjection d'appel*.

INTERJETER (tèr-jè-tè) v. a. (Prend deux t devant une syllabe muette : *il interjettera*.) N'est d'usage que dans : *interjeter appel*, appeler un jugement.

INTERLIGNE (tèr) n. m. Action ou manière d'interligner.

INTERLIGNE (tèr) n. m. Espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Ecrire entre ces deux lignes : *la loi interdit les interlignes sur les minutes des actes notariés*. N. f. Impr. Lame de métal qui sert à espacer les lignes.

INTERLIGNER (tèr-li-gnè) v. a. Ecrire dans les interlignes. Impr. Séparer par des interlignes.

INTERLINEAIRE (tèr, è-rè) adj. Qui est écrit dans l'interligne : *traduction interlinéaire*.

INTERLOCUTEUR, TRICE (tèr) n. (du lat. *inter*, entre, et *locutum*, supin de *loqui*, parler). Toute personne conversant avec une autre. Personne qui figure dans un dialogue : *Alcibiade est un des interlocuteurs habituels des Dialogues de Platon*.

INTERLOCUTION (tèr, si-on) n. f. (de *interlocuteur*). Discours de personnes qui conversent ensemble. Dr. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire : *arrêt d'interlocution*.

INTERLOCUTOIRE (tèr) n. m. Décision judiciaire qui, avant de statuer sur le fond, ordonne des mesures propres à préparer la solution de l'affaire. Adjectif. Se dit de la preuve ordonnée : *preuve interlocutoire*.

INTERLOPE (tèr) adj. (angl. *interloper*). Qui trafique en fraude. Qui se fait en fraude : *navire, commerce interlope*. Fig. Equivoque, suspect : *monde, maison interlope*. N. m. Navire marchand qui trafique en fraude.

INTERLOCUER (tèr-lo-kè) v. a. (du lat. *interloqui*, interrompre). Soumettre à un interlocutoire. Fig. et fam. Embarrasser, interdire : *cette réplique l'a interloqué*.

INTERMÈDE (tèr) n. m. (ital. *intermedio*, du lat. *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu). Divertissement entre deux pièces d'une représentation théâtrale : *intermède musical*. Fig. Episode intermédiaire.

INTERMÉDIAIRE (tèr, è-rè) adj. (du lat. *inter*, entre, et *medius*, moyen). Qui est entre deux : *corps intermédiaire*. N. m. Moyen terme, entremise. Personne qui s'interpose : *servir d'intermédiaire*. Ce qui est placé entre deux choses et permet à l'une d'agir sur l'autre.

INTERMÉDIAIREMENT (têr, ô-re-man) adv. D'une manière intermédiaire.

INTERMÉDIAT (têr-mé-di-a) E. adj. Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, deux termes.

INTERMINABLE (têr) adj. Qui ne saurait être terminé. Par *exagér.* Qui dure très longtemps : *proces interminable.*

INTERMINABLEMENT (têr, man) adv. D'une manière interminable.

INTERMISSION (têr-mi-si-on) n. f. (lat. *intermissio*). Interruption, discontinuation. (Peu us.)

INTERMITTENCE (têr-mi-tan-se) n. f. Caractère de ce qui est intermittent : *l'intermittence du pouls*. Intervalle qui sépare deux accès de fièvre.

INTERMITTENT (têr-mi-tan) E. adj. (du lat. *inter*, entre, et *mittere*, mettre). Qui s'arrête et reprend par intervalles : *fontaine intermittente*. Fièvre intermittente, syn. de *fièvre paludéenne*. Pouls intermittent, pouls dont les pulsations se produisent à des intervalles inégaux.

INTERMUSCULAIRE (têr-mus-ku-lê-re) adj. Qui est situé entre les muscles.

INTERNAT (têr-na) n. m. Situation d'un élève interne. Ecole d'internes. Régime d'un établissement de ce genre. Ensemble des internes : *l'internat d'un lycée*. Fonctions des internes en médecine, dans les hôpitaux. Durée de ces fonctions. Ensemble des internes en médecine : *à Paris, l'internat se recrute au concours*. ANT. *Externat*.

INTERNATIONAL, E, AUX (têr-na-si) adj. Qui a lieu, qui se passe entre nations : *l'arbitrage international peut prévenir de nombreux conflits*. Droit international, droit qui régit les rapports de nation à nation. N. f. Association générale d'ouvriers de diverses nations du globe, unis pour la défense de certaines revendications.

INTERNATIONALISME (têr-na-si-o-na-lis-me) n. m. Etat des relations internationales. Codification du droit des gens. Opinion de ceux qui préconisent une alliance internationale des classes sociales, aux dépens de l'idée de patrie.

INTERNATIONALISTE (lis-tê) n. Partisan de l'Internationalisme.

INTERNATIONALITÉ (têr-na-si) n. f. Etat, caractère de ce qui est international.

INTERNE (têr-nê) adj. lat. *internus*. Dont le siège est au dedans : *maladie interne*. Géom. Angle interne, un des angles formés par une sécante entre deux parallèles. N. élève logé et nourri dans l'établissement. Méd. Interne des hôpitaux, élève en médecine logé et nourri dans un hôpital, où il est chargé de seconder le personnel médical traitant. ANT. *Externe*.

INTERNE, E (têr) adj. et n. Se dit d'une personne enfermée dans un lieu d'où elle ne peut sortir : *un aliéné interné* ; les internés politiques.

INTERNER (têr-ne-man) n. m. Action d'interner : solliciter l'internement d'un aliéné.

INTERNER (têr-nê) v. a. (de *interner*). Fixer une résidence à quelqu'un que l'on regarde comme dangereux : *le second Empire interna à Lambessa de nombreux républicains*. Importer : *interner des marchandises*. (Peu us. en ce sens.)

INTERNOCE (têr-nô) n. m. (du lat. *inter*, et *nuntius*, envoyé). Envoyé du pape dans une cour étrangère, à défaut de nonce.

INTERNOUCCIATURE (têr) n. f. Office d'inter-nonce.

INTEROCÉANIQUE (têr-ô-sê) adj. Qui est entre les deux océans : *le canal interocéanique de Panama*. Qui s'étend par delà l'un et l'autre océans.

INTEROCULAIRE (têr, lê-re) adj. (du lat. *inter*, entre, et *oculus*, œil). Qui est placé entre les deux yeux : *espace interoculaire*.

INTEROSSEUX, EUSE (têr-ô-sê, eu-sê) adj. Qui est situé entre les os.

INTERPARIÉTAL, E, AUX (têr) adj. Anat. Qui est placé entre les pariétaux.

INTERPELLATEUR, TRICE (têr-pê-la) n. Personne qui interpelle.

INTERPELLATION (têr-pê-la-si-on) n. f. Action d'interpeller. Demande d'explication adressée à un ministre par un membre du Parlement et sanctionnée par un ordre du jour. Sommatation faite par un juge, un notaire, un huissier, d'avoir à dire, à faire quelque chose.

INTERPELLER (têr-pê-lê) v. a. (du lat. *interpellare*, interrompre). Adresser la parole pour demander quelque chose. Sommer (un ministre) de s'expliquer sur un fait. Dr. Sommer.

INTERPOLATEUR, TRICE (têr) n. et adj. Qui interpole.

INTERPOLATION (têr, si-on) n. f. Action d'interpole. Ce qui a été interpolé : les *interpolations* sont très nombreuses dans les textes anciens. Math. Construction d'une formule empirique, qui représente exactement les résultats d'expériences faites.

INTERPOLER (têr-pô-lê) v. a. (lat. *interpolare*). Introduire dans un ouvrage des passages, des chapitres entiers, qui n'appartiennent pas à la pièce originale : *interpoler une glose dans le contexte*.

INTERPOSER (têr-pô-zê) v. a. Placer entre : *interposer une lumière entre deux écrans*. Fig. Faire intervenir : *interposer son autorité*. S'interposer v. pr. Se poser, se placer entre. Intervenir comme médiateur : *s'interposer entre deux adversaires*.

INTERPOSITIF, IVE (têr-pô-si) adj. Bot. Cloisons interpositives, cloisons qui naissent de deux feuilles opposées.

INTERPOSITION (têr-pô-si-on) n. f. Situation d'un corps entre deux autres. Fig. Intervention d'une autorité supérieure. Dr. *Interposition de personnes*, se dit lorsqu'une personne prête son nom à une autre, pour lui faciliter des avantages qu'elle ne pourrait pas obtenir directement : *l'interposition, dûment prouvée, annule les avantages concédés*.

INTERPRÉTABLE (têr) adj. Qui peut être interprété : *convention aisément interprétable*.

INTERPRÉTATEUR, TRICE (têr) n. et adj. Qui interprète.

INTERPRÉTATIF, IVE (têr) adj. Qui explique : *déclaration interprétative d'un traité*.

INTERPRÉTATION (têr, si-on) n. f. (lat. *interpretatio*). Action d'interpréter, explication. Traduction, commentaire critique : *interprétation audacieuse*. Façon dont une œuvre dramatique ou musicale est jouée.

INTERPRÉTATIVEMENT (têr, man) adv. D'une manière interprétative. (Peu us.)

INTERPRÊTE (têr) n. (lat. *interpretes, etis*). Personne qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue : *ils ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète*. Qui est chargé de déclarer, de faire connaître les volontés, les intentions d'un autre : *soyez mon interprète auprès de...* Qui interprète une œuvre artistique. Qui commente et explique : *les interprètes de la Bible*. *Interprète juré*, nommé par les cours ou tribunaux pour traduire.

INTERPRÊTER (têr-prê-tê) v. a. (lat. *interpretari*). — Se conj. comme *accélérer*. Traduire d'une langue en une autre : *interpréter un discours de bienvenue*. Expliquer ce qui est obscur : *interpréter une loi*. Deviner, tirer d'une chose quelque induction, quelque présage : *interpréter un songe*. Fig. Prendre en bonne ou en mauvaise part : *mal interpréter les intentions de quelqu'un*. Traduire la pensée d'un artiste : *graveur qui interprète bien un tableau*.

INTERRÈGNE (têr-rê-gnê) n. m. Intervalle pendant lequel un Etat est sans chef suprême : *le grand interrègne allemand va de 1250 à 1273*.

INTERROGANT (têr-ô-gan) E. adj. Qui a la manie d'interroger. Typogr. N. et adj. m. Point d'interrogation : *point interrogant*. (Vx.)

INTERROGATEUR, TRICE (têr-ô) adj. et n. Qui interroge : *jeter un regard interrogateur*. Examineur : *répondre aux questions des interrogateurs*.

INTERROGATIF, IVE (têr-ô) adj. Gram. Qui marque l'interrogation : *adjectif, pronom interrogatif*.

INTERROGATION (têr-ô-pha-si-on) n. f. Question, demande : *interrogation indiscrète*. Point d'interrogation, qui marque l'interrogation (?).

INTERROGATIVEMENT (têr-ô, man) adv. Par interrogation. (Peu us.)

INTERROGATOIRE (têr-ô) n. m. Questions qu'un magistrat adresse à un accusé et réponses de celui-ci : *interrogatoire serré*. Procès-verbal où sont consignées ces questions et ces réponses : *l'accusé signe son interrogatoire*.

INTERROGER (têr-ô-jê) v. a. (lat. *interrogare*) : de *inter*, entre, et *rogare*, demander, prier. — Prend

un e muet après le g devant a et o : *il interrogea, nous interrogeons*. Adresser des questions à quelqu'un : *Propos interrompu*. Questionner un candidat dans un examen. *Fig.* Consulter, examiner : *interroger l'histoire*.

INTERROI (tér-roï) n. m. (lat. *interrex*). Magistrat romain, chargé d'exercer sous la république une magistrature, en attendant l'installation d'un nouvel élu : *l'interroi était tiré au sort parmi les sénateurs*.

INTERROMPRE (tè-ron-pre) v. a. (lat. *interrompere*). Rompre la continuité d'une chose : *interrompre un courant électrique*. Couper la parole à quelqu'un. *Propos interrompu*, discours sans suite ; jeu de société où l'on tient des propos de ce genre. *Bot.* Se dit de certains corps, dont les parties sont entrecoupées d'espaces vides : *épi interrompu*.

S'INTERROMPRE v. pr. S'arrêter momentanément. Cesser de faire ce qu'on faisait.

INTERROMPTEUR, **TRICE** (tè-rup) adj. et n. Interrupteur de courant (intérieur et extérieur). Qui interrompt. N. m. Appareil qui a pour fonction d'interrompre un courant électrique.

INTERRUPTIF, IVE (tè-rup) adj. Qui produit l'interruption : *acte interruptif de prescription*.

INTERRUPTION (tè-rup-si-on) n. f. (lat. *interruptio*). Action d'interrompre. État de ce qui est interrompu. *Paroles* prononcées pour interrompre : *une véhémence d'interruption*. *Rhet.* Suspension, réticence.

INTERSECTÉ, E (tè-sèk) adj. Archit. Entrecroisé, entre-croisé : *arcatures intersectées*. *Géom.* Coupé : *ligne intersectée*.

INTERSECTION (tèr-sèk-si-on) n. f. *Géom.* Lieu des points où deux lignes, deux plans, deux solides se coupent : *point d'intersection*.

INTERSESSION (tèr-sè-si-on) n. f. Temps qui s'écoule entre deux sessions d'une assemblée politique.

INTERSTELLAIRE (tèr-tèl-lè-re) adj. Astr. Qui est situé entre les étoiles : *espaces interstellaires*.

INTERSTICE (tèr-ti-se) n. m. (lat. *interstitium*; de *inter*, entre, et *stare*, se tenir). Petit intervalle entre les parties d'un tout : *les interstices des muscles, d'un plancher*. Intervalle de temps.

INTERSTITIEL, ELLE (tèr-ti-si-èl, -è-le) adj. Méd. Qui est dans les interstices d'un tissu.

INTERTRIGO (tèr) n. m. Méd. Erythème cutané, produit par le frottement répété de la peau.

INTERTROPICAL, E, AUX (tèr) adj. Qui se rencontre entre les tropiques : *climat intertropical*.

INTERVALLAIRE (tèr-val-lè-re) adj. Situé dans l'intervalle qui sépare deux objets.

INTERVALLE (tèr-va-le) n. m. (lat. *intervallum*). Distance entre les lieux, les temps. *Fig.* Différence, inégalité de condition. *Musiq.* Distance qui sépare un son d'un autre, soit au grave, soit à l'aigu : *intervalle de seconde, de tierce, etc.* *Par intervalles*, loc. adv. De temps à autre.

INTERVENANT (tèr-ve-nan), **E, n.** et adj. Qui intervient dans un procès : *se faire recevoir comme partie intervenante au procès*.

INTERVENIR (tèr) v. n. (lat. *intervenire*). — Se conj. comme *peindre* et prend toujours l'auxiliaire *être*. Prendre part volontairement : *intervenir dans un conflit*. Se rendre médiateur ; interposer son autorité : *intervenir dans une querelle*. *Dr.* Se rendre partie. Se produire incidemment (à la forme personnelle ou à la forme impersonnelle) : *il intervint un jugement ou un jugement est intervenu*.

INTERVENTION (tèr-va-si-on) n. f. Action d'intervenir dans une affaire, un procès, etc. Méd. Traitement actif, opération : *intervention chirurgicale*.

INTERVERSION (tèr-vèr) n. f. Dérangement, renversement d'ordre : *l'intervention des facteurs d'une multiplication ne change pas le produit*.

INTERVERTIR (tèr-vèr) v. a. (du lat. *inter*, entre, et *vertere*, tourner). Déranger l'ordre.

INTERVERTISSEMENT (tèr-vèr-ti-se-man) n. m. Action d'intervertir.

INTERVIEW (tèr-vi-ou) n. f. ou m. (mot angl.). Visite à une personne en vue pour l'interroger sur ses actes, ses idées, etc. : *prendre un interview*.

INTERVIEWER (tèr-vi-ou-vè) v. a. Soumettre à une interview : *interviewer quelqu'un*.

INTERVIEWER (tèr-vi-ou-vèr) n. m. (mot angl.). Celui qui fait l'action d'interviewer.

INTÉSTAT (tè-sa) adj. et n. (du lat. *intestatus*, qui n'a pas testé). Qui n'a pas fait de testament : *mourir intestat*. *Ab intestat*, loc. prép. (du lat. *ab*, de, et de *intestatus*) : *hériter ab intestat*, de quelqu'un mort intestat.

INTESTIN (tè-tin) n. m. (lat. *intestinum*; de *in-*, testinus, intérieur). Anat. Viscère abdominal, allant de l'estomac à l'anus et qui se divise suivant son diamètre en deux parties : *l'intestin grêle* (6 à 8 mètres de long chez l'homme) dans la partie supérieure, et le *gros intestin* (1^m.40 à 1^m.70 de long) dans la partie inférieure. Ce dernier se divise à son tour en *cæcum*, *colon* et *rectum*. (V. DIGESTION.)

INTESTIN (tè-tin), **E, adj.** Qui est à l'intérieur du corps : *chaleur intestine*. Qui se passe dans un corps social ou dans l'âme : *divisions intestines*.

INTESTINAL, E, AUX (tè-ti) adj. Qui appartient aux intestins : *canal intestinal*. *Vers intestinaux*, animaux parasites (*cestodes*, *nématodes*, *hématoïdes*), que l'on trouve dans l'intestin de l'homme et des animaux.

INTIMATION (si-on) n. f. Action d'intimer. Sommes. Signification juridique.

INTIME adj. (lat. *intimus*, superl. de *interior*). Intérieur et profond. Qui fait l'essence d'une chose : *nature intime d'un être*. Qui existe au fond de l'âme : *conviction intime*. Qui a et pour qui l'on a une affection très forte : *ami intime*. *Secrétaire intime*, qui a toute la confiance de son chef. *Sens intime*, sentiment de ce qui se passe au dedans de nous. N. : *c'est mon intime*, mon ami le plus cher.

INTIMÉ, E adj. et n. Cité en justice, particulièrement en appel : *entendre la défense de l'intimé*.

INTIMEMENT (man) adv. Intérieurement. Profondément : *intimement persuadé*; *intimement unis*.

INTIMER (mè) v. a. (du lat. *intimare*, introduire, notifier). Signifier avec autorité : *intimer un ordre*. Appeler en justice, assigner devant une juridiction supérieure.

INTIMIDABLE adj. Qui l'on peut intimider.

INTIMIDANT (dan), **E, adj.** Qui intimide : *regard intimidant*.

INTIMIDATEUR, TRICE adj. Propre à intimider : *discours intimidateurs*; *mesures intimidatrices*.

INTIMIDATION (si-on) n. f. Action d'intimider. Son résultat : *céder à l'intimidation*.

INTIMIDER (dè) v. a. (du préf. *in*, et du lat. *timidus*, timide). Donner de la crainte, de l'appréhension. *ANT.* Encourager.

INTIMISTE (mis-te) n. et adj. Peintre qui peint des intérieurs. Écrivain qui exprime les sentiments intimes.

INTIMITÉ n. f. Qualité de ce qui est intime, essentiel. Liaison intime : *vivre dans l'intimité des grands*; *l'intimité trahit les défauts de chacun*.

INTIRABLE adj. Que l'on ne peut tirer.

INTISY (si) n. m. Euphorbiacée de Madagascar, qui fournit du caoutchouc.

INTITULÉ n. m. Titre d'un livre, d'un chapitre, etc. Formule en tête d'une loi, d'un jugement, d'un acte : *l'intitulé d'un acte*. *Intitulé d'inventaire*, partie de l'inventaire, où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

INTITULER (lè) v. a. (lat. *intitulari*; de *in*, sur, et *titulus*, titre). Donner un titre à un ouvrage d'esprit quelconque. *Dr.* Mettre une formule en tête de. *S'intituler* v. pr. Se donner le titre de : *les Canétiens s'intitulaient rois très chrétiens*.

INTOLÉRABLE adj. (lat. *intolerabilis*). Qu'on ne peut supporter, souffrir : *douleur intolérable*. *Par ext.* Difficile à supporter : importun : *familiarités intolérables*. *ANT.* Tolérable.

INTOLÉRABLEMENT (man) adv. D'une manière intolérable. (Peu us.)

INTOLÉRANCE (ran-se) n. f. Défaut de tolérance. Haine, violence contre ceux avec lesquels on diffère



Interrupteur de courant (intérieur et extérieur).



Arcatures intersectées.

d'opinion, de croyance : *l'intolérance de Philippe II souleva les Pays-Bas*. ANT. **Tolérance**.

INTOLERANT (ran), E n. et adj. Qui manque de tolérance, qui ne peut souffrir les opinions, les croyances d'autrui quand elles sont contraires aux siennes : *Maria Todor fut très intolérante*. ANT. **Tolérant**.

INTOLÉRANTISME (tis-me) n. m. Sentiment, manière de voir des intolérants. (Peu us.)

INTONATION (si-on) n. f. (du préf. in, et du lat. tonus, ton). Manière d'énoncer, soit avec la voix, soit avec un instrument. Ton qu'on prend en parlant, en lisant : *varier ses intonations*.

INTORSION n. f. Hist. nat. Enroulement de dehors en dedans.

INTOXICANT (tok-si-kan), E adj. Qui produit l'empoisonnement : *gaz intoxicant*.

INTOXICATION (tok-si-ka-sion) n. f. Introduction d'un poison dans l'organisme : *l'asphyxie par l'oxyde de carbone est une intoxication*. Empoisonnement : *intoxication saturnine*.

INTOXIQUER (tok-si-ke) v. a. (lat. intoxicare). Empoisonner, imprégner de substances toxiques.

INTRA prép. lat. signif. dans l'intérieur de, qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. ANT. **Extra**.

INTRADOS (dô) n. m. Partie intérieure et concave d'une voûte, par opposition à **EXTRADOS**.

INTRADUISIBLE (zi-ble) adj. Qu'on ne peut traduire : *texte intraduisible*. ANT. **Traduisible**.

INTRAITABLE (trè) adj. D'un commerce difficile : *caractère intraitable*. A qui l'on ne peut faire entendre raison sur une chose. Exigeant : *créancier intraitable*. Qu'on ne peut traiter. ANT. **Traitable**.

INTRA-MURS (ross) loc. adv. formée de deux mots latins signif. en dedans des murs, dans l'intérieur de la ville. Adjectif : *quartiers intra-murs*.

INTRAMUSCULAIRE adj. Qui est ou se fait à l'intérieur d'un muscle : *injection intramusculaire*.

INTRANSIGEANCE (si-jan-se) n. f. Caractère de ce qui est intransigent.

INTRANSIGEANT (si-jan), E n. et adj. Qui ne transige pas : *parti politique intransigent*.

INTRANSITIF **IVE** (zi) adj. Gram. Se dit des verbes qui expriment un état ou une action ne passant pas du sujet sur un complément : *le poisson nage*. ANT. **Transitif, actif**.

INTRANSITIVEMENT (zi, man) adv. D'une manière intransitive : *les verbes intransitifs n'ont pas de complément direct*. ANT. **Transitivement**.

INTRANSMISSIBLE (trans-mi-si-ble) adj. Qui ne peut se transmettre. (Peu us.) ANT. **Transmissible**.

INTRASPORTABLE (trans-por) adj. Qui ne peut être transporté. ANT. **Transportable**.

INTRANT (tran) n. m. (du lat. intrant, tis, qui entre. Délégué choisi par chacune des quatre nations de l'ancienne Université de Paris, pour l'élection d'un recteur.

INTRAVEINEUSE (bè-neu-se) adj. Qui est ou se fait à l'intérieur des veines : *injection intraveineuse*.

IN-TRENTE-DEUX (tran-te-deu) n. m. et adj. invar. Format d'un livre dont les feuilles sont pliées en 32 feuillets formant 64 pages. Volume de ce format.

INTREPIDE adj. (lat. intrepidus). Qui ne craint point le péril : *Ney était un intrepide soldat*. Fig. Qui ne se laisse point rebuter par les obstacles : *soldat intrepide*. ANT. **Lâche**.

INTREPIDEMENT (man) adv. D'une manière intrepide. ANT. **Lâchement**.

INTREPIDITÉ n. f. (de *intrepide*). Courage, fermeté inébranlable dans le péril. ANT. **Lâcheté**.

INTRIGAILLER (gha, ll, mll, é) v. n. S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR, EUSE (gha, ll, mll, eur, euse) n. Personne qui intrigue.

INTRIGANT (ghan), E n. et adj. Qui se mêle d'intrigues : *homme, caractère intrigant* ; *la récompense due au mérite est souvent accordée à l'intrigant*.

INTRIGUE (tri-gha) n. f. (du lat. intricare, embrouiller). Pratique secrète, qu'on emploie pour faire réussir ou manquer une affaire : *Richelieu déjoua les intrigues des grands*. Différents incidents qui forment le noeud d'une pièce de théâtre : *l'intrigue des dernières pièces de Corneille est souvent embarrassée et obscure*. Commerce secret de galanterie.

INTRIGUER (ghé) v. n. Se livrer à des intrigues :

intriguer continuellement. V. a. Embarrasser, donner à penser : *cela m'intrigue beaucoup*.

INTRINSEQUE adj. (du lat. intrinsecus, intérieur). Qui est au dedans d'une chose, qui lui est propre et essentiel : *mérite intrinsèque d'un homme*. Valeur intrinsèque, celle qu'ont les objets par eux-mêmes, indépendamment de toute convention : *le platine a une grande valeur intrinsèque*. (En parlant des objets d'orfèvrerie, leur valeur par rapport au poids, abstraction faite du travail artistique.) ANT. **Extrinsèque**.

INTRO préfixe lat. signif. dedans, en dedans.

INTRODUCTEUR, TRICE (duk) n. Qui introduit : *l'introduit des ambassadeurs*. Qui introduit en un endroit une chose qui était inconnue : *Parmentier fut l'introduit en France de la pomme de terre*.

INTRODUCTIF, IVE (duk) adj. Dr. Qui sert de commencement à une procédure : *requête introductive d'instance*.

INTRODUCTION (duk-si-on) n. f. (lat. introductio). Action d'introduire une personne. Action de faire entrer une chose : *l'introduction d'une sonde dans une plaie*. Ce qui sert de préparation à une étude. Discours préliminaire en tête d'un ouvrage. Lettre d'introduction, lettre qui facilite à une personne l'accès auprès de quelqu'un à qui elle est adressée. Dr. *Introduction d'instance*, formalités nécessaires pour évoquer une affaire devant une juridiction.

INTRODUCTOIRE (duk) adj. Qui a rapport à l'introduction. Qui sert d'introduction : *forme introductive*.

INTRODUIRE v. a. (lat. introducere. — Se conj. comme conduire). Faire entrer quelqu'un : *il l'introduisit dans le cabinet du ministre*. Faire entrer une chose dans une autre : *introduire la sonde dans une plaie*. Fig. Faire admettre : *introduire une mode*. S'introduire v. pr. Entrer, pénétrer : *voleurs qui s'introduisent dans une maison*. Se faire recevoir : *il est difficile d'empêcher les abus de s'introduire*. ANT. **Expulser, chasser**.

INTROÛT (tro-û) n. m. (du lat. introitus, entrée). Prières que récite le prêtre ou que chante le chœur, au commencement de la messe.

INTROMISSION (mi-si-on) n. f. (du lat. intromission, supin de intromittere, introduire dans). Action par laquelle un corps est introduit dans un autre.

INTRONISATION (za-si-on) n. f. Action d'introniser : *l'intronisation d'un évêque*.

INTRONISER (zé) v. a. (gr. entronizein, mettre sur le trône). Installer un évêque sur son siège épiscopal, un pape sur son trône, etc. Fig. Etablir : *introniser une mode*. S'introduire v. pr. S'introduire, acquiescer de l'ascendant, du pouvoir.

INTROSPECTION (spek-si-on) n. f. (du lat. intro, dans, et aspicere, regarder). Etude de l'âme par elle-même, qui est, pour l'école spiritualiste, le procédé nécessaire de l'information psychologique.

INTROUVABLE adj. Qu'on ne peut trouver : *le merle blanc est presque introuvable*. Chambre introuvable. V. CHAMBRE (Part. Hist.)

INTRUS, E (tru, u-se) n. et adj. (lat. intrusus ; de in, dans, et trudere, pousser). Celui qui s'introduit dans un lieu, dans une charge, dans une dignité ecclésiastique, sans avoir qualité pour y être admis.

INTRUSION (zi-on) n. f. (de intrus). Action de s'introduire, contre le droit ou la forme.

INTUITIF, IVE adj. Qui l'on a par intuition.

INTUITION (si-on) n. f. (lat. intuitio ; de in, dans, et tuere, voir). Connaissance claire, droite, immédiate, des vérités qui, pour être saisies par l'esprit, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement : *la conscience morale est l'intuition du bien*. Par ext. Pressentiment.

INTUITIVEMENT (man) adv. Par intuition.

INTUMESCEMENT (mès-san-se) n. f. (de intumescere). Action par laquelle une chose s'enfle.

INTUMESCENT (mès-san), E adj. (lat. intumescens). Qui commence à se gonfler : *chairs intumescents*.

INTUSSUSCEPTION (tus-sus-sèp-si-on) n. f. (du lat. intus, dedans, et suscepi, supin de suscipere, recevoir). Introduction, dans un corps organisé, d'un suc, d'une substance qui sert à son accroissement : *les animaux et les plantes s'accroissent par intussusception*. ANT. **Juxtaposition**.

INULÉES (lé) n. f. pl. Tribu de composées, ayant pour type le genre anémone (*inula*). S. une *inulée*.

INULINE n. f. Chim. Corps composé, voisin de l'amidon, que l'on trouve dans diverses plantes (topinambour, dahlia, etc.).

INUSABLE (za-blé) adj. Qui ne peut s'usur : tissu, vêtement *inusable*. ANT. *Usable*.

INUSITÉ, E (zi) adj. Qui n'est pas usité : accueillir *quelqu'un avec une bienveillance inusitée*. ANT. *Usité*.

INUTILE adj. Qui n'est pas utile : un homme *inutile à la société*. Infructueux : faire une démarche *inutile*. ANT. *Utile*.

INUTILEMENT (man) adv. D'une manière inutile. ANT. *Utilement*.

INUTILISABLE (za-blé) adj. Qu'il est impossible d'utiliser : machine *inutilisable*. ANT. *Utilisable*.

INUTILISÉ (zé), **E** adj. Qu'on n'utilise point. ANT. *Utilisé*.

INUTILISER (sé) v. a. Rendre inutile : *inutiliser une bouche à feu en enlevant la culasse*. ANT. *Utiliser*.

INUTILITÉ n. f. Manque d'utilité : reconnaître l'*inutilité d'un effort*. Pl. Choses inutiles : discours remplis d'*inutilités*. ANT. *Utilité*.

INVAGINATION (si-on) n. f. (du lat. *in*, dans et *vagina*, gaine). Chir. Reploiement d'une lame de tissu à l'intérieur des autres tissus : d'*invagination de l'intestin cause son occlusion*.

INVAINC, E (vin) adj. Qui n'a jamais été vaincu : héros *invaincu*. ANT. *Vaincu*.

INVALIDATION (si-on) n. f. Action d'invalider : prononcer l'*invalidation d'une élection*. Son résultat. ANT. *Validation*.

INVALIDE adj. (lat. *invalidus*). Infirme, qui ne peut travailler : *vieillard invalide*. Fig. Qui n'a pas les conditions requises par la loi : acte, mariage *invalide*. N. m. Soldat que l'âge ou les blessures ont rendu incapable de servir et qui est nourri aux frais de l'État à l'Hôtel des Invalides. N. m. pl. Les *Invalides*, hospice pour les militaires invalides. *Etablissement des Invalides*, établissement ressortissant au ministère de la marine et qui a en particulier dans ses attributions le paiement des pensions dites *demi-soldes* aux anciens inscrits maritimes. (V. *Part. hist.*) ANT. *Valide*.

INVALIDEMENT (man) adv. D'une manière invalide, nulle : un homme *invalidement ne peut traiter de ses intérêts qu'invalidement*. ANT. *Validement*.

INVALIDER (dé) v. a. Déclarer nul : *invalider un testament, l'élection d'un député*. ANT. *Valider*.

INVALIDITÉ n. f. Manque de validité : *invalidité d'un contrat, d'un mandat*. ANT. *Validité*.

INVAR n. m. (abrégé, de *invariable*). Acier au nickel, infiniment peu sensible aux changements de température et que l'on utilise en horlogerie.

INVARIABILITÉ n. f. Etat de ce qui est invariable. ANT. *Variabilité*.

INVARIABLE adj. Qui ne change point : l'ordre *invariable des saisons*. Immuable : homme *invariable dans ses idées*. Gram. Se dit des mots dont la terminaison ne subit aucun changement : les adjectifs sont *invariables*. ANT. *Variable*.

INVARIABLEMENT (man) adv. D'une manière invariable : toujours, inmanquablement. ANT. *VARIABLEMENT*.

INVARIANT (ri-an) n. m. Math. Quantité formée des coefficients, dans une fonction, ou des coefficients et des variables, et qui ne change pas quand on passe d'un système d'axes à un autre.

INVASION (si-on) n. f. (lat. *invasio*; de *in*, dans, et *vadere*, aller). Irruption faite dans un pays à main armée : les invasions barbares détruisirent l'empire romain. Troupes qui envahissent. Fig. Entrée ou diffusion soudaine : l'*invasion des idées nouvelles*. Méd. Irruption d'une maladie dans une contrée. Début d'une maladie.

INVECTIVE (vèk) n. f. (du lat. *invecium*, supin de *invectere*, se déchainer contre). Parole amère et violente : expression injurieuse : les *invectives de Cléon contre Antoine causèrent la mort du grand orateur*.

INVECTIVER (vèk-ti-vè) v. n. Dire des invectives : *inveciver contre les mœurs du siècle*. V. a. Fam. : *inveciver quelqu'un*.

INVENABLE (van) adj. Qu'on ne peut vendre : *marchandise invenable*. ANT. *Vendable*.

INVENTU, E (van) adj. Qui n'a pas été vendu. ANT. *Vendu*.

INVENTAIRE (van-tè-re) n. m. (lat. *inventarium*). Etat, dénombrement par écrit et par articles des biens, meubles, titres, papiers d'une personne : faire l'*inventaire d'une succession*. Evaluation des marchandises en magasin et des divers valeurs, afin de constater les profits et pertes : le commerçant est tenu de faire, au moins une fois l'an, son *inventaire*. *Bénéfice d'inventaire*, faculté qu'a un héritier de ne payer les dettes d'une succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il doit recueillir. Fig. Par ou sous *bénéfice d'inventaire*, dans le cas où l'on y trouverait son compte.

INVENTER (van-tè) v. a. (du lat. *inventum*, supin de *inventire*, trouver). Imaginer le premier quelque chose de nouveau : Gutenberg *inventa l'imprimerie*. Créer par la force de son imagination. Imaginer une chose qu'on donne comme réelle : *inventer une fausseté*.

INVENTEUR, TRICE (van) n. Qui invente : l'*inventeur de la poudre à canon est inconnu*. Qui découvre : *inventeur de trésors*.

INVENTIF, IVE (van) adj. Qui a le génie, le talent d'inventer : esprit *inventif*.

INVENTION (van-si-on) n. f. (lat. *inventio*). Faculté, action d'inventer : l'*invention du paratonnerre est due à Franklin*. Chose inventée, fiction : les *inventions des poètes*. Mensonge inventé pour tromper. Découverte, surtout en parlant de certaines reliques : l'*invention de la croix*. Rhét. Action de trouver les arguments et les idées dont on peut faire usage pour traiter un sujet.

INVENTORIER (van-to-riè) v. a. (Se conj. comme *prier*). Faire inventaire de : *inventorier une succession*.

INVERIFIABLE adj. Qui ne peut être vérifié : assertion *invérifiable*. ANT. *Vérifiable*.

INVERSABLE (vèr) adj. Qui ne peut verser : *colonne inversable*. ANT. *Versable*.

INVERSE (vèr-sè) adj. (du lat. *inversus*, renversé). Qui va dans un sens opposé à la direction actuelle ou naturelle des choses : les objets *apparaissent dans l'eau en un sens inverse*. Dont les termes sont dans un ordre renversé : *proposition, construction inverse*. Raison *inverse*, rapport dont un terme croît quand l'autre et comme l'autre décroît. Nombres *inverses*, deux nombres dont le produit est égal à l'unité : 7 et 1/7 sont *inverses*. N. m. Le contraire : faire l'*inverse*.

INVERSEMENT (vèr-se-man) adv. D'une manière inverse : quantités *inversement proportionnelles*.

INVERSER (vèr-sè) v. n. Se dit d'un courant électrique qui prend une direction inverse.

INVERSEUR (vèr) adj. et n. m. Appareil servant à inverser le sens du courant électrique, envoyé dans un appareil quelconque : levier *inverseur*.

INVERSIF, IVE (vèr) adj. Gram. Qui a rapport à l'inversion : construction *inverse*.

INVERSION (vèr) n. f. (lat. *inversio*). Gram. Toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct : l'*interrogation se marque par l'inversion du sujet et du verbe*. Méd. Déviation d'un organe de sa position naturelle. Math. V. *vecteur réciproque*. Milit. et mar. Disposition de troupes ou des unités d'une escadre dans un ordre inverse de l'ordre primitivement adopté.

INVERTÈBRE, E (vèr) adj. et n. Se dit des animaux qui n'ont point de colonne vertébrale, comme les insectes, les crustacés, etc. ANT. *Vertébré*.

INVERTI, E (vèr) adj. Se dit du sucre cristallisable produit par l'invertine. N. Syn. de HOMOSEXUEL.

INVERTINE n. f. Syn. de SUCRASE.

INVERTIR (vèr) v. a. (lat. *invertere*). Renverser symétriquement : *invertir le sens d'un courant électrique* ; les miroirs *invertissent les objets*. Disposer en inversion : *invertir des troupes*.

INVESTIGATEUR, TRICE (vè-ti) n. (lat. *investigator, tris*; de *in*, sur, et *vestigium*, trace). Qui fait sur un objet des recherches suivies. Adjectif. : jeter des regards *investigateurs*.



Invalide.

INVESTIGATION (vès-ti-gha-si-on) n. f. Recherche sur un objet : *poursuivre ses investigations*.

INVESTIR (vès-tir) v. a. (lat. *investire*; de *in*, dans, et *vestire*, vêtir). Mettre avec de certaines formalités, en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. Environner de troupes une place de guerre : *César investit Alésia*. Fig. *Investir quelqu'un de sa confiance*, se fier à lui entièrement.

INVESTISSEMENT (vès-ti-se-man) n. m. Action d'investir une place.

INVESTITURE (vès-ti) n. f. Mise en possession d'un fief, d'une dignité ecclésiastique. (V. Part. hist.)

INVÉTÉRÉ, E adj. (de *invétérer*). Fortifié par le temps : *mal invétéré*; *scléroté invétéré*.

INVÉTÉRÉ (rè) s. v. pr. (lat. *inveterare*; de *in*, dans, et *vetus*, eris, vieux. — Se conj. comme *accélérer*). Devenir ancien et difficile à guérir. V. n. (et à l'infinitif seulement) : *laisser invétérer une mauvaise habitude*.

INVINCIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est invincible.

INVINCIBLE adj. Qu'on ne saurait vaincre : *une armée invincible*. Fig. *Qu'on ne peut détruire ; argument invincible*. *Qu'on ne peut maîtriser ; sommeil invincible*.

INVINCIBLEMENT (man) adv. D'une manière invincible.

IN-VINGT-QUATRE (in-vin'-ka-tre) n. m. et adj. invar. Sedit d'un feuillet d'impression formant 24 feuillets ou 48 pages, et du format obtenu avec cette feuille.

INVIOLABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est inviolable : *les députés jouissent de l'inviolabilité pendant les sessions parlementaires, hors le cas de flagrant délit*.

INVIOLE adj. Qu'on ne doit jamais violer, enfreindre : *serment inviolable*. Que la constitution met à l'abri de toute action violente, de toute poursuite : *la personne des ambassadeurs est inviolable*.

INVIOLEMENT (man) adv. D'une manière inviolable : *secret inviolablement gardé*.

INVIOLE, E adj. Qui n'a pas été violé, outragé, enfreint : *sanctuaire inviolé*; *loi inviolée*.

INVISIBILITÉ (zi) n. f. Etat de ce qui est invisible. ANT. *Visibilité*.

INVISIBLE (zi-ble) adj. Qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse ou sa distance : *le plus grand nombre des étoiles sont invisibles à l'œil nu*. Qui se dérobe et ne veut pas être vu : *un ministre invisible*. ANT. *Visible*.

INVISIBLEMENT (zi-ble-man) adv. D'une manière invisible. ANT. *Visiblement*.

INVITANT (tan), E adj. Séduisant, engageant.

INVITATION (si-on) n. f. Action d'inviter : *accepter, refuser une invitation*.

INVITATOIRE n. m. Liturg. Antienne qui se chante à matines.

INVITE n. f. Carte que l'on joue pour indiquer les éléments de son jeu à son partenaire. Fig. Ce qui invite à faire quelque chose.

INVITE, E n. v. Qui a reçu une invitation.

INVITER (té) v. a. (lat. *invitare*). Convier, prier de se trouver quelque part, d'assister à : *inviter des amis à dîner*. Fig. Engager, exciter : *le crémuscul invite à la réverie*. V. n. Jeû. Faire une invite. *S'inviter* v. pr. Fam. Se rendre, se trouver quelque part sans y avoir été convié.

INVOCATEUR adj. et n. m. Qui invoque.

INVOCATION (si-on) n. f. Action d'invoquer : *l'invocation des saints*. Prière que le poète adresse à une divinité, au début d'un ouvrage. Liturg. Dédicace, protection : *égèse sous l'invocation de la Vierge*.

INVOCATOIRE adj. Qui appartient à l'invocation : *formule invocatoire*.

INVOLONTAIRE (lè-re) adj. Fait sans le consentement de la volonté : *erreur involontaire*.

ANT. *Volontaire*.

INVOLONTAIREMENT (lè-re-man) adv. Sans le vouloir.

ANT. *Volontairement*.

INVOLUCELLE (sè-le) n. m. Petit involucre.

INVOLUCRE n. m. (du lat. *involucrum*, enveloppe). Ensemble de bractées, d'organes foliacés, rapprochés autour de la base d'une

fleur ou d'une inflorescence, spécialement d'une ombelle ou d'un capitule.

INVOLUCRE, E adj. Bot. Qui est pourvu d'un involucre.

INVOLUTÉ, E adj. Bot. Roulé en dedans.

INVOLUTÉ, IVE adj. (du lat. *involutus*, enroulé). Bot. Se dit des feuilles qui se roulent de dehors en dedans.

INVOLUTION (si-on) n. f. (lat. *involutio*). Assemblage d'embarras, de difficultés. Bot. Etat d'un organe involuté. Biol. Syn. de *INVASION*.

INVOKER (ké) v. a. (lat. *invocare*; de *in*, dans, et *vocare*, appeler). Appeler à son aide, à son secours : *invoker les saints*. Fig. Citer en sa faveur : *invoker un témoignage*.

INVRAISEMBLABLE (vrè-san) adj. Qui n'est pas vraisemblable : *les premiers événements de l'histoire romaine, tels que les raconte l'Épique-Live, sont invraisemblables*. ANT. *Vraisemblable*.

INVRAISEMBLABLEMENT (vrè-san-man) adv. D'une manière invraisemblable. ANT. *Vraisemblablement*.

INVRAISEMBLANCE (vrè-san) n. f. Défaut de vraisemblance : *souligner l'invraisemblance d'un récit*. ANT. *Vraisemblance*.

INVULNÉRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est invulnérable. ANT. *Vulnérabilité*.

INVULNÉRABLE adj. (lat. *invulnerabilis*; de *in* priv., et *vulnus*, eris, blessure). Qui ne peut être blessé : *Achille, raconte la Fable, était invulnérable, sauf au talon*. ANT. *Vulnérable*.

INVULNÉRABLEMENT (man) adv. De manière à être invulnérable. (Peu us.)

IODE n. m. Sel de l'acide iodique.

IODE n. m. (du gr. *iode*, violet). Corps simple (I) d'un gris bleuâtre, d'un éclat métallique, de densité 4,49, fusible à 113°, et qui répand, quand on le chauffe, des vapeurs violettes. (On l'extrait des cendres de varech ou des eaux-mères des nitrates du Pérou.)

IODE, E adj. Qui contient de l'iode : *eau iodée*.

IODER (dè) v. a. Couvrir ou mêler d'iode.

IODEUX (dè) adj. m. Se dit de l'un des composés oxygénés de l'iode.

IODHYDRATE (di) n. m. Sel de l'acide iodhydrique.

IODHYDRIQUE (di) adj. m. Se dit d'un acide (HI) formé par la combinaison d'iode et d'hydrogène.

IODIFÈRE adj. Qui contient de l'iode : *sel iodifère*.

IODIQUE adj. m. Se dit d'un acide produit par l'oxydation de l'iode.

IODISME (dis-me) n. m. Intoxication par l'iode.

IODIFORME n. m. Composé que l'on obtient en faisant agir l'iode sur l'alcool en présence du carbonate de potassium, ou bien en traitant l'acétone par l'iode et l'hypochlorite de potassium : *l'odeur de l'iodoforme est tenace et désagréable*. (Il est employé surtout comme antiseptique.)

IODURE n. m. Composé résultant de la combinaison de l'iode avec un corps simple : *iodure de sodium est d'un usage assez fréquent en thérapeutique*.

IODURE, E adj. Qui contient un iode : *sirup ioduré*. Couvert d'une couche d'iodure : *plaque photographique iodurée*.

ION n. m. Chim. Chacune des parties provenant de la dissociation d'un électrolyte en solution aqueuse.

IONIEN, ENNE (ni-in, è-ne) adj. et n. De l'Ionie : *les villes ioniennes*. *Dialecte ioniien*, un des principaux dialectes de la langue grecque, qu'on parlait dans l'Ionie. *Philosophie ioniienne*, école de philosophie grecque, qui s'est attachée à ramener toutes choses à un principe unique : l'eau pour Thalès, l'infini pour Anaximandre, l'air pour Anaximène.

IONIEN adj. De l'Ionie. *Ordre ioniien*, un des cinq ordres d'architecture, caractérisé surtout par un chapiteau orné de deux volutes latérales : *colonne ioniique*; *chapiteau ioniique*. (V. COLONNE, ORDRE.)

IONISATION (za-si-on) n. f. Dissociation en ions par le courant électrique.

IONONE n. f. Substance chimique à odeur de violette très prononcée et, pour cette raison, très employée en parfumerie.

IOTA n. m. Neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure répond à notre *i* : *Fig. il n'y manque pas un iota*, il n'y manque rien.



1, Involucre.

IOTACISME (sis-me) n. m. Emploi fréquent du son ou de la lettre i dans une langue : l'iotacisme est commun dans le grec moderne.

IOULER (lé) v. n. Chanter à la manière tyrolienne, avec des coups de gosier rapides. Syn. JODLER.

IOULITE n. f. Hutte des Lapons et des Samoyèdes.

IPEACACANA ou **IPEACACANHA** et, par abréviat., **IPECA** n. m. Racine vomitive, fournie par diverses rubiacées de l'Amérique du Sud.

IRADÉ n. m. (de l'ar. *iradet*, volonté). Rescrit donné par le sultan de Constantinople.

IRANIEN, ENNE (ni-in, è-ne) adj. et n. De l'Iran. Langues iraniennes, nom sous lequel on désigne le zend et les langues qui en dérivent (persan, afghan, etc.).

IRASCIBILITÉ (ras-si) n. f. Disposition à s'irriter. ANT. Douceur, amabilité.

IRASCIBLE (ras-si-ble) adj. (lat. *irascibilis*; de *irasci*, se mettre en colère). Prompt à se mettre en colère : caractère irascible. ANT. Calme, doux.

IRE n. f. (lat. *ira*). Poét. et ex. Colère.

IRIDACEES (da-sé) ou **IRIDÉES** (dé) n. f. pl. (du gr. *iris*, et *eidos*, aspect). Famille de plantes, ayant l'iris pour type. S. une *iridace* ou *iridé*.

IRIDECTOMIE (dek-to-mi) n. f. (du gr. *iris*, et *ektomé*, excision). Méd. Excision d'une partie de l'iris pour produire une pupille artificielle.

IRIDIÉ adj. m. Qui contient de l'iridium : le platine iridié est un alliage de platine et d'iridium.

IRIDIEN, ENNE (di-in, è-ne) adj. Qui appartient à l'iris.

IRIDIUM (om') n. m. Métal (Ir), contenu dans certains minerais de platine : l'iridium est un métal blanc, très dur et cassant, fusible à 2360°.

IRIS (riss) n. m. (du n. d'une déesse de la Fable. [V. *Par. hist.*]) Nom poétique de l'arc-en-ciel. Membrane circulaire rétractile, située entre la cornée et la face antérieure du cristallin : l'iris donne la couleur aux yeux de chaque individu. (V. *œil*.) Genre type de la famille des iridées, comprenant des herbes rhizomateuses, à fleurs odorantes et ornementales : les rhizomes de certaines espèces d'iris sont employés en parfumerie. Poudre de senteur, faite de la racine d'iris. *Diaphragme iris*, v. DIAPHRAGME.

IRISABLE (sa-ble) adj. Susceptible de prendre l'irisation.

IRISAGE (sa-je) n. m. Action d'iriser. Son résultat.

IRISATION (sa-si-on) n. f. (du gr. *iris*, arc-en-ciel). Propriété dont jouissent certains corps de refléter des rayons colorés comme l'arc-en-ciel. Reflets ainsi produits.

IRISÉ (sé). E adj. Se dit de ce qui a les couleurs de l'arc-en-ciel : verre irisé.

IRISER (sé) v. a. Faire apparaître l'irisation, donner les couleurs de l'arc-en-ciel : la lumière irise les lentilles qui ne sont pas achromatiques. S'irisier v. pr. Se revêtir des couleurs de l'arc-en-ciel.

IRITIS (tiss) n. m. Méd. Inflammation de l'iris.

IRLANDAIS, E (lé, è-sé) adj. et n. De l'Irlande.

N. m. La langue de ce pays.

IRONE n. f. Cétone à laquelle l'iris doit son odeur.

IRONIE (nt) n. f. (du gr. *eroneia*, interrogation). Raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Fig. Contraste fortuit, qui ressemble à une moquerie insultante : ironie du sort. Ironie socratique, sorte d'enseignement par interrogations, familier à Socrate.

IRONIQUE adj. Où il y a de l'ironie : discours, sourrire, geste ironique. Qui emploie l'ironie : l'esprit ironique est rarement aimable.

IRONIQUEMENT (he-man) adv. Par ironie.

IRONISTE (nis-te) n. Qui parle ou qui écrit avec ironie : Swift est un admirable ironiste.

IROQUOIS, E (hoi, oi-sé) n. Homme ou femme de la peuplade de ce nom : les Iroquois sont en voie de disparition. N. m. Fig. Homme qui a des habitudes bizarres : quel iroquois ! Adj. : mœurs iroquoises.

IRACCOMMODABLE (ir-ra-ho-mo) adj. Qui ne peut pas être raccommoqué. ANT. Raccommoable.

IRRACHETABLE (ir-ra) adj. Qu'on ne peut racheter. ANT. Rachetable.

IRRACONTABLE (ir-ra) adj. Qui ne peut être raconté : anecdote irracontable. ANT. Racontable.

IRRADIATION (ir-ra-di-a-si-on) n. f. (de *irradier*). Emission de rayons lumineux. Physiq. Expansion de lumière qui environne les astres et les fait paraître plus grands qu'ils ne sont. Mouvement qui se propage en s'éloignant d'un centre. Disposition rayonnante de certains vaisseaux.

IRRADIÉ (ir-ra-dié) v. n. (lat. *irradiare*; de *radius*, rayon. — Se conj. comme *prier*). Se séparer en rayons, se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes.

IRRAISONNABLE (ir-rè-so-na-ble) adj. Qui n'est pas doué de raison : les animaux sont irraisonnables. ANT. Raisonnable.

IRRAISONNABLEMENT (ir-rè-so-na-ble-man) adv. D'une manière irraisonnable. (Peu us.) ANT. Raisonnablement.

IRRAISONNÉ (ir-rè-so-né). E adj. Qui n'est pas raisonné : passion irraisonnée. ANT. Raisonné.

IRRATIONNEL, ELLE (ir-ra-si-o-nèl, è-le) adj. Contraire à la raison : conduite irrationnelle. Math. Se dit des quantités qui n'ont aucune mesure commune avec l'unité, comme les racines des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits. ANT. Rationnel.

IRRATIONNELLEMENT (ir-ra-si-o-nèl-le-man) adv. D'une manière irrationnelle. ANT. Rationnellement.

IRREALISABLE (ir-rè-a-li-sa-ble) adj. Qui ne peut se réaliser : projet irrealisable. ANT. Réalisable.

IRRECEVABILITÉ (ir-rè) n. f. Qualité de ce qui n'est pas recevable : l'irrecevabilité d'une demande. ANT. Recevabilité.

IRRECEVABLE (ir-rè) adj. Qui n'est pas recevable. Qui ne peut être accepté : déclarer irrecevables des conclusions tardives. ANT. Recevable.

IRRECONCILIALE (ir-rè) adj. Qui ne peut se réconcilier : ennemi irréconciliable. ANT. Réconciliable.

IRRECONCILIALEMENT (ir-rè, man) adv. D'une manière irréconciliable.

IRRECOUVRABLE (ir-rè) adj. Qui ne peut être recouvré : créance irrecouvrable. ANT. Recouvrable.

IRRECSABLE (ku-sa-ble) adj. Qui ne peut être reculé : témoignage irrecusable. ANT. Réusable.

IRRECSABLEMENT (ir-rè-ku-sa-ble-man) adv. D'une manière irrecusable.

IRREDENTISME (ir-rè-dan-tis-me) n. m. Doctrine suivant laquelle l'Italie doit comprendre au delà de ses frontières actuelles tous les pays qui s'y rattachent par la langue et les mœurs, en sont séparés par la politique. (Ces pays constituent l'Italia irredenta, l'Italie non rachetée de la domination étrangère.)

IRREDENTISTE (ir-rè-dan-tis-te) n. et adj. Partisan de l'irredentisme : politique irredentiste.

IRREDUCTIBILITÉ (ir-rè-duk) n. f. Qualité de ce qui est irréductible. ANT. Réductibilité.

IRREDUCTIBLE (ir-rè-duk) adj. Qui ne peut être réduit : souscription irréductible. Qui ne peut être amené à une forme plus simple : fraction irréductible. Chir. Qui ne peut être remis à sa place normale : fracture irréductible. ANT. Réductible.

IRRÉEL, ELLE adj. Qui n'est pas réel : image irrèlle.

IRRÉELIGIBLE (ir-rè) adj. Qui n'est pas réligible : député irrèligible. ANT. Réligible.

IRRÉFÉCHIL, E (ir-rè) adj. Qui ne réfécit pas : homme irrèfèchi. Qui n'est point redéchi : action irrèfèchie. ANT. Réfèchi.

IRREFLEXION (ir-rè-flek-si-on) n. f. Défaut de réflexion, étourderie. ANT. Réflexion.

IRREFORMABLE (ir-rè) adj. Qui ne peut être réformé : arrêt irreformable. ANT. Réformable.

IRREFRAGABLE (ir-rè) adj. (lat. *irrefragabilis*). Qu'on ne peut récusar : autorité irrefragable.

IRREFRANGIBLE (ir-rè) adj. Qui n'est pas réfrangible : rayons irrefrangibles. ANT. Réfrangible.

IRREFUTABLE (ir-rè) adj. Qui ne peut être réfuté : témoignage irrefutable. ANT. Réfutable.



Iris.

IRRÉFUTABLEMENT (*ir-ré, man*) adv. D'une manière irréfutable. (Peu us.)

IRRÉPUTÉ, E (*ir-ré*) adj. Qui n'a pas été réputé. **IRRÉGULARITÉ** (*ir-ré*) n. f. Manque de régularité, au pr. et au fig. *Irregularité d'un bâtiment, de la conduite.* Chose faite irrégulièrement; dénoncer les irrégularités d'une gestion administrative. ANT. **Régularité.**

IRRÉGULIER (*ir-ré-gu-li-èr*) **ÈRE** adj. Qui n'est pas régulier, symétrique; *polygone irrégulier; des traits irréguliers.* Qui agit d'une façon capricieuse; *employé irrégulier.* Non conforme aux règles de la morale; *mener une conduite irrégulière.* Gram. Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent; *noms irréguliers; verbes irréguliers.* Poulx irrégulier, celui dont les pulsations ne sont pas uniformes. Se dit des partisans qui, lors d'une guerre, se constituent en troupe pour venir en aide à l'armée régulière. (Dans ce sens, ce mot est aussi n. m.) ANT. **Régulier.**

IRRÉGULIÈREMENT (*ir-ré, man*) adv. D'une façon irrégulière. ANT. **Régulièrement.**

IRRÉLIGIEUSEMENT (*ir-ré, se-man*) adv. Avec irréligion. ANT. **Religieusement.**

IRRÉLIGIEUX, EUSE (*ir-ré-li-ji-èu, eu-se*) adj. Qui n'a pas de religion; *homme irréligieux.* Contraire à la religion; *discours irréligieux.* ANT. **Religieux.**

IRRÉLIGION (*ir-ré*) n. f. Manque de religion.

IRRÉLIGIOSITÉ (*ir-ré, zi-té*) n. f. Caractère de ce qui est irréligieux. ANT. **Religiosité.**

IRRÉMÉDIABLE (*ir-ré*) adj. A quoi l'on ne peut remédier; *l'expédition de Sicile fut pour les Athéniens un désastre irrémédiable.* Fig. Que l'on ne peut réparer. ANT. **Remédiable.**

IRRÉMÉDIABLEMENT (*man*) adv. Sans recours, sans remède; *malade irrémédiablement perdu.*

IRRÉMISSIBILITÉ (*ir-ré-mi-si*) n. f. État, caractère de ce qui est irrémissible. ANT. **Rémissibilité.**

IRRÉMISSIBLE (*ir-ré*) adj. Qui ne mérite point de pardon; *faute irrémissible.* ANT. **Rémissible.**

IRRÉMISSIBLEMENT (*ir-ré-mi-si-ble-man*) adv. Sans rémission, sans miséricorde.

IRREPARABILITÉ (*ir-ré*) n. f. Caractère de ce qui est irréparable. (Peu us.)

IRREPARABLE (*ir-ré*) adj. Qui ne peut être réparé; *la mort de Turenne fut une perte irréparable.* ANT. **Reparable.**

IRREPARABLEMENT (*ir-ré, man*) adv. D'une manière irréparable.

IRREPREHENSIBLE (*ir-ré-pré-an-si-ble*) adj. Qu'on ne saurait blâmer, où il n'y a rien à reprendre; *conduite irrépréhensible.* ANT. **Repréhensible.**

IRREPRESSIBLE (*ir-ré-pré-si-ble*) adj. Qu'on ne peut réprimer; *force irrépressible.* (Peu us.)

IRREPROCHABLE (*ir-ré*) adj. Qui ne mérite point de reproche; *écoulier irréprochable.* En quoi il n'y a aucun défaut; *travail irréprochable.* ANT. **Reprochable.**

IRREPROCHABLEMENT (*ir-ré, man*) adv. D'une manière irréprochable.

IRRÉSISTIBILITÉ (*ir-ré-zis-ti*) n. f. Qualité de ce qui est irrésistible. (Peu us.)

IRRÉSISTIBLE (*ir-ré-zis-ti-ble*) adj. A quoi l'on ne peut résister; *la force irrésistible des torrents.*

IRRÉSISTIBLEMENT (*ir-ré-zis-ti-ble-man*) adv. D'une manière irrésistible.

IRRÉSOLU (*ir-ré-so-lu*). **E** adj. Qui n'a pas reçu de solution; *problème irrésolu.* ANT. **Résolu.**

IRRÉSOLUMENT (*ir-ré-so-lu-man*) adv. D'une manière irrésolue. ANT. **Résolument.**

IRRÉSOLUTION (*ir-ré-so-lu-si-on*) n. f. Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu; *l'irrésolution de Grouchy causa le désastre de Waterloo.* ANT. **Résolution.**

IRRESPECTUEUSEMENT (*ir-rés-pèk, se-man*) adv. D'une manière irrespectueuse. ANT. **Respectueusement.**

IRRESPECTUEUX, EUSE (*ir-rés-pèk-tu-èu, eu-se*) adj. Qui manque au respect, qui blesse le respect; *propos irrespectueux.* ANT. **Respectueux.**

IRRESPIRABLE (*ir-rés-pi*) adj. Qui ne peut servir à la respiration; *l'oxyde de carbone rend l'air irrespirable.* ANT. **Respirable.**

IRRESPONSABLE (*ir-rés-pon*) n. f. État de ce qui n'est pas responsable; *plaider l'irresponsabilité d'un accusé.* ANT. **Responsabilité.**

IRRESPONSABLE (*ir-rés-pon*) adj. Qui n'est pas responsable; *les alcooliques sont souvent irresponsables de leurs actes.* ANT. **Responsable.**

IRRÉTRECISABLE (*ir-ré-tré-si-sa-ble*) adj. Qui ne peut être rétréci; *étouffe irrétrécissable au lavage.*

IRRÉVERENCE (*ir-ré-vé-ran-se*) n. f. Manque de respect. Parole, action irrévérencieuse.

IRRÉVERENCEUSEMENT (*ir-ré-vé-ran-si-eu-se-man*) adv. Avec irrévérence; *il ne faut jamais traiter irrévérencieusement les vieillards.* (On dit aussi **IRRÉVEREMMENT.**) ANT. **Révérencieusement.**

IRRÉVERENCIEUX, EUSE (*ir-ré-vé-ran-si-èu, eu-se*) adj. Qui manque de respect; *remarque irrévérencieuse.* ANT. **Respectueux, révérencieux.**

IRRÉVOCABILITÉ (*ir-ré*) n. f. État de ce qui est irrévocable. ANT. **Révocabilité.**

IRRÉVOCABLE (*ir-ré*) adj. Qui ne peut être révoqué; *donation irrévocable.* Qui ne peut être rappelé, ramené; *le temps irrévocable.* ANT. **Révocable.**

IRRÉVOCABLEMENT (*ir-ré, man*) adv. D'une manière irrévocable; *date irrévocablement fixée.*

IRRIGABLE (*ir-ri*) adj. Qui peut être irrigué; *vallées facilement irrigables.*

IRRIGATEUR (*ir-ri*) n. m. Pompe portable, pour arroser les cours, les gazons, etc. Méd. Instrument servant à donner des lavements et des injections.

IRRIGATION (*ir-ri-gla-si-on*) n. f. (lat. *irrigatio*; de *irrigare*, arroser). Arrosement des prés, des terres, à l'aide de rigoles ou de saignées; *les canaux d'irrigation établis par les Arabes fertilisent encore l'Andalousie.* Méd. Action d'arroser une partie malade.

IRRIGATOIRE (*ir-ri*) adj. Qui sert à l'irrigation; *rigole irrigatoire.*

IRRIGER (*ir-ri-gè*) v. a. (lat. *irrigare*). Arroser, en parlant des prairies, des terres.

IRRITABILITÉ (*ir-ri*) n. f. État de ce qui est irritable. Propriété qu'a tout élément anatomique de réagir sous l'influence des excitations extérieures.

IRRITABLE (*ir-ri*) adj. Qui s'irrite aisément; *caractère irritable.* Qui est vivement affecté par les impressions reçues; *nerfs irritables.*

IRRITANT (*ir-ri-tan*), **E** adj. (de *irriter*). Qui met en colère; *reproches irritants.* Qui détermine une irritation; *sels irritants.* N. m. Substance irritante; *les irritants.* ANT. **Calmant, adoucissant.**

IRRITANT (*ir-ri-tan*). **E** adj. (du lat. *irritus*, vain, nul). Dr. Qui annule; *clause irritante.*

IRRITATIF, IVE (*ir-ri*) adj. Méd. Qui produit l'irritation. (Peu us.)

IRRITATION (*ir-ri-ta-si-on*) n. f. Colère persistante. Action de ce qui irrite les organes, les nerfs, etc. État qui résulte de cette action.

IRRITER (*ir-ri-té*) v. a. (lat. *irritare*). Mettre en colère. Fig. Augmenter, exciter; *irriter les désirs.* Méd. Causer de la douleur dans un organe; *cela irrite l'estomac.* ANT. **Calmer, apaiser.**

IRRORATION (*ir-ro-ra-si-on*) n. f. (lat. *irroratio*; de *ros*, rosis, rosée). Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement l.

IRRUPTION (*ir-rup-si-on*) n. f. (du lat. *irruptum*, supin. de *irrumper*, entrer brusquement). Entrée soudaine des ennemis dans un pays; *Charlemagne arrêta pour toujours l'irruption des barbares.* Usage entré en général. Par ext. Débordement de la mer, d'un fleuve.

ISABELLE (*is-a-bè-le*) adj. (du n. de l'archiduchesse d'Autriche Isabelle, fille de Philippe II, dont le mari assiégeait Ostende et qui fit vœu, dit-on, de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville. Celle-ci eut lieu après plus de trois ans et le nom de la princesse serait resté à la couleur que sa chemise avait prise dans cet intervalle. On a rapporté quelquefois, mais à tort, cette anecdote à Isabelle la Catholique. D'une couleur café au lait. Cheval isabelle, de couleur isabelle avec les crins et les extrémités noirs. N. m. « ouleux isabelle ». drap d'un isabelle presque blanc. Cheval de couleur isabelle; monter un superbe isabelle.

ISARD (*i-zar*) n. m. Nom du chamois dans les Pyrénées.

ISATIS (*i-za-tiss*) n. m. Espèce de jeune renard : la fourrure de l'isatis, qui est gris bleuté en été (renard bleu), devient blanche en hiver.

ISBA (*is-ba*) n. f. Habitation en bois de sapin, particulièrement à divers peuples du nord de l'Europe et de l'Asie. (L'isba consiste généralement en deux maisonnettes contiguës à une cour à demi couverte.)



Isba.

ISCHEMIE (*is-hé-mi*) n. f. (du gr. *iskhein*, arrêter, et *haima*, sang). Méd. Suppression de la circulation sanguine dans certaines parties.

ISCHIATIQUE (*is-ki-a*) adj. Qui appartient à l'ischion.

ISCHION (*is-ki-on*) n. m. (mot gr.). Anat. Un des trois os qui forment l'os coxal, dans lequel la cuisse est emboîtée.

ISCHURÉTIQUE (*is-ku*) adj. Méd. Relatif à l'ischurie.

ISCHURIE (*is-ku-ré*) n. f. (du gr. *iskhein*, retenir, et *ouron*, urine). Rétention d'urine.

ISIAQUE (*i-zi-a-ke*) adj. Qui a rapport à Isis : les mystères isiaques.

ISLAM (*is-lam*) n. m. (mot ar. signif. *résignation*). Religion des musulmans. Ensemble des pays qui pratiquent cette religion : le monde musulman.

ISLAMIQUE (*is-la*) adj. Qui appartient à l'islam.

ISLAMISME (*is-la-mis-me*) n. m. Mahométisme. (On dit aussi ISLAM.) V. Part. hist.

ISLAMITE (*is-la*) n. et adj. Partisan de l'islamisme. Mahométan.

ISLANDAIS, E (*is-lan-dé, é-se*) adj. et n. De l'Islande. N. m. La langue islandaise.

ISO (*i-zo* — du gr. *isos*, égal) préfixe signifiant égalité.

ISOBARE ou **ISOBARIQUE** (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *baros*, pesantur). Physiq. D'égale pression atmosphérique. Lignes isobares, lignes de points de la terre où la pression est la même à un instant déterminé. (On dit aussi quelquefois *isobarométrique*.) N. f. Chacune de ces lignes.

ISOCARDE (*i-zo*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille renflée, communs en France sur les côtes de l'Atlantique.

ISOCÈLE ou **ISOSCELE** (*i-zo-sé-le*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *skelos*, jambe). Géom. Qui a deux côtés égaux : triangle isocèle ; trapèze isocèle.

ISOCÉLIE (*i-zo-sé-lé*) n. f. ou **ISOCÉLISME** (*i-zo-sé-lis-me*) n. m. Caractère du triangle isocèle.

ISOCHEMIE (*i-zo-ki*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *kheimain*, être froid). Qui a la même température moyenne en hiver : les lignes isochimènes. N. f. Chacune de ces lignes.

ISOCROMATIQUE (*i-zo-kro*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *khrōma*, couleur). Dont la teinte est uniforme.

ISOCRONE (*i-zo-kro-ne*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *khrōnos*, temps). Mouvements isochrones, qui se font en temps égaux, comme les mouvements du pendule.

ISOCRONIQUE (*i-zo-kro*) adj. Syn. de ISOCRONE.

ISOCRONIQUEMENT (*i-zo-kro-ni-ke-man*) adv. D'une manière isochrone ou isochronique.

ISOCRONISME (*i-zo-kro-nis-me*) n. m. Qualité de ce qui est isochrone : l'isochronisme des mouvements du pendule.

ISOCLINE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *kliné*, pente). Physiq. Qui a la même inclinaison. Lignes isoclines, lignes de points de la terre, où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même. N. f. Chacune de ces lignes.

ISODACTYLE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *daktilos*, doigt). Hist. nat. Dont les doigts sont égaux.

ISODYNAMIQUE (*i-zo*) adj. Physiq. Dont la force est égale des deux côtés.

ISOÉDRIQUE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *edra*, face). Minér. Dont les facettes sont semblables.

ISOÈTE (*i-zo*) n. m. Genre de cryptogames vasculaires, qui habitent les bords des lacs.

ISOGAME (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *gamos*, mariage). Se dit des végétaux inférieurs, chez lesquels les éléments reproducteurs qui s'unissent pour produire l'œuf sont tous deux semblables.

ISOGAME (*i-zo-gha-mi*) n. f. Propriété de certains végétaux inférieurs d'être isogames.

ISOGONE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *gōnia*, angle). A angles égaux.

ISOLABLE (*i-zo*) adj. Qui peut être isolé.

ISOLANT (*i-zo-lan*), E adj. Qui ne conduit pas l'électricité : support isolant. Langues isolantes, celles où les phrases sont formées de mots invariables, ordinairement monosyllabiques, et où les rapports grammaticaux ne sont marqués que par la place des termes : le chinois, l'annamite, le siamois, le birman et le tibétain sont des langues isolantes. N. m. Qui isole : le verre, la résine sont des isolants.



A. isolateur.

ISOLATEUR, TRICE (*i-zo*) adj. Se dit des substances ayant la propriété d'isoler. N. m. Appareil généralement en porcelaine émaillée, servant à isoler les corps qu'on veut charger d'électricité, ou les fils métalliques destinés à conduire le courant. (V. ISOLÉ.)

ISOLATION (*i-zo-la-si-on*) n. f. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser. (Peu us.)

ISOLÉ, E (*i-zo*) adj. (de l'ital. *isolato*, qui est comme une île). Séparé. Peu fréquent : une île isolée dans l'océan. Individuel, pris à part : un cas isolé. Hors de contact avec un corps bon conducteur de l'électricité.

ISOLEMENT (*i-zo-lé-man*) n. m. Etat d'une personne isolée : vivre dans l'isolement. Séparation opérée entre un corps qu'on électrise et les corps environnants.

ISOLEMENT (*i-zo-lé-man*) adv. D'une manière isolée : agir isolément.

ISOLER (*i-zo-lé*) v. a. (de *isolé*) adj. Séparer des objets environnants. Mettre à l'écart des autres hommes. Fig. Abstraire, considérer à part. Chim. Dégager de ses combinaisons. Physiq. Oter au corps qu'on électrise tout contact avec ceux qui pourraient lui enlever son électricité.

ISOLOGUE (*i-zo-lo-ghé*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *logos*, discours). Chim. Se dit des corps ayant une composition analogue.

ISOLÉ (*i-zo*) n. m. Support non conducteur. Tabouret de bois à pieds de verre, sur lequel on met les corps qu'on veut électriser. (On dit aussi ISOLATEUR, TABOURET ISOLANT.) Cabine où l'électeur rédige son bulletin de vote.

ISOMÈRE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *meros*, partie). Chim. Qui est composé de parties semblables.

ISOMÉRIE (*i-zo-mé-ré*) n. f. Caractère des corps isomères.

ISOMÉRIQUE adj. Qui appartient à l'isomérisie.

ISOMÉRISME (*i-zo-mé-ris-me*) n. m. Condition des corps isomères.

ISOMÉTRIQUE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *metron*, mesure). Minér. Dont les dimensions sont égales : cristaux isométriques. Perspective isométrique, celle dans laquelle les axes de comparaison sont égaux.

ISOMORPHIE (*i-zo*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *morphé*, forme). Qui affecte la même forme. Minér. Qui cristallise dans le même système : cristaux isomorphes.

ISOMORPHISME (*i-zo-mor-fis-me*) n. m. Etat des corps isomorphes.

ISONOMIE (*i-zo-no-mi*) n. f. (du gr. *isos*, égal, et *nomos*, loi). Etat de ceux qui sont gouvernés par les mêmes lois. Conformité dans le mode de cristallisation.

ISOPÉRIMÈTRE (*i-zo*) adj. Se dit des figures dont les périmètres sont égaux : polygones isopérimètres.

ISOPODE (*i-zo*) adj. Hist. nat. Dont les pattes sont toutes semblables. N. m. pl. Ordre de crustacés possédant ce caractère. S. un isopode.

ISOTHERME (*i-zo-tér-me*) adj. (du gr. *isos*, égal, et *thermos*, chaleur). Qui a la même température moyenne : régions isothermes. N. f. Ligne passant par tous les lieux de la terre qui ont la même température moyenne.



Triangle isocèle.

ISOTONIE (nf) n. f. (du gr. *isos*, égal, et *tonos*, tension). Equilibre moléculaire de deux solutions séparées par une membrane organique et qui ont le même pouvoir osmotique.

ISOTOPE adj. (du gr. *isos*, égal, et *topos*, lieu). Se dit des composés chimiquement identiques, mais de poids atomiques différents.

ISTROPHE adj. et n. m. (du gr. *isos*, égal, et *tropein*, tourner). Qui présente les mêmes propriétés physiques dans toutes les directions.

ISRAËLITE (*is-ra-èl*) adj. et n. Hébreu, juif.

ISSANT (*i-san*). E. (part. prés. de l'anc. v. *issir*, sortir). Blas. Se dit des figures d'animaux dont on ne voit que la partie supérieure dans le haut de l'écu, ou qui sortent d'un édifice et qu'on ne voit qu'à demi.

ISSU (*i-su*). E. adj. (part. pass. de l'anc. v. *issir*, sortir). Descendu d'une personne, d'une race : les Valois étaient issus d'un fils de saint Louis. Cousins issus de germains. Enfants de deux cousins germains. Fig. Qui provient, résulte de.

ISSUE (*i-su*) n. f. (de *issir*). Lieu par où l'on sort. Fig. Moyen de sortir d'embarras : se ménager une issue. Événement final, résultat : issue d'un combat.

L'issue de. loc. prép. Au sortir de. N. f. pl. Ce qui reste des moutures après la séparation de la farine. Abatis et entrailles des animaux de boucherie.

ISTHME (*is-me*) n. m. (gr. *isthmos*). Langue de terre serrée entre deuxmers et réunissant deux terres : l'isthme de Panama réunit les deux Amériques.

ISTHMIQUE (*is-mi-ke*) adj. Jeux isthmiques, v. Part. hist.

ITACISME (*sis-me*) n. m. Système d'après lequel l'éta (?), en grec, se prononce comme un *i* (ita) : l'itacisme est en usage chez les Grecs modernes.

ITALIANISER (*zé*) v. a. Donner des habitudes, des sentiments italiens. Donner une forme, une terminaison italienne. V. n. Affecter des manières d'être ou de parler italiennes.

ITALIANISME (*nis-me*) n. m. Manière de parler, propre à la langue italienne. Goût des choses italiennes : la Renaissance mit l'italianisme à la mode.

ITALIEN, ENNE (*ti-in, è-ne*) adj. et n. De l'Italie.

ITALIQUE adj. Qui a rapport à l'Italie ancienne : les langues italiennes. N. m. et adj. Imp. Caractère d'imprimerie un peu incliné vers la droite comme l'écriture, et inventé en Italie par Aldé Manuce.

ITALISME (*is-me*) n. m. V. ITALIANISME.

ITEM (*ém*) adv. (mot lat.). En outre, de plus. (S'emploie surtout dans les comptes, les énumérations.) N. m. inv. : il y a dans ce compte trop d'item.

ITÉRATIF, IVE adj. (du lat. *iterum*, derechef). Fait ou répété plusieurs fois : sommation itérative.

ITÉRATION (*si-on*) n. f. (de *iteratif*). Action de répéter, de faire de nouveau. (Peu us.)

ITÉRATIVEMENT (*man*) adv. (de *itération*). Pour la seconde, troisième, quatrième fois.

ITROS (*i-toss*) n. m. (du gr. *ethos*, morale). Ancien terme désignant la partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition à *pathos*, qui traite des passions.

ITINÉRAIRE (*rè-re*) adj. (du lat. *iter*, inéris, chemin). Qui concerne les chemins. Mesures itinéraires, qui servent à indiquer la distance d'un lieu

à un autre. N. m. Route à suivre dans un voyage. Livre, ouvrage dans lequel un voyageur fait le récit de ses aventures : l'itinéraire de Paris à Jérusalem.

ITOU adv. (anc. fr. *itel*; du lat. *hic talis*). Pop. Aussi, de même : et moi itou.

IULE n. m. Genre de myriapodes, comprenant des animaux allongés, cylindriques, à pattes courtes, qui vivent dans les végétaux pourris.

IVOIRE n. m. (lat. *ebur*, oris). Substance osseuse, qui constitue les défenses ou dents de l'éléphant et de quelques autres animaux, notamment du rhinocéros, de l'hippopotame. Objets sculptés, fabriqués en ivoire : le *Louvre possède d'admirables ivoires*. Fig. Blancâtre comparable à celle de l'ivoire : l'ivoire du cou. Ivoire végétal, substance intérieure de la semence d'un arbrisseau du Pérou, le *phylléphas* à gros fruits. Noir d'ivoire, poudre noire très brillante, fabriquée avec du charbon d'ivoire et d'os de pieds de moutons calcinés. — L'ivoire provient, en général, des défenses des éléphants, dont la grandeur varie de 30 centimètres à 2 mètres ; on en a trouvé du poids de 80 kilogrammes. Les ouvrages modernes en ivoire ne sont rien, en comparaison de ce qui se faisait chez les anciens : ils en construisaient des chars, des tables, des trônes et jusqu'à des statues de 10 mètres de hauteur. L'art japonais surtout a produit en ce genre de véritables merveilles. Le plus estimé de tous les ivoires est celui de Siam, lourd, fin et blanc, puis celui de Guinée, qui jouit de la précieuse faculté de blanchir en vieillissant ; ensuite, celui du Cap, d'un blond mat, mais qui ne tarde pas à jaunir ; enfin, l'ivoire fossile de Sibérie, qui est généralement fendu naturellement.

IVOIRERIE (*ri*) n. f. Art du sculpteur en ivoire. Commerce de l'ivoire. Objets d'ivoire.

IVOIRIER (*ri-è*) n. et adj. m. Ouvrier qui sculpte, façonne l'ivoire.

IVOIRIN, E. adj. Qui est d'ivoire ou semblable à l'ivoire : l'éclat ivoirin.

IVOIRINE n. f. Sorte d'ivoire artificiel.

IVRAIE (*vrè*) n. f. (du lat. *ebriaca*, ivre). Genre de graminées, dont une espèce se mélange aux céréales et y cause de grands ravages : la fausse ivraie est employée pour les gazons sous le nom de ray-grass. Fig. Chose mauvaise, qui se mêle aux bonnes et leur nuit. Séparer le bon grain de l'ivraie, séparer les bons des méchants, le bien du mal.

IVRE adj. (lat. *ebrius*). Qui a le cerveau troublé par les fumées du vin, d'une liqueur alcoolique. Fig. Troublé par les passions : ivre de joie, d'orgueil, ivre mort, ivre morte, ivre au point d'avoir perdu toute connaissance.

IVRESSE (*i-vrè-se*) n. f. État d'une personne ivre : les fumées de l'ivresse. Fig. Transport : l'ivresse de la joie. Enthousiasme : l'ivresse poétique.

IVROGNE n. m. et adj. (rad. *ivre*, avec la finale *ogne*). Qui s'enivre souvent.

IVROGNER (*qué* v. n. Se livrer à l'ivrognerie.

IVROGNERIE (*ri*) n. f. (de *ivrogner*). Habitude de s'enivrer.

IVROGNESSE (*è-se*) n. f. (de *ivrogner*). Femme qui a l'habitude de s'enivrer.

IXIA (*ik-si-n*) ou **IXIE** (*ik-si*) n. f. Genre d'iridées bulbeuses, fort cultivées pour leurs belles fleurs.

IXODE (*ik-so-de*) n. m. Hist. nat. Genre d'acariens terrestres, parasites sur les vertébrés, dont ils sucent le sang. Syn. TIQUE DES CHIENS.

IXORA (*ik-so*) n. f. Bot. Genre de rubiacées ornementales.



Ivraie.

